

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

DIRECTION

Doyenne

Monique Brodeur, téléphone : 514 987-3709

Vice-doyenne à la recherche

Christiane Gohier, téléphone : 514 987-1803

Vice-doyen aux études

Moncef Bari, téléphone : 514 987-1803

DIRECTION DES DÉPARTEMENTS

• Didactique des langues

Lucie Godard, téléphone : 514 987-3000, poste 1803

• Éducation et formation spécialisées

Catherine Gosselin, téléphone : 514 987-7677

• Éducation et pédagogie

Jocelyn R. Beausoleil, téléphone : 514 987-3833

DIRECTION DE L'INSTITUT, DES UNITÉS DE RECHERCHE ET AUTRE UNITÉ

• Institut Santé et société

Michel Tousignant, téléphone : 514 987-3000, poste 2250

• Chaire de recherche du Canada en éducation à la santé

Joanne Otis, titulaire, téléphone : 514 987-7874

• Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement

Lucie Sauvé, titulaire, téléphone : 514 987-6749

• Bureau de la formation pratique

Louise Camaraille-Santoire, téléphone : 514 987-7830

DIRECTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Doctorat

• Éducation, Ph.D.

Jean Bélanger, téléphone : 514 987-7729

Maîtrises

• Carriérologie, M.Ed.

Juan M. Wood, téléphone : 514 987-3882

• Didactique des langues, M.A.

France Boutin, téléphone : 514 987-8541

• Éducation, M.A., M.Ed.

Nicole Lebrun, téléphone : 514 987-3882

• Éducation, profil enseignement au secondaire, M.Ed.

Clémence Préfontaine, téléphone : 514 987-3000 poste 8266

• Orthopédagogie, M.Ed.

Frédéric Legault, téléphone : 514 987-4693

Diplômes d'études supérieures spécialisées

• Éducation et formation des adultes

Alain Dunberry, téléphone : 514 987-3000, poste 3982

• Enseignement du français

France Boutin, téléphone : 514 987-8541

• Gestion de l'éducation

Marjolaine Saint-Pierre, téléphone 514 987-3000, poste 4551

• Intervention éducative auprès des élèves avec incapacités intellectuelles sévères

Denise Normand, téléphone : 514 987-3000, poste 4693

• Intervention éducative auprès des élèves avec un trouble envahissant du développement

N... téléphone : 514 987-4693

• Intervention pédagogique

Nicole Lebrun, téléphone : 514 987-3882

Programmes courts de deuxième cycle

• Administration scolaire

Marjolaine Saint-Pierre, téléphone : 514 987-3000, poste 4551

• Didactique de la science et de la technologie au secondaire

Patrice Potvin, téléphone : 514 987-3000, poste 4551

• Éducation et formation des adultes

Alain Dunberry, téléphone : 514 987-3000, poste 4693

• Éducation relative à l'environnement

Lucie Sauvé, téléphone : 514 987-6992

• Enseignement adapté en classe ordinaire du primaire

Frédéric Legault, téléphone : 514 987-4693

• Enseignement du français

France Boutin, téléphone : 514 987-8541

• Formation aux pratiques d'accompagnement en formation professionnelle et technique

Andrée Landreville, téléphone : 514 987-3000, poste 4693

• Intervention éducative auprès des élèves avec incapacités intellectuelles sévères

Denise Normand, téléphone : 514 987-3000, poste 4693

• Orthodidactique des mathématiques

Jacinthe Giroux, téléphone : 514 987-3000, poste 4693

• Pédagogie de l'enseignement supérieur

Louise Ménard, téléphone : 514 987-3000, poste 4551

• Prévention et concertation enseignant-parents

Denise Normand, téléphone : 514 987-3000, poste 4693

• Psycholinguistique appliquée aux difficultés de lecture et d'écriture

France Boutin, téléphone : 514 987-8541

Baccalauréats

• Développement de carrière, B.A.

Edwige Desjardins, téléphone : 514 987-3627

• Éducation préscolaire et enseignement primaire (formation initiale), B.Ed.

Sylvie Viola, téléphone : 514 987-3617

• Enseignement de l'anglais langue seconde, B.A.

Gladys Jean, téléphone 514 987-3641

• Enseignement du français langue seconde, B.A.

Gladys Jean, téléphone 514 987-3641

• Enseignement en adaptation scolaire et sociale, B.Ed.

Julien Mercier, téléphone : 514 987-7771

• Enseignement en formation professionnelle et technique, B.Ed.

Henri Boudreault, téléphone : 514 987-3628

- **Enseignement secondaire, B.Ed.**
Gina Thésée, téléphone : 514 987-0247
Concentrations :
- Formation éthique et culture religieuse
Eve Paquette, téléphone : 514 987-0396
- Français langue première
Isaac Bazié, téléphone : 514 987-0247
- Mathématiques
Denis Tanguay, téléphone : 514 987-3778
- Science et technologie
Patrick Charland, téléphone : 514 987-3778
- Sciences humaines/univers social
Janick Auberger, téléphone : 514 987-3610

- **Sciences de l'éducation, B.A.**
Lucie Sauvé, coordonnatrice, téléphone : 514 987-8478

Baccalauréat en éducation par cumul de certificats

Lucie Sauvé, coordonnatrice, téléphone : 514 987-8478

Certificats

- **Développement de carrière**
Edwidge Desjardins, téléphone : 514 987-3627
- **Éducation à la petite enfance (formation initiale)**
Caroline Bouchard, téléphone : 514 987-3621
- **Éducation à la petite enfance (perfectionnement)**
Caroline Bouchard, téléphone : 514 987-3621
- **Éducation préscolaire et enseignement primaire (perfectionnement)**
Sylvie Viola, téléphone : 514 987-3617
- **Enseignement de l'anglais langue seconde**
Gladys Jean, téléphone : 514 987-3641
- **Enseignement du français langue seconde**
Gladys Jean, téléphone : 514 987-3641
- **Formateurs en milieu de travail**
Brigitte Voyer, téléphone : 514 987-3612
- **Intervention éducative en milieu familial et communautaire**
Brigitte Voyer, téléphone : 514 987-3612
- **Soutien pédagogique dans les services de garde éducatifs**
Caroline Bouchard, téléphone : 514 987-3621

Programme court de premier cycle

- **Formateurs en milieu de travail**
Brigitte Voyer, téléphone : 514 987-3612

Note : Les personnes intéressées aux programmes suivants :

- **DESS en évaluation, intervention et soutien psychologiques auprès des personnes avec une déficience intellectuelle**, le retrouveront dans le répertoire de la FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES.
- **DESS en intervention comportementale auprès des personnes avec un trouble envahissant du développement (TED)**, le retrouveront dans le répertoire de la FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES.
- **Concentration et programme court de premier cycle en linguistique appliquée à l'étude de la grammaire**, les retrouveront dans le répertoire de la FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES.

DÉPARTEMENTS ET CORPS PROFESSORAL

Département de didactique des langues

Directrice : Lucie Godard, Ph.D. éducation (Un. Québec à Montréal, Québec)
Pavillon Paul-Gérin-Lajoie, local N-2235
Téléphone : 514-987-3000, poste 3734

Corps professoral

BEAUDRY, Marie-Christine, Ph.D. sciences de l'éducation (Un. Montréal, Québec)
BOUTIN, France, Ph.D. foreign language education (Ohio State University, États-Unis)
COBB, Tom, Ph.D. technologies éducatives, (Un. Concordia, Québec)
GAGNÉ, Andréanne, Ph.D. communication sciences & disorders language acquisitions (Un. McGill, Québec)
GODARD, Lucie, Ph.D. éducation (Un. Québec à Montréal, Québec)
GUÉNETTE, Danièle, Ph.D. applied linguistics (Un. McGill, Québec)
JEAN, Gladys, Ph.D. didactique langues secondes (Un. Toronto, Ontario)
LAPLANTE, Line, Ph.D. sciences de l'éducation (Un. Montréal, Québec)
NADEAU, Marie, Ph.D. sciences du langage de 3^e cycle (Université Paris 7, France)
PRÉFONTAINE, Clémence, Ph.D. littérature et civilisation françaises (Un. Lumière-Lyon 2, France)
THÉRIAULT, Marie, Ph.D. applied linguistics (Un. Montréal, Québec)

Département d'éducation et formation spécialisées

Directrice : Catherine Gosselin, Ph.D. psychologie (Un. Québec à Montréal, Québec)

Pavillon Paul-Gérin-Lajoie, local N-5100
Téléphone : 514 987-7677

Corps professoral

AUBÉ, Lucien, Ph.D. mesure et évaluation (Un. Montréal, Québec)
BARALLOBRES, Gustavo, Ph. D. éducation – didactique des mathématiques (Un. Estadual de Campinas, Brésil)
BÉLANGER, Jean, Ph.D. psychologie (Un. Québec à Montréal, Québec)
BÉLANGER, Paul, D. sociologie (Un. Paris I, France)
BOUDREAU, Henri, Ph.D. éducation (Un. Montréal, Québec)
BOUTIN, Gérald, D. pédagogie (Un. Fribourg, Suisse)
BRODEUR, Monique, Ph.D. psychopédagogie (Un. Laval, Québec)
CAPUANO, France, Ph.D. psycholoéducation (Un. Montréal, Québec)
CARIGNAN, Nicole, Ph.D. éducation comparée, (Un. Montréal, Québec)
CHATIGNY, Céline, Ph.D. en ergonomie (Conservatoire National des arts et métiers, CNAM Paris, France)
DION, Éric, Ph.D. psychologie (Un. Laval, Québec)
DUBÉ, France, Ph.D. en psychopédagogie (Un. Montréal, Québec)
DUNBERRY, Alain, Ph.D. psychologie (Un. Montréal, Québec)
GIROUX, Jacinthe, Ph.D. éducation, orthopédagogie (Un. Montréal, Québec)
GOSSELIN, Catherine, Ph.D. psychologie (Un. Québec à Montréal, Québec)
GROSSMANN, Sophie, Ph.D. éducation (Un. Québec à Montréal, Québec)
HONOREZ, Jean-Marie, Ph.D. psychologie (Un. Montréal, Québec)
JAPÉL, Christa, Ph.D. psychologie (Un. Montréal, Québec)
JULIEN, Louise, Ph.D. sciences de l'éducation (Un. Montréal, Québec)
LANDREVILLE, Andrée, Ph.D. psychopédagogie (Un. Montréal, Québec)
LEFEBVRE, Julie, Ph.D. sciences de l'éducation (Un. Sherbrooke, Québec)
LEFEBVRE, Marie-Louise, Ph.D. sociologie (Un. Montréal, Québec)
LEGAULT, Frédéric, Ph.D. psychologie développementale (Un. Québec à Montréal, Québec)
MERCIER, Julien, Ph.D. psychopédagogie (Un. McGill, Québec)
NORMAND, Denise, Ph.D. sciences de l'éducation (Un. Montréal, Québec)
ODIER-GUEDJ, Delphine, Ph.D. sciences du langage (Un. Montpellier III, France)
OUELLET, Chantal, Ph.D. éducation (Un. Québec à Montréal, Québec)
POTVIN, Maryse, Ph.D. en sociologie (École des hautes études en sciences sociales, Paris, France)
PRÉVOST, Nathalie Ph.D. en éducation (Un. Sherbrooke, Québec)
TURCOTTE, Catherine, Ph.D. Éducation Psychopédagogie (Un. Ottawa, Ontario)
VOYER, Brigitte, Ph.D. éducation (Un. Montréal, Québec)
WAGNER, Serge, M.A. français (Un. McGill, Québec)

Département d'éducation et pédagogie

Directeur : Jocelyn R. Beausoleil, Ph.D. philosophie (Un. Bonn, Allemagne)
Pavillon Paul-Gérin-Lajoie, local N-4905
Téléphone : 514 987-3809

Corps professoral

BAILLARGEON, Normand, Ph.D. philosophie (Un. Montréal, Québec)
BARI, Moncef, Ph.D. informatique (Un. Paris VI, France)
BEAUSOLEIL, Jocelyn R., Ph.D. philosophie (Un. Bonn, Allemagne)
BÉGIN, Christian, Ph.D. éducation (Un. Sherbrooke, Québec)

BESSETTE, Lise, Ph.D. sciences de l'éducation (Un. Montréal, Québec)
 BIGRAS, Nathalie, Ph.D. psychologie (Un. Québec à Montréal, Québec)
 BOUCHARD, Caroline, Ph.D. psychologie (Un. Laval, Québec)
 CANTIN, Gilles, Ph.D. psychopédagogie (Un. Montréal, Québec)
 CHAGNON, Yves, Ph.D. psychologie (Un. Montréal, Québec)
 CHARLAND, Patrick, Ph.D. éducation (Un. Québec à Montréal, Québec)
 CHARRON, Annie, D. didactique du français (Un. Montréal, Québec)
 COURNOYER, Louis, Ph.D. sciences de l'éducation (Un. Sherbrooke, Québec)
 DESJARDINS, Edwidge, Ph.D. orientation (Un. Laval, Québec)
 FOURNIER, Frédéric, D. sciences de l'éducation (Un. Montréal, Québec)
 GAUDREAU, Louise, Ph.D. mesure et évaluation (Un. Montréal, Québec)
 GOHIER, Christiane, Ph.D. philosophie (Un. Montréal, Québec)
 GRANDBOIS, Alain, Ph.D. sciences de l'éducation (Un. Québec à Montréal, Québec)
 GRÉGOIRE, Simon, Ph.D. psychologie industrielle et organisationnelle (Un. Québec à Montréal, Québec)
 HURTEAU, Marthe, D. éducation (Un. Laval, Québec)
 LEBRUN, Nicole, D. sociologie (Un. Paris VII, France)
 LEBUIS, Pierre, Ph.D. sciences de l'éducation (Un. Montréal, Québec)
 LEMIEUX, André, Ph.D. éducation (Un. Ottawa, Ontario)
 MARTINY, Cynthia, Ph.D. éducation (Un. Québec à Montréal, Québec)
 MÉNARD, Louise, Ph.D. psychoéducation (Un. Montréal, Québec)
 METIOUI, Abdeljalil, Ph.D. didactique (Un. Laval, Québec)
 MEUNIER, Anik, Ph.D. éducation (Un. Québec à Montréal, Québec)
 MEYOR, Catherine, D. psychopédagogie (Un. Laval, Québec)
 NDINGA, Pascal, Ph.D. éducation (mesure et évaluation) (Un. Laval, Québec)
 ORELLANA, Isabel, Ph.D. éducation (Un. Québec à Montréal, Québec)
 PARENT, Carmen, Ph.D. éducation (Un. Toronto, Ontario)
 POISSANT, Hélène, Ph.D. psychologie cognitive (Un. Montréal, Québec)
 POTVIN, Patrice, Ph.D. éducation (Un. Montréal, Québec)
 RABY, Carole, Ph.D. éducation (Un. Québec à Montréal, Québec)
 RAÏCHE, Gilles, D. sciences de l'éducation (Un. Montréal, Québec)
 RIOPEL, Martin, Ph.D. éducation (Un. Montréal, Québec)
 RIVIÈRE, Bernard, Ph.D. psychologie (Un. Montréal, Québec)
 SAINT-PIERRE, Marjolaine, D. administration-éducation (Un. Montréal, Québec)
 SAUVÉ, Lucie, Ph.D. sciences de l'éducation (Un. Québec à Montréal, Québec)
 THÉSÉE, Gina, Ph.D. éducation (Un. Québec à Montréal, Québec)
 TOUSSAINT, Pierre, D. administration sociologie-politique (Un. Laval, Québec)
 TURGEON, Marc, Ph.D. sémiologie (Un. Québec à Montréal, Québec)
 VIOLA, Sylvie, Ph.D. éducation (Un. Québec à Montréal, Québec)
 WOOD, Juan M., D. sciences de l'éducation (Un. Rochester, New York, États-Unis)

CHAIRES

Chaire de recherche du Canada en éducation à la santé

Titulaire : Joanne Otis
 Pavillon Paul-Gérin-Lajoie, local N-3150
 Téléphone : 514 987-7874
 Site Internet : www.recherche.uqam.ca/regroupements/chaire-canada-education-sante.htm

Cette chaire se consacre à la mise sur pied, à la validation, à l'implantation ainsi qu'à l'évaluation de diverses stratégies éducatives novatrices en promotion de la santé. Ces stratégies s'inspirent d'abord des théories et modèles éprouvés en sciences de l'éducation et misent sur la participation active des personnes vulnérables au processus d'apprentissage. Ces stratégies éducatives seront testées et évaluées autant en milieu scolaire, qu'en milieu communautaire de même qu'en milieu clinique.

Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement

Titulaire : Lucie Sauvé
 Pavillon Paul-Gérin-Lajoie, local N-4250
 Téléphone : 514 987-6749
 Site Internet : www.unites.uqam.ca/ERE-UQAM

Cette chaire étudie l'intégration de l'éducation relative à l'environnement dans les nouveaux programmes scolaires, la valorisation de l'action communautaire en cette matière et enfin la formation des enseignants et des animateurs dans ce domaine. Ce programme de recherche, qui se réalisera tant en milieu scolaire, qu'en milieu communautaire et universitaire, contribuera à la résolution des problèmes socioenvironnementaux par l'enrichissement des dynamiques éducatives.

AUTRE UNITÉ

Bureau de la formation pratique

Directrice : Louise Camaraille-Santoire
 Pavillon Paul-Gérin-Lajoie, local N-2110
 Téléphone : 514 987-7830

Le mandat de ce bureau consiste à assurer la coordination interne entre les diverses instances concernées ainsi que la collaboration entre les différents intervenants de l'Université et des établissements scolaires relativement à la formation pratique constitutive des programmes de formation à l'enseignement.

INSTITUT, UNITÉS DE RECHERCHE ET AUTRE UNITÉ

INSTITUT

Institut Santé et société

Administrateur délégué : Michel Tousignant
 Pavillon Paul-Gérin-Lajoie, local N-7110
 Téléphone : 514 987-3000, poste 2250
 Site Internet : www.iss.uqam.ca

L'institut Santé et société regroupe plus de cent professeurs, de même que d'autres chercheurs et enseignants, des étudiants, et des partenaires dont la santé est le principal objet de recherche ou d'enseignement. Cet institut est plurifacultaire, ses membres étant répartis dans 23 départements et les sept facultés de l'UQAM. La mission de l'ISS est de favoriser le développement de la recherche sur la santé à l'UQAM et à en accroître la visibilité auprès de la communauté scientifique ainsi que de divers acteurs aux niveaux local, national et international. L'ISS a également pour mission de développer des programmes de formation novateurs transdisciplinaires en santé afin d'aider les nouvelles générations de praticiens et de professeurs, dont la santé est l'objet d'intervention ou de recherche, à acquérir une vision, une approche, plus globales des problématiques de santé. De cette façon, il contribuera à la compréhension des problématiques de santé et au développement d'interventions préventives et thérapeutiques efficaces. Enfin, l'ISS doit faciliter l'appropriation des connaissances produites et diffusées par ses membres, par la communauté, plus spécifiquement par leurs partenaires sociaux et économiques ainsi que par toute personne appelée à prendre des décisions susceptibles d'avoir un impact sur la santé de la population.

DOCTORAT EN ÉDUCATION (3666)

Ce programme d'études est offert par l'Université du Québec à Montréal, en association, en vertu du protocole d'entente, avec l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec en Outaouais, l'Université du Québec à Rimouski, l'Université du Québec à Trois-Rivières et à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Il existe aussi un projet d'entente concernant l'extension de ce programme avec l'Université nationale de l'État de Bahia au Brésil.

GRADE

Philosophiæ doctor, Ph.D.

CRÉDITS

Ce programme de recherche comporte 90 crédits.

OBJECTIFS

Ce programme vise une formation d'avant-garde à la recherche en éducation en privilégiant une approche interdisciplinaire selon divers types de recherche, et en permettant de bâtir de nouveaux modèles d'explication et d'intervention. Les chercheurs formés dans ce programme sauront utiliser les ressources de la recherche pour résoudre des problèmes et pour assurer l'évolution des connaissances en vue d'améliorer l'intervention éducative en divers milieux : scolaires, sociaux, gouvernementaux ou autres. Enfin ce programme favorise l'investigation de la situation éducative dans un milieu donné, en prenant en compte l'ensemble des composantes de cette situation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit :

- être titulaire d'une maîtrise en éducation ou l'équivalent, obtenue avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent, **ou**
- être titulaire d'une maîtrise ou l'équivalent, obtenue avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent, dans un domaine relié à l'éducation et posséder une expérience d'au moins 2 ans dans un domaine d'intervention éducative;
- présenter une esquisse d'un projet de recherche acceptable selon les objectifs du programme et les ressources disponibles;
- posséder une connaissance suffisante du français oral et écrit;
- posséder une connaissance suffisante de l'anglais;
- posséder une connaissance suffisante du domaine de l'éducation et d'une méthodologie de recherche pertinente à l'éducation. Les candidats qui ne peuvent pas démontrer une telle connaissance peuvent se voir imposer des cours d'appoint déterminés par le programme.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté : 40.

Admission à l'automne seulement.

Méthodes et critères de sélection

Les candidats qui satisfont aux conditions générales et aux conditions particulières d'admission au programme sont convoqués à une **entrevue** et **soumis à une épreuve écrite** sous la responsabilité du sous-comité d'admission et d'évaluation. Ces modalités visent à apprécier la motivation du candidat, sa connaissance générale du champ de l'éducation ainsi que sa préparation méthodologique pour mener à terme le projet esquissé, sa connaissance de la langue française (syntaxe, lexique, orthographe grammaticale et d'usage), ainsi que sa compréhension de textes rédigés en langue anglaise.

Le dossier de demande d'admission doit comprendre au moins deux lettres de recommandation d'un supérieur immédiat et d'un professeur ayant une expérience de recherche pertinente reconnue.

Les candidatures sont ensuite ordonnées selon les pondérations suivantes :

- Pour les étudiants titulaires d'une maîtrise en éducation ou l'équivalent :
- qualité du dossier académique (4), telle que démontrée par les relevés de notes et les lettres de recommandation;
 - entrevue et questionnaire (4);
 - esquisse du projet de thèse (2) selon sa pertinence et sa cohérence en regard des objectifs du programme et des ressources disponibles.

Pour les étudiants titulaires d'une maîtrise dans un autre domaine :

- qualité du dossier académique (2), telle que démontrée par les relevés de notes et les lettres de recommandation;
- qualité et pertinence de l'expérience (2), attestée par l'employeur;
- entrevue et questionnaire (4);

- esquisse du projet de thèse (2) selon sa pertinence et sa cohérence en regard des objectifs du programme et des ressources disponibles.

Le sous-comité d'admission et d'évaluation décide de ses recommandations et établit, s'il y a lieu, une liste d'attente.

Le seuil d'admission est de 70 % (7 sur 10), sous réserve du nombre de places disponibles selon la capacité d'accueil, et sous réserve que deux professeurs accrédités, de formation disciplinaire et d'expérience de recherche différentes, acceptent d'agir en tant que directeur et codirecteur de recherche.

Remarques

Tout candidat peut présenter sa demande d'admission au registraire de la constituante associée de son choix. Après étude du dossier de la demande d'admission par le sous-comité d'admission et d'évaluation du comité de programme, la décision est transmise au candidat par le registraire de la constituante concernée et le candidat admis doit s'inscrire dans cette même constituante. Toutefois, la composition du comité de recherche de l'étudiant doit être approuvée par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme préalablement à la première inscription dans le programme.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : quatre ans

Temps partiel : six ans

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Les activités suivantes (21 crédits) :

DME9000	Séminaire de doctorat : l'orientation
DME9001	Séminaire de doctorat : la synthèse
DME9005	Recherche en éducation
DME9010	Lecture dirigée I (6 cr.)
DME9100	Stage de recherche I
DME9200	Stage de recherche II

Deux activités parmi les suivantes (6 crédits) :

DME903X	Séminaire thématique sur des problématiques contemporaines en éducation
DME905X	Séminaire thématique sur une approche contemporaine de recherche en éducation
DME9011	Lecture dirigée II

toute autre activité pertinente de deuxième ou de troisième cycle offerte à l'Université du Québec.

La recherche (63 crédits) :

DME9400	Projet doctoral (9 cr.)
ou	L'étudiant ayant réussi, avant le trimestre d'automne 2001, l'activité DME9005, doit s'inscrire à l'activité suivante :
DME9300	Atelier de recherche (9 cr.)

Thèse (54 cr.)

Chaque étudiant est tenu de rédiger une thèse qui doit témoigner, de la part de l'auteur, d'une aptitude à mener à bien une recherche scientifique originale.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Chaque étudiant doit effectuer, à temps complet, un minimum de deux trimestres de résidence. Le premier a normalement lieu au premier trimestre de scolarité. Au cours de cette période de résidence, l'étudiant doit notamment compléter les activités communes et obligatoires suivantes offertes et tenues à l'UQAM : DME9000 Séminaire de doctorat : l'orientation et DME9005 Recherche en éducation, et présenter l'échéancier prévu de sa scolarité.

CHAMPS DE RECHERCHE

Partant de modèles éducatifs pertinents aux domaines des fondements, des organisations, des technologies éducationnelles, de la carriérologie, de la didactique ou de l'évaluation, en contextes de formation générale, professionnelle, spécialisée, scolaire ou communautaire, les principaux champs de recherche sont :

- représentations et construction des savoirs;
- systèmes d'éducation et sociétés;
- curriculum et programmes de formation;
- didactiques et approches pédagogiques;
- agents de formation et sujets apprenants;
- éducation hors-scolaire.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

MAÎTRISE EN CARRIÉROLOGIE (3038)

GRADE

Maître en éducation, M.Ed.

CRÉDITS

La maîtrise en carriérologie comporte 45 crédits.

OBJECTIFS

La maîtrise en carriérologie, avec stage et rapport d'activités, sans mémoire, vise à former un professionnel de la carriérologie et de l'orientation qui sera capable d'aider des personnes, individuellement et en groupe, dans toutes les étapes de leur cheminement de carrière. De plus, sous certaines conditions, ce profil répond aux normes d'admission de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères en orientation du Québec.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat dans le domaine de la carriérologie (Développement de carrière, Profil II : orientation) ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 3,0 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

De plus, les candidats ne détenant pas un baccalauréat en développement de carrière de l'UQAM, doivent avoir réussi les activités suivantes ou posséder des connaissances requises :

CAR1000 - Développement du concept de soi et de l'identité ou tout autre cours traitant du développement de la personne
 CAR1100 - Développement vocationnel I
 CAR1200 - Dimensions humaines du travail
 CAR1650 - Documentation et classification
 CAR1700 - Counseling individuel : théories, techniques et practicum
 CAR2500 - Instruments de mesure d'aptitudes et d'intérêts
 CAR2600 - Élaboration et animation d'activités de formation en planification de carrière
 CAR2620 - Méthodes dynamiques de recherche d'emploi
 CAR2700 - Counseling de carrière
 CAR3330 - Validation des acquis, bilan de compétences et planification de carrière
 CAR3901 - Stage 1 : Activités professionnelles obligatoires (6 crédits)
 FPE1060 - Orientation et système scolaire québécois
 PSY1282 - Psychométrie et évaluation
 PSY1300 - Méthodes et schémas quantitatifs
 PSY4110 - Psychopathologie
 Un cours parmi les suivants :
 ASC4500 - Développement personnel dans un contexte socio-éducatif contemporain

ou
 SOC1400 - Problèmes sociaux contemporains

Un cours parmi les suivants :
 ECO2431 - Économie du marché du travail

ou
 FPE2240 - Apprentissage et épistémologie

Les candidats devront posséder une capacité suffisante à lire des textes scientifiques rédigés en anglais.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté à 30 places par année.
 Les admissions se font à l'automne seulement.

Méthodes et critères de sélection

Les candidats qui satisfont aux conditions générales et aux conditions particulières d'admission sont convoqués à une séance de tests écrits portant, entre autres, sur la connaissance de la langue française ainsi que sur la compréhension de textes rédigés en langue anglaise et la motivation à entreprendre le programme.

Le dossier de demande d'admission devra comprendre au moins deux lettres de recommandation favorable d'un supérieur immédiat ou d'un professeur.

De plus, les candidats sans dossier académique devront présenter un dossier faisant état de leur expérience avec les attestations correspondantes.
 Une entrevue avec le sous-comité d'admission et d'évaluation sera exigée lorsque le dossier présente au moins une des caractéristiques suivantes :

- une moyenne cumulative située entre 2,8 et 3,0 sur 4,0 ou entre 3,0 et 3,2 sur 4,3;
- des lettres de recommandation moins favorables;
- l'absence d'un diplôme de baccalauréat.

Les candidatures seront ensuite ordonnées selon les pondérations suivantes :
 - qualité du dossier académique ou qualité de l'expérience : 50 %;
 - résultats aux tests et à l'entrevue (s'il y a lieu) : 50 %.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : deux ans
 Temps partiel : quatre ans

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits;
 les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les neuf cours suivants (27 crédits) :

MAE7000	Recherche en éducation : nature et méthodologie
CAR7110	Théorie avancée du traitement de l'information
CAR7120	Développement vocationnel avancé
CAR7300	Évaluation individuelle, sélection et carriérologie
CAR7490	Éthique professionnelle en carriérologie et en orientation
CAR7500	Mesure et évaluation en carriérologie : practicum (CAR7300)
CAR7700	Théories et techniques avancées de counseling individuel en carriérologie
CAR7710	Théories et techniques avancées de counseling de groupe en carriérologie
CAR7730	Practicum en intervention individuelle (CAR7700)

Un cours parmi les suivants (3 crédits) :

CAR7640	Conception et élaboration d'un plan de carrière
CAR7660	Éducation à l'entrepreneuriat
CAR7740	Practicum en intervention de groupe (CAR7710)
MBA8107	Études spécialisées en personnel et relations du travail I

Les deux activités suivantes (15 crédits) :

CAR8900	Stage avancé et rapport de stage (9 cr.)
CAR8910	Rapport d'activités dirigées (6 cr.)

Conditions d'accès à l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères en orientation du Québec

Les étudiants qui voudront être admis à l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec lorsqu'ils auront terminé la maîtrise en carriérologie, devront aussi avoir réussi les dix-sept cours de premier cycle, décrit précédemment dans la section «conditions d'admission».

CHAMPS DE RECHERCHE

- Gestion et développement de carrière
- Counseling individuel et de groupe.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

MAÎTRISE EN DIDACTIQUE DES LANGUES (3123)

GRADE

Maître ès arts, M.A.

CRÉDITS

Ce programme de recherche comporte 45 crédits.

OBJECTIFS

Le programme de maîtrise en didactique des langues a pour but de former des spécialistes initiés à la recherche et habilités, soit à poursuivre des études au niveau doctoral, soit à s'insérer immédiatement dans le marché du travail.

La maîtrise en didactique vise à donner à l'étudiant, outre une culture de base en linguistique, une formation de spécialiste en didactique des langues et une initiation à la recherche dans le domaine. Elle constitue une voie d'accès au doctorat en éducation. Deux profils sont offerts : l'un en *didactique de la langue première* et l'autre en *didactique des langues secondes*.

Outre la formation académique, le département offre à l'étudiant la possibilité de s'insérer dans des équipes de recherche structurées.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat menant à un permis d'enseignement ou d'un baccalauréat dans une autre discipline, obtenu avec une moyenne d'au moins 3.2 sur 4.3 (ou l'équivalent); ou posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente. Le candidat n'ayant jamais suivi de cours en didactique de la langue première ou des langues secondes devra compléter une activité de mise à niveau, déterminée en fonction de ses besoins, au moment de son admission au programme, avant de pouvoir s'inscrire aux cours de didactique de la concentration.

Autres conditions : Au moment de sa première inscription, le candidat devra passer un test mesurant sa capacité à lire des textes scientifiques en anglais. Le candidat non francophone devra passer un test de français écrit. En cas d'échec à l'un ou à l'autre de ces tests, le candidat sera invité à suivre un cours d'appoint tel que Elementary English Reading (ANG2013) et/ou Français langue seconde niveau avancé III (LAN3675), parallèlement à sa scolarité régulière de maîtrise. L'étudiant devra réussir le test de lecture de textes anglais avant le début du deuxième trimestre et le test de français écrit avant la fin de sa scolarité.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté.

Méthodes et critères de sélection

Évaluation du dossier académique et des lettres de recommandation. Le candidat dont le dossier n'indiquerait pas une préparation pertinente au programme sera invité à rencontrer le sous-comité d'admission et d'évaluation qui déterminera le type d'activité de mise à niveau ou le programme de propédeutique approprié à ses besoins.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : deux ans

Temps partiel : quatre ans

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les quatre cours suivants (douze crédits) :

DDL8000	Méthodologie de la recherche en didactique des langues
DDL8010	Projet de mémoire (Avoir complété 30 crédits du programme de maîtrise)
LIN8155	Description linguistique et enseignement du français 1
LIN8156	Description linguistique et enseignement du français 2

Deux cours de profil (6 crédits) :

• Profil «langue première»

DDL8120	Didactique de la lecture en langue première
DDL8110	Didactique de l'écriture en langue première
DDL8130	Séminaire thématique en didactique de la langue première 1
DDL8140	Séminaire thématique en didactique de la langue première 2
DDL8150	Didactique des premiers apprentissages en lecture et en écriture

• Profil «langue seconde»

DDL8210	Didactique d'une langue seconde ou étrangère
LIN8225	Acquisition des langues secondes
DDL8230	Séminaire thématique en didactique d'une langue seconde ou étrangère 1
DDL8240	Séminaire thématique en didactique d'une langue seconde ou étrangère 2
LIN8228	Séminaire thématique en acquisition des langues secondes

Deux cours au choix parmi les cours complémentaires et/ou les cours de profil (l'étudiant peut également choisir parmi tout autre cours du programme avec l'autorisation de la direction du programme) (6 crédits) :

DDL8480	L'utilisation d'Internet à des fins d'enseignement d'une langue
LIN8214	Sociologie du langage
LIN8215	Analyse du texte et du discours I
LIN8216	Le contact des langues
LIN8217	Séminaire thématique en linguistique appliquée
DDL8410	Intégration des TIC en didactique d'une langue
DDL8430	Didactique de la grammaire
DDL8440	Didactique des écrits de jeunesse et stratégies de lecture
DDL8450	Intégration de l'enseignement du français dans des situations d'apprentissage complexes

Le cours suivant (3 crédits) :

LIN8235	Projet de mémoire
---------	-------------------

Mémoire (21 crédits) :

Le mémoire de maîtrise consistera en une recherche originale de l'étudiant dans le domaine de son profil. Il doit faire la preuve de la capacité de l'étudiant à mener à bien une recherche, d'analyser les données et d'en présenter les résultats dans une langue claire.

REMARQUES PARTICULIÈRES

Passerelle Maîtrise - DESS - Programme court

Il est possible de passer de la maîtrise (concentration didactique des langues) au DESS en enseignement du français ou au programme court de deuxième cycle en enseignement du français. Dans ce cas, les cours réussis dans le cadre de la maîtrise seront reconnus à l'exception du LIN8235 Projet de mémoire.

Le candidat voudra bien prendre note que les activités au choix dans ce programme et énumérées ci-dessus ne peuvent être offertes à chacun des trimestres (automne, hiver ou été). Par conséquent, elles sont réparties sur plusieurs trimestres et sont donc offertes en alternance d'un trimestre, voire d'une année à l'autre.

CHAMPS DE RECHERCHE

Didactique des langues (première et secondes)

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

MAÎTRISE EN ÉDUCATION (3701-3803)

GRADE

Maître en éducation, M.Ed. (3803) ou maître ès arts, M.A. (3701) selon le profil choisi. Ce programme offre deux profils.

L'étudiant qui termine le profil **recherche** (3701) se verra décerner le grade de maître ès arts (M.A.); celui qui termine le profil **intervention pédagogique** (3803) obtiendra le grade maître en éducation (M.Ed.). Le profil que l'étudiant désire suivre devra être précisé dès l'admission au programme.

CRÉDITS

Ce programme comporte 45 crédits.

OBJECTIFS

Le but du programme de maîtrise en éducation est de former de futurs chercheurs, de spécialiser des professionnels du domaine de l'éducation ou de la formation. Il permet aux étudiants d'approfondir leurs connaissances et de développer leurs habiletés dans une discipline ou dans un champ de spécialisation.

Compte tenu des besoins diversifiés de la clientèle deux profils sont offerts :

Le profil «recherche» avec mémoire vise à initier à la recherche et à permettre une formation spécialisée comme agent de recherche ou de développement dans un milieu éducatif formel ou non formel. De plus, ce profil permet de développer des habiletés de recherche requises à la poursuite d'études de troisième cycle.

Le profil «intervention pédagogique» avec rapport d'activités et sans mémoire vise à spécialiser un professionnel de l'intervention pédagogique qui sera capable d'agir en tant qu'agent de changement ou en tant que personne ressource dans un milieu éducatif formel ou non formel. De plus, ce profil permet d'enrichir et d'approfondir des connaissances dans un champ de spécialisation, de s'initier à la recherche appliquée et de développer des habiletés d'analyse d'une pratique professionnelle.

Compte tenu des intérêts variés de la clientèle et de la multiplicité des milieux d'intervention, le programme offre, pour les profils «recherche» et «intervention pédagogique», les sept champs de spécialisation :

- **Didactique-Curriculum**, champ interdisciplinaire dont l'objectif est l'étude de la planification, du contrôle et de la régulation de la situation pédagogique, De même que de l'élaboration et de l'implantation de programmes et d'outils éducatifs;
- **Fondements-Axiologie**, champ interdisciplinaire dont l'objectif est l'étude de l'organisation, du développement et de l'innovation en éducation ainsi que des fondements et enjeux des discours éducatifs, compte tenu des dimensions sociologiques, politiques, économiques et culturelles du milieu;
- **Éducation communautaire et mésopédagogie**, champ d'intervention qui s'intéresse à l'éducation contemporaine dans des contextes particuliers, en milieux scolaires et communautaires : éducation relative à l'environnement, éducation en milieu familial, éducation internationale et éducation auprès des personnes âgées;

- **Éducation spécialisée**, champ d'intervention qui s'intéresse à la prévention, à la rééducation et à l'enseignement auprès des personnes handicapées ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation ainsi qu'aux problématiques qui y sont associées;
- **Évaluation**, spécialisation dont l'objectif est l'étude des modèles d'évaluation, des processus et techniques de mesure et d'évaluation de variables cognitives, affectives et comportementales ainsi que de la construction d'instruments et de traitement de données;
- **Formation professionnelle**, champ d'intervention qui s'intéresse au développement et à l'acquisition de compétences et d'habiletés nécessaires à l'exercice d'un métier, d'une technique ou d'une profession;
- **Enseignement supérieur**, champ d'intervention qui englobe les activités d'enseignement, de formation et de recherche, les personnes, les organismes, les connaissances et les compétences qui sont directement en lien avec le secteur postsecondaire de l'éducation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Profil «recherche» avec mémoire et profil «intervention pédagogique» avec rapport d'activités, sans mémoire

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat en éducation ou en enseignement ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 3,0 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

ou
être titulaire d'un baccalauréat dans un domaine connexe à l'éducation obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent et avoir des connaissances en éducation correspondant à une formation d'au moins vingt-quatre crédits (didactique, psychologie du développement et de l'apprentissage, docimologie, fondements de l'éducation). Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 3,0 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

ou
posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente.

De plus, les candidats au profil «intervention pédagogique» devront posséder un minimum de deux années d'expérience pertinente en éducation ou en formation. Pour être jugée pertinente, cette expérience devra avoir été acquise dans des champs d'intervention auprès de clientèles stables.

Les candidats aux deux profils devront posséder une capacité suffisante à lire des textes scientifiques rédigés en anglais.

Capacité d'accueil

L'ensemble des deux profils («recherche» et «intervention pédagogique») est contingenté à 75 places par année. Admission à l'automne seulement.

Méthodes et critères de sélection

Les candidats doivent satisfaire aux conditions générales et aux conditions particulières d'admission, et posséder une maîtrise du français ainsi qu'une connaissance suffisante de l'anglais. Le dossier de demande d'admission devra comprendre au moins deux lettres de recommandation favorables d'un supérieur immédiat ou d'un professeur ainsi qu'une lettre de motivation à entreprendre le programme.

De plus, les candidats sans dossier académique devront présenter un dossier faisant état de leur expérience avec les attestations correspondantes. Une entrevue avec le sous-comité d'admission et d'évaluation pourra être exigée lorsque le dossier présente au moins une des caractéristiques suivantes :

- une moyenne cumulative située entre 2,8 et 3,2;
- des lettres de recommandation moins favorables;
- l'absence d'un diplôme de baccalauréat;

ou tout autre motif jugé pertinent par le sous-comité d'admission et d'évaluation. Le sous-comité pourra pondérer les critères de sélection selon la qualité des dossiers présentés et, le cas échéant, des résultats de l'entrevue.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : deux ans
Temps partiel : quatre ans.

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

TRONC COMMUN AUX DEUX PROFILS

Un cours obligatoire (3 crédits) :

MAE7000 Recherche en éducation : nature et méthodologie

Note : Les étudiants ayant suivi et réussi le cours de premier cycle EDU6600 Initiation à la recherche ou l'équivalent pourront être exemptés du cours MAE7000 et seront alors autorisés à suivre un cours au choix de plus (3 crédits).

PROFIL A : RECHERCHE (code 3701)

Le cours suivant (3 crédits) :

FPE7200 Problématiques et analyse conceptuelle en éducation

Un cours parmi les suivants (3 crédits) :

MAE7020 Collecte et traitement de données quantitatives en éducation (MAE7000)
MAE7030 Collecte et traitement de données qualitatives en éducation (MAE7000)

Trois cours choisis dans l'un des champs de spécialisation suivants (un de ces cours pourra être choisi parmi tous les autres cours du programme ou dans tout autre programme de deuxième cycle, avec l'autorisation de la direction du programme) (9 crédits) :

•a) Didactique-Curriculum

DID7210 Modèles d'enseignement
DID7230 Les théories et enjeux en didactique et curriculum
DID7250 Nature des objectifs et organisation des contenus
DID7270 Diagnostic éducationnel et intervention pédagogique
DID7291 Curriculum et didactique de l'éducation préscolaire
DID7800 Créativité et éducation
DID7900 Didactique interdisciplinaire et intégration des apprentissages
DID828X Séminaire thématique en didactique
DID829X Séminaire thématique en études curriculaires
FPE7615 Éducation et informatique
FPE7623 Rôle et fonction de l'image en pédagogie
FPE7632 Éducation aux médias
FPE7800 Évaluation de programmes de formation

•b) Fondements-Axiologie

ASC7375 Éducation interculturelle
ASS7504 Développement affectif et intervention pédagogique
ASS7515 Succès et échec à l'école : concepts et réalités
FPE7105 Fondements politiques, socioéconomiques et culturels de l'éducation
FPE7166 Éducation comparée
FPE7171 Réflexions axiologiques et éthiques en éducation
FPE7220 Développement, apprentissage et processus cognitif
FPE7240 Savoir, penser et agir : fondements pédagogiques, didactiques et curriculaires
FPE7260 Épistémologie et théories éducatives
FPE815X Séminaire thématique en fondements et axiologie de l'éducation

•c) Éducation spécialisée

ASS7302 Intégration de la personne en difficulté d'adaptation
ASS7311 Stratégies d'enseignement et adaptation scolaire
ASS7312 La prévention primaire en éducation
ASS7318 L'individu en situation d'échec
ASS8001 Pratique orthopédagogique et recherche
ASS831X Séminaire thématique sur les difficultés d'adaptation sociale
ASS833X Séminaire thématique sur les difficultés d'apprentissage
ASS834X Séminaire thématique sur la déficience intellectuelle et les polyhandicaps

•d) Évaluation

FPE7400 Instruments de mesure de variables cognitives
FPE7410 Instruments de mesure de variables affectives
FPE7430 Théorie des réponses aux items et applications
FPE7450 Recherches corrélationnelles en éducation
FPE7460 Approches inférentielles en recherche en éducation
FPE7470 Analyses non paramétriques en éducation
FPE7800 Évaluation de programmes de formation
FPE849X Séminaire thématique en mesure et évaluation

•e) Enseignement supérieur

DID7670 Séminaire sur la réussite et la persévérance en enseignement supérieur
DID7680 Séminaire sur l'intégration des apprentissages et l'encadrement des étudiants dans l'enseignement supérieur
DID869X Séminaire thématique en enseignement supérieur
FPE7080 Organisation et innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur
FPE8680 Technologies de support à la formation en ligne en enseignement supérieur

•f) Cours hors champ de spécialisation

EFA7963	Analyse transnationale des politiques d'éducation et de formation des adultes
FPE7061	Coopération multilatérale et économie politique de l'éducation et de la culture
MAE7040	Transformations de données qualitatives en éducation (MAE7030)
MAE7050	Séminaire thématique en méthodes observationnelles de recherche (MAE7030)
MAE7960	La supervision pédagogique en contexte scolaire
MAE7961	Le développement professionnel des stagiaires en formation des enseignants
MAE7962	Supervision pédagogique et pratique réflexive
MAE8500	Séminaire spécial en éducation

Les deux activités suivantes (3 crédits) :

MAE8010	Atelier de recherche (1 cr.)
MAE8020	Séminaire de projet de recherche (2 cr.)

Remarque : Pour pouvoir suivre l'activité MAE8020, il faut avoir réussi tous les cours du tronc commun et l'atelier de recherche.

Rédaction du mémoire de recherche (24 crédits)

Par la présentation de son mémoire, l'étudiant doit démontrer son aptitude à la recherche par la maîtrise de certaines méthodes scientifiques, la capacité d'analyser des données et d'en présenter les résultats dans une langue claire et en respectant les règles de présentation.

Ce mémoire pourra prendre diverses formes.

Le mémoire est constitué d'un texte d'environ une centaine de pages.

Il est rédigé sous la direction ou la codirection d'un professeur du département d'éducation et de pédagogie ou du département d'éducation et de formation spécialisées.

PROFIL B : INTERVENTION PÉDAGOGIQUE (code 3803)

Le cours suivant (3 crédits) :

FPE7200	Problématiques et analyse conceptuelle en éducation
---------	---

Cinq cours choisis dans l'un des champs de spécialisation décrits dans le profil recherche ou parmi les suivants (15 crédits) :

•a) Éducation communautaire et Mésopédagogie

Cette option ne sera offerte que si un nombre suffisant de candidats en font la demande.

•Éducation relative à l'environnement

DID8530	Éducation relative à l'environnement : théories et pratiques
DID8531	Éducation relative à l'environnement : l'intervention (DID8530)

•Gérontagogie

ASS7933	Éducation à la mort
CAR7720	Counseling et relation d'aide avec la personne du troisième âge
DID7960	Apprentissage et développement chez la personne du troisième âge
FPE7187	Fondements théoriques de la gérontagogie

•Intervention éducative en milieu familial

ASS7540	Mésopédagogie et écologie communautaire
ASS7940	Intervention éducative en milieu familial
ASS7941	Élaboration de modèles mésopédagogiques
ASS8001	Pratique orthopédagogique et recherche

•Éducation dans une perspective planétaire

FPE7195	Sources et finalités de l'éducation dans une perspective planétaire
DID7830	Approches curriculaires en éducation dans une perspective planétaire

•Séminaire à contenu variable

ASS890X	Séminaire thématique en éducation communautaire ou mésopédagogie
---------	--

•b) Formation professionnelle

Cette option ne sera offerte que si un nombre suffisant de candidats en font la demande.

FPT7750	Tendances actuelles en formation professionnelle
FPT7751	Curriculum de formation professionnelle
FPT7752	Évaluation des programmes de formation professionnelle
FPT7753	Évaluation des apprentissages en formation professionnelle
FPT7754	Mesure des compétences en formation professionnelle
FPT7755	Processus de fabrication et stratégie d'apprentissage en milieu de travail
FPT7756	Instrumentation et analyse de postes de travail
FPT870X	Séminaire thématique en formation professionnelle

Deux cours libres choisis parmi l'ensemble des cours de maîtrise en éducation ou de tout autre programme de deuxième cycle, sous réserve de l'approbation de la direction du programme (6 crédits).

Les quatre activités suivantes (18 crédits) :

MAE8010	Atelier de recherche (1 cr.)
MAE8100	Séminaire de projet d'intervention (6 cr.)
MAE8111	Intervention pédagogique (5 cr.)
MAE8120	Rapport d'activités (6 cr.)

CHAMPS DE RECHERCHE

- Didactique, curriculum et lexicologie
- Enseignement supérieur
- Fondements, axiologie et pluriethnicité
- Mesure et évaluation des apprentissages
- Éducation spécialisée, difficultés d'adaptation et d'apprentissage
- Formation professionnelle et transferts d'apprentissage
- Éducation et intervention communautaire

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A pour le profil intervention pédagogique (code 3803) et dans la classe B pour le profil recherche (code 3701).

MAÎTRISE EN ÉDUCATION, PROFIL ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (3605-3606-3607)

En vertu du protocole d'entente, ce programme d'études est offert conjointement par l'UQAM et l'Université de Montréal.

CRÉDITS

Ce programme comporte 45 crédits.

* 15 crédits de formation pratique hors programme devront être réussis en cours de formation afin d'obtenir le brevet d'enseignement du Québec.

GRADE

Maître en éducation, M.Ed.

Le profil enseignement secondaire offre trois concentrations :

- Concentration : Français langue première (code 3605)
- Concentration : Mathématiques (code 3606)
- Concentration : Science et technologie (code 3607).

Le diplôme émis aux finissants fera mention de la concentration

OBJECTIFS

Le but du programme de Maîtrise en éducation est de former de futurs chercheurs, de spécialiser des professionnels du domaine de l'éducation ou de la formation, de la carriérogie ou du counseling d'orientation. Il permet aux étudiants d'approfondir leurs connaissances et de développer leurs habiletés dans une discipline ou dans un champ de spécialisation.

Le profil Enseignement au secondaire, quant à lui, vise à former un professionnel de l'enseignement au secondaire en lui permettant de compléter sa formation initiale dans son domaine d'expertise. L'objectif général de cette formation est de permettre à l'étudiant de développer, dans le cadre des études de deuxième cycle, des compétences professionnelles et des connaissances dans le domaine de l'enseignement de sa matière, que ce soit la science et la technologie, les mathématiques ou le français langue première. Plus particulièrement, il vise à amener les enseignants à s'approprier leur programme d'enseignement tout en développant une pratique réflexive dans l'exercice de leur profession. Cette formation cherche à aider les enseignants à répondre adéquatement aux défis posés par la réforme curriculaire.

Spécifiquement, les objectifs de cette formation sont de :

- communiquer clairement et correctement dans sa langue d'enseignement;
- concevoir et piloter des activités d'enseignement-apprentissage et superviser le fonctionnement de groupe-classe;
- intervenir auprès d'élèves intégrés en classe régulière qui présentent des handicaps ou des difficultés d'apprentissage ou de comportement;

- maîtriser l'acte d'enseigner, approfondir son enseignement par des retours réflexifs critiques et actualiser en continu son développement professionnel;
- coopérer avec les différents partenaires sociaux, pédagogiques et avec l'équipe école;
- être un agent de changement dans son milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au programme de la Maîtrise en éducation, profil Enseignement au secondaire, le candidat doit détenir un baccalauréat jugé pertinent, par exemple :

- pour la concentration français langue première, un Baccalauréat en études françaises ou en linguistique;
- pour la concentration mathématiques, un Baccalauréat en mathématiques;
- pour la concentration science et technologie, un Baccalauréat en chimie, en physique, en biologie ou en génie.

Quelle que soit la discipline, le candidat doit avoir obtenu son diplôme avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3. Tout dossier de candidature avec une moyenne cumulative se situant entre 2,8 et 3,2 sur 4,3 sera étudié par les responsables du profil et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

De plus, le candidat doit détenir un lien d'emploi avec une commission scolaire ou un établissement d'enseignement secondaire privé (être sur la liste de remplacement, avoir un contrat de suppléance) permettant de faire une demande d'autorisation provisoire d'enseigner. Cette demande d'autorisation provisoire doit obligatoirement être obtenue pendant les douze premiers crédits du programme de la Maîtrise en éducation, profil Enseignement au secondaire.

Au moment de l'admission, les candidats déjà titulaires d'un diplôme québécois de 1^{er} cycle, satisfont aux exigences générales des universités quant aux compétences linguistiques (l'épreuve uniforme du collégial ou exigence de l'établissement universitaire où la formation universitaire a été réalisée).

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté
Admission à l'automne seulement.

Méthodes et critères de sélection

Les candidats doivent compléter un formulaire d'admission conjoint et fournir leur dossier scolaire. Un document certifiant le lien d'emploi entre la commission scolaire et le candidat doit également être soumis. Le sous-comité de programme de chacune des universités s'assure que les étudiants sélectionnés satisfont les exigences académiques et possèdent l'expérience de travail leur permettant de répondre aux exigences de cette formation de deuxième cycle. Au moment de l'examen des dossiers des candidats, le sous-comité de programme s'assurera que chaque candidat possède minimalement 60 crédits en lien avec la matière qu'il souhaite enseigner.

Régime d'études et durée des études

Temps partiel : quatre ans

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits;
les cours entre parenthèses sont préalables.)

TRONC COMMUN AUX TROIS CONCENTRATIONS

Les huit cours suivants (24 crédits) :

ASC7805 ETA6160	École et société : réussite scolaire et devenir social École et société (UdeM)
FPE7221 PPA6265	Cognition, développement et éducation Sciences cognitives et psychopédagogie (UdeM)
DID7210 PPA6245	Modèles d'enseignement Modèles d'enseignement (UdeM)
FPE7050 ETA6901	Étude du système scolaire québécois L'enseignant, le système éducationnel québécois (UdeM)
ASS7302 PPA6416	Intégration de la personne en difficulté d'adaptation Études des difficultés à apprendre (UdeM)
FPE7551 ETA6065	Évaluation des apprentissages (DID7601 Modèles et stratégies d'enseignement au collège et à l'université : pour le programme court de deuxième cycle en pédagogie de l'enseignement supérieur (0680)) Évaluation et compétence (UdeM)

ASS7114	Problèmes de comportement en classe ordinaire à l'école secondaire
PPA6419	Problème de comportement à l'école (UdeM)
MAE7000 ETA6032	Recherche en éducation : nature et méthodologie Méthode de recherche en éducation (UdeM)

PRATIQUES SUPERVISÉES

Les 3 cours suivants (15 crédits) :

MAE7965	Séminaire d'intégration et projet professionnel (MAE7963; MAE7964)
EDU6010	Activité d'intégration (UdeM)
MAE7963 PPA6501	Pratique supervisée I : Gestion de classe (6 cr.) Pratique supervisée I - Gestion de classe (UdeM)
MAE7964 DID6502	Pratiques supervisée II - Didactique (6 cr.) (MAE7963) Pratique supervisée II - Enseignement et didactique (UdeM)

Note : Les cours de pratique supervisées sont considérés hors programme.

CONCENTRATION FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE (code 3605)

Bloc de Didactique

• Les 4 cours suivants (12 crédits) :

DDL8430 DID6201	Didactique de la grammaire Didactique de la grammaire (UdeM)
DDL8220 DID6211	Apprentissage d'une langue seconde ou étrangère en contexte scolaire Didactique de la lecture (UdeM)
DDL8460 DID6214	Didactique de l'oral Didactique de l'oral (UdeM)
DDL8110 DID6216	Didactique de l'écriture en langue première Didactique de l'écriture (UdeM)

Bloc de Complément disciplinaire

• Les cours suivant (9 crédits) :

LIN8113 DID6525	Grammaire avancée pour l'enseignement du français Grammaire avancée pour enseignement du français
Sur approbation du responsable du profil : Possibilité pour l'étudiant de choisir 1 cours de 2 ^e cycle + 1 cours de 1 ^{er} cycle dans une matière leur permettant de pallier aux lacunes de sa formation initiale	

CONCENTRATION MATHÉMATIQUES (code 3606)

Bloc de Didactique

• 4 cours parmi les 5 suivants (12 crédits) :

MAT7194 DID6571	Didactique de l'algèbre Didactique de l'algèbre au secondaire (UdeM)
MAT8150 DID6754	Informatique dans l'enseignement des mathématiques Didactique des mathématiques et TIC (UdeM)
MAT865G DID6540	Nombre et raisonnement proportionnel Nombre et raisonnement proportionnel (UdeM)
MAT7193 DID6573	Didactique de la géométrie Didactique de la géométrie au secondaire (UdeM)
MAT865X DID6759	Séminaire thématique sur des problématiques contemporaines en enseignement des mathématiques Didactique des mathématiques : thèmes spécifiques (UdeM)

Bloc de Complément disciplinaire

• Les cours suivant (9 crédits) :

MAT865H DID2280	Didactique des mathématiques (2 cr.) Erreurs et obstacles d'apprentissage en mathématiques (UdeM)
Sur approbation du responsable du profil : Possibilité pour l'étudiant de choisir 1 cours de 2 ^e cycle + 1 cours de 1 ^{er} cycle dans une matière leur permettant de pallier aux lacunes de sa formation initiale	

CONCENTRATION SCIENCE ET TECHNOLOGIE (code 3607)

Bloc de Didactique

• Les 4 cours suivants (12 crédits) :

DID8540	Didactique de l'enseignement intégré de la science et de la technologie au secondaire
DID8543	Enseignement et apprentissage par projets en science et technologie au secondaire
DID6867	Didactique des sciences (UdeM)
DID6868	Le laboratoire en didactique des sciences (UdeM)

Bloc de Complément disciplinaire

• Les cours suivants (9 crédits) :

Sur approbation du responsable du profil : Possibilité pour l'étudiant de choisir 2 cours de 2^e cycle + 1 cours de 1^{er} cycle dans une matière leur permettant de pallier aux lacunes de sa formation initiale.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Compétences linguistiques en français

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite, mais aussi celle de la communication orale. Aucune étudiante, aucun étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes.

Mesures diagnostiques

Au cours de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant peut être obligé de se soumettre à un test diagnostique mesurant ses forces et ses faiblesses en français écrit. Des mesures de soutien peuvent être imposées par la direction du programme aux étudiantes, étudiants n'ayant pas atteint le seuil de réussite du test diagnostique.

Les mesures de soutien ainsi que les seuils de réussite au test diagnostique pour les programmes concernés peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.cpfe.uqam.ca/exigenceslinguistiques.htm>

Test de certification

Pour répondre à la norme particulière des programmes de formation à l'enseignement, seule la réussite au test choisi par l'ensemble des universités québécoises atteste des compétences en français écrit et conduit à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Première passation du test de certification

Au moment déterminé par la direction du programme et avec son autorisation, l'étudiante, l'étudiant se soumet une première fois (passation initiale) au test de certification au plus tôt après neuf crédits complétés dans le programme.

Reprises du test de certification

En cas d'échec, l'étudiante, l'étudiant a droit à deux reprises (2^e et 3^e passations) sans interruption dans son cheminement académique dans le programme. À chaque reprise, l'étudiante, l'étudiant reprend seulement la partie échouée de l'épreuve.

Seuils de réussite

Les seuils de réussite au test de certification peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.cpfe.uqam.ca/exigenceslinguistiques.htm>

Échéancier

L'étudiante, l'étudiant doit avoir réussi le test de certification dans chacun des deux volets avant son deuxième stage en milieu scolaire. Conformément à l'article 10.3.1.3 du règlement des études de cycles supérieurs, l'étudiante, l'étudiant qui ne satisfait pas à ces exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions concernant la poursuite des études dans un programme de deuxième cycle menant au brevet d'enseignement.

Plus spécifiquement :

Au terme de la deuxième reprise (3^e passation), l'étudiante, l'étudiant sera soumis à une période de probation d'un an durant laquelle elle, il ne pourra poursuivre son cheminement régulier dans le programme, ni s'inscrire à son deuxième stage. La direction de programme assignera à l'étudiante, l'étudiant des objectifs pédagogiques et des modes de cheminement particuliers afin qu'elle, qu'il consacre ses efforts à la remédiation de ses difficultés en français.

Au terme de la probation et avec l'approbation de la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant se soumet à la reprise finale (4^e passation) du test de certification.

Échec à la reprise finale (4^e passation) du test de certification

Un échec à la dernière reprise (4^e passation) du test de certification entraîne une exclusion du programme.

Exemption du test de certification

Tout étudiante, étudiant peut demander à être exempté du test de certification vérifiant les compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi ce test dans une autre université ou encore s'il possède déjà un brevet. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre auquel l'étudiante, l'étudiant est admis dans le programme.

CHAMPS DE RECHERCHE

- Didactique, curriculum et lexicologie
- Enseignement supérieur
- Fondements, axiologie et pluriethnicité
- Mesure et évaluation des apprentissages
- Éducation spécialisée, difficultés d'adaptation et d'apprentissage
- Formation professionnelle et transferts d'apprentissage
- Éducation et intervention communautaire
- Carrièreologie

FRAIS

Les frais d'administration et de correction du test de certification sont assumés par l'étudiante, l'étudiant.

MAÎTRISE EN ORTHOPÉDAGOGIE (3050)

CRÉDITS

Ce programme d'études comporte 45 crédits.

GRADE

Maîtrise en éducation, M. Éd.

OBJECTIFS

L'objectif général de ce programme de maîtrise professionnelle est d'offrir une formation spécialisée dans les domaines de l'orthopédagogie en lecture-écriture et des mathématiques. La formation proposée prend en compte les contraintes individuelles (cognitives, métacognitives et affectives), sociales (familiales, scolaires) et disciplinaires qui influencent le développement de la lecture-écriture et des mathématiques chez les personnes éprouvant des difficultés d'apprentissage. Le programme vise à ce que l'orthopédagogue acquière les plus récents savoirs en la matière afin qu'il puisse intervenir de façon efficace auprès des élèves à sa charge, en collaboration avec les différents membres de la communauté éducative (enseignants, parents, autres professionnels), et ainsi mieux contribuer à la réussite de ceux-ci.

Objectifs spécifiques

Au terme de ce programme, la formation aura permis à l'étudiant :

1. d'approfondir des connaissances relatives à l'ensemble des dimensions liées à la problématique des élèves en difficulté d'apprentissage;
2. d'approfondir les outils conceptuels et méthodologiques propres à la profession de l'orthopédagogue;
3. de développer des compétences en évaluation en lecture-écriture et en mathématiques s'adressant aux élèves en difficultés d'apprentissage;
4. de développer des compétences en intervention adaptée en lecture-écriture et en mathématiques s'adressant aux élèves en difficultés d'apprentissage;
5. de développer une identité professionnelle permettant à l'orthopédagogue d'exercer pleinement son rôle dans les différents contextes de pratique en lien avec les autres acteurs œuvrant auprès des élèves présentant des difficultés d'apprentissage;
6. de développer des stratégies de formation continue utiles au renouvellement et à l'ajustement des pratiques professionnelles.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au programme de maîtrise en orthopédagogie, le candidat doit être titulaire :

- d'un baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire ou en orthopédagogie, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Des cours d'appoint pourront être exigés des candidats qui n'ont pas suivi dans le cadre de leur formation antérieure un minimum de 6 crédits en orthodidactique des mathématiques et de 6 crédits en orthodidactique du français;
- ou
- d'un baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire, ou d'un baccalauréat d'enseignement du français au secondaire, des mathématiques au secondaire, ou du français langue seconde, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Chaque

candidature sera étudiée cas par cas. Après étude de leur dossier, ces candidats devront suivre des cours d'appoint ou la propédeutique suivante : 6 crédits en orthodidactique des mathématiques, 6 crédits en orthodidactique du français, ce qui requiert préalablement une formation didactique dans ledit domaine, ainsi que 3 crédits portant sur les difficultés comportementales au primaire ou au secondaire et 3 crédits relatifs à l'intégration scolaire.

Dans les deux cas, une entrevue avec le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme peut être exigée afin de déterminer les cours à suivre soit en appoint soit en propédeutique. Un test diagnostique peut également être exigé des candidats afin d'évaluer avec précision leurs notions mathématiques avant leur admission au programme proposé

Tout dossier de candidature avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

Enfin, tous les candidats doivent joindre une lettre de motivation et un curriculum vitæ à leur dossier d'admission.

Compétences en français

Pour être admis au programme, l'étudiant devra faire la démonstration d'un niveau avancé de compétence en français. Pour ce faire, il devra avoir réussi le test SEL ou le test CÉFRAN (ou l'équivalent). Dans l'éventualité où l'étudiant n'aura pas fait ou réussi l'un ou l'autre de ces tests, il devra réussir le test CÉFRAN. Advenant la non-réussite de ce test, l'étudiant devra suivre et réussir le cours d'appoint LIN1112 et, par la suite, réussir le test CÉFRAN pour être définitivement admis au programme.

Compétences en anglais

Le candidat doit posséder une capacité à lire des textes scientifiques rédigés en anglais. Cette capacité pourra être vérifiée au moyen d'un test de l'École de langues. Le candidat dont la capacité sera jugée insuffisante devra réussir un cours d'appoint tel *LAN2140 Compréhension de documents en anglais (intermédiaire 1)*, dès le premier trimestre du programme.

Capacité d'accueil

Admission à l'automne et à l'hiver.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : deux ans

Temps partiel : quatre ans

LISTE DES ACTIVITÉS

(À moins d'indication contraire, les cours sont de 3 crédits.)

39 crédits de cours OBLIGATOIRES comme suit :

Un cours sur la pratique orthopédagogique et la recherche (3 crédits) :

ASS8001 Pratique orthopédagogique et recherche

Six cours sur LES DIFFICULTÉS EN LECTURE-ÉCRITURE (18 crédits) :

ASS8010 Évaluation et intervention en orthopédagogie de la lecture et de l'écriture I
 ASS8020 Séminaire sur les difficultés en lecture et en écriture d'adolescents ayant des parcours scolaires atypiques (ASS8010)
 DDL8531 Évaluation des processus de lecture-écriture en situation contextualisée
 DDL8532 Processus spécifiques d'identification et de production des mots écrits : évaluation et intervention (DDL8531)
 DDL8533 Processus non spécifiques de lecture et d'écriture : évaluation et intervention (DDL8531)
 DDL8535 Difficultés d'apprentissage de la lecture-écriture : marqueurs cognitifs et neurologiques associés (DDL8531 ; DDL8532 ; DDL8533)

Trois cours sur LES DIFFICULTÉS EN MATHÉMATIQUES (12 crédits) :

ASS7050 Problématiques en orthodidactiques des mathématiques au primaire
 ASS7051 Séminaire en orthodidactique des mathématiques (6 cr.) (ASS7050)
 ASS7052 Problématique orthodidactique de la transition primaire/secondaire en mathématiques (ASS7051)

6 crédits de cours AU CHOIX parmi les suivants :

ASS7020 Prévention à l'école primaire

ASS7021 Prévention et concertation enseignant-parents à l'école primaire (ASS7020)
 ASS7053 Problématiques en orthodidactique des mathématiques au secondaire
 ASS8011 Évaluation et intervention en orthopédagogie de la lecture et de l'écriture II (ASS8010)
 DDL8534 Difficultés de l'oral et implications sur l'apprentissage de l'écrit (DDL8531)
 LIN8536 Apprentissage de la lecture et de l'écriture chez les élèves sourds gestuels
 LIN8537 Apprentissage de la lecture et de l'écriture chez les élèves allophones

ou tout autre cours de cycles supérieurs choisi avec l'accord de la direction du programme

Une activité de synthèse relative aux difficultés d'apprentissage en lecture-écriture ou en mathématiques (6 crédits) :

ASS800X Activité de synthèse : difficultés d'apprentissage en lecture-écriture ou en mathématiques (6 cr.)

ou

DDL8570 Activité de synthèse : difficultés d'apprentissage en lecture-écriture (6 cr.)

Passerelle entre le Programme court en psycholinguistique appliquée aux difficultés de lecture et d'écriture et la maîtrise en orthopédagogie :

L'étudiant admis à la maîtrise en orthopédagogie, après avoir complété le Programme court en psycholinguistique appliquée aux difficultés de lecture et d'écriture, se verra reconnaître tous les cours réussis dans le cadre de ce programme.

Passerelle entre le Programme court en orthodidactique des mathématiques et la maîtrise en orthopédagogie :

L'étudiant admis à la maîtrise en orthopédagogie, après avoir complété le Programme court en orthodidactique des mathématiques, se verra reconnaître tous les cours réussis dans le cadre de ce programme.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Pour pouvoir s'inscrire à l'activité de synthèse, l'étudiant devra avoir réussi au moins 36 crédits du programme avec une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,7/4,3.

Chaque cours est offert selon des modalités variées, allant de fins de semaine de 1 ou 2 jours (samedi ou dimanche), à raison d'un cours par jour d'une durée de 7 heures et demie, à des blocs de 3 heures/semaine pendant 15 semaines. Le recours à des modalités mixtes, alliant cours de fins de semaine et de soir est également possible de même que l'offre de cours de jour, sur semaine, pendant le mois d'août. Toutefois, peu importe la modalité offerte, chaque cours totalise 45 heures de présence en classe.

CHAMPS DE RECHERCHE

- Difficultés en lecture et en écriture
 - Difficultés en mathématiques

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN ÉDUCATION ET FORMATION DES ADULTES (3202)

CRÉDITS

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

L'objectif général de ce programme est de former des spécialistes de l'ingénierie de l'éducation et de la formation des adultes qui, tout en ayant une vision large du champ et de sa signification dans la société du savoir en émergence, maîtriseront les diverses expertises spécifiques requises dans ce champ. Ce programme comporte trois objectifs spécifiques. Il s'agit premièrement de permettre aux praticiens et spécialistes de développer une vision large, compréhensive et multidisciplinaire du champ de l'éducation et de la formation des adultes et de sa signification critique dans les sociétés du savoir en émergence. Ce programme entend, deuxièmement, permettre de développer

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

et maîtriser divers outils d'intervention spécialisés leur permettant d'agir de manière polyvalente au sein de leur milieu, comme formateurs de formateurs, concepteurs et responsables du suivi des formations ainsi qu'ingénieurs d'organisations apprenantes. Finalement, ce DESS vise à développer une approche réflexive en regard de leur pratique professionnelle et des rôles d'encadrement qu'ils devront assumer.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne égale ou supérieure à 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent;

ou
posséder les connaissances requises, une formation appropriée, et une expérience professionnelle pertinente.

De plus, les candidats doivent posséder au moins deux années d'expérience pertinente dans le champ de l'éducation et de la formation des adultes et jugée suffisante par le Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE).

Enfin, les candidats doivent démontrer qu'ils ont acquis les préalables suivants :

- une maîtrise du français écrit;
- une maîtrise suffisante de l'anglais pour lire des textes scientifiques.

Les candidats ayant une moyenne cumulative inférieure à 3,2 sur 4,3, mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 ou l'équivalent, peuvent exceptionnellement être admis après étude de leur dossier par le SCAE.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté.

Sélection des candidats

L'évaluation des candidatures sera réalisée par le Sous-comité d'admission et d'évaluation sur la base du dossier académique, des lettres de recommandation, du curriculum vitæ détaillé et d'une lettre d'intention des candidats dans laquelle ces derniers doivent détailler leurs aptitudes et motivations pour entreprendre ce programme.

Le Sous-comité se réserve le droit de convoquer les candidats en entrevue et d'imposer, s'il le juge nécessaire, des cours d'appoint ou une propédeutique aux candidats ne répondant pas de façon satisfaisante aux conditions et préalables d'admission avant qu'ils ne soient définitivement acceptés au programme.

Régime et durée des études

Temps complet : cinq trimestres

Temps partiel : dix trimestres

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Les cinq activités obligatoires suivantes (15 crédits)

EFA7965	Le développement personnel de l'adulte et ses conditions socioculturelles
EFA7930	Politique et ingénierie générale de la formation formelle et non formelle des adultes
MAE7000	Recherche en éducation : nature et méthodologie
ORH7700	Gestion stratégique du capital humain de l'organisation
SOC7535	Analyse sociale de l'éducation et la formation des adultes

Quatre activités de spécialisation choisies parmi les cours optionnels suivants (12 crédits) :

EFA7960	Ingénierie et planification de la formation des adultes
EFA7961	Apprentissage et intervention andragogique
EFA7963	Analyse transnationale des politiques d'éducation et de formation des adultes
EFA7964	Enjeux de l'évaluation de programmes en formation des adultes
EFA7966	Apprendre en situation de travail
FPE7800	Évaluation de programmes de formation
KIN7230	Ergonomie de conception et projet de transformation dans l'entreprise

L'activité de synthèse obligatoire suivante (3 crédits) :

EFA7991	Activité de stage en éducation et formation des adultes
---------	---

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Les étudiants devront avoir complété au moins 24 des 30 crédits du programme avant de s'inscrire à l'activité de stage et synthèse (EFA7991).

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS (3826)

CRÉDITS

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

L'objectif général du diplôme est de permettre à l'étudiant d'approfondir, au niveau des études de deuxième cycle, des compétences professionnelles et des connaissances reliées à l'enseignement du français langue première ou langue seconde (L1 ou L2) et de développer ainsi une pratique réflexive de sa profession. Les objectifs spécifiques du programme sont de permettre à l'étudiant : d'approfondir les concepts liés à la didactique du français (L1 ou L2); de renouveler sa pratique professionnelle en fonction des développements récents dans le domaine; de se familiariser avec les connaissances nécessaires à l'application pédagogique des nouvelles technologies de l'information à la didactique du français (L1 ou L2).

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un baccalauréat menant à un permis d'enseignement ou d'un baccalauréat dans une discipline pertinente en lien avec la didactique des langues ou la linguistique (traduction, études littéraires, etc.), obtenu avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission;

ou
posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente. Le candidat dont les connaissances en didactique du français sont jugées insuffisantes se verra imposer une activité de mise à niveau au moment de son admission au programme.

Les cours de ce programme exigeant la lecture de textes scientifiques en anglais, l'étudiant a la responsabilité de s'assurer qu'il possède les connaissances requises avant son entrée dans le programme. Lors de sa première inscription, l'étudiant devra passer un test mesurant sa capacité à lire des textes scientifiques dans cette langue. En cas d'échec, il pourra se voir imposer un cours d'anglais qu'il devra suivre et réussir en priorité, dès son premier trimestre d'inscription au programme.

De plus, le candidat non francophone devra passer un test de français écrit. En cas d'échec à ce test, il pourra se voir imposer un cours de français qu'il devra suivre et réussir en priorité, dès son premier trimestre d'inscription au programme.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté.

Méthodes et critères de sélection

Évaluation du dossier académique et des lettres de recommandation.

Le candidat dont le dossier n'indiquerait pas une préparation pertinente au programme sera invité à rencontrer le sous-comité d'admission et d'évaluation qui déterminera le type d'activité de mise à niveau approprié à ses besoins.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : cinq trimestres.

Temps partiel : dix trimestres.

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Bloc I : les deux cours suivants (6 crédits) :

LIN8155	Description linguistique et enseignement du français 1
LIN8156	Description linguistique et enseignement du français 2

Bloc II : quatre cours au choix parmi les suivants (12 crédits) :

DDL8480	L'utilisation d'Internet à des fins d'enseignement d'une langue
DDL8120	Didactique de la lecture en langue première
DDL8110	Didactique de l'écriture en langue première
DDL8130	Séminaire thématique en didactique de la langue première 1
DDL8140	Séminaire thématique en didactique de la langue première 2
DDL8210	Didactique d'une langue seconde ou étrangère
DDL8230	Séminaire thématique en didactique d'une langue seconde ou étrangère 1
DDL8240	Séminaire thématique en didactique d'une langue seconde ou étrangère 2

DDL8410	Intégration des TIC en didactique d'une langue
DDL8150	Didactique des premiers apprentissages en lecture et en écriture
DDL8430	Didactique de la grammaire
DDL8440	Didactique des écrits de jeunesse et stratégies de lecture
LIN8225	Acquisition des langues secondes
LIN8228	Séminaire thématique en acquisition des langues secondes
LIN8233	Intégration du français en pédagogie de projet

Bloc III : quatre cours au choix ou projet d'intervention (12 crédits) :

Quatre autres cours à choisir dans le Bloc II (12 cr.)

ou
DDL8020 Projet d'intervention (12 cr.)

REMARQUES PARTICULIÈRES

- Le candidat doit savoir que toutes les activités de ce programme ne peuvent être offertes à chacun des trimestres (automne, hiver ou été). Par conséquent, elles peuvent être étalées sur plusieurs trimestres ou offertes en alternance d'une année à l'autre.
- Avant de s'inscrire au projet d'intervention (LIN8234), l'étudiant doit avoir réussi au moins quinze crédits du programme.

Passerelle Programme court - DESS - Maîtrise

Il est possible de passer du Programme court de deuxième cycle en enseignement du français au DESS en enseignement du français ou à la Maîtrise en linguistique (concentration didactique des langues). Dans ce cas, tous les cours sont reconnus; les crédits reliés au projet d'intervention ne sont cependant pas transférables.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN GESTION DE L'ÉDUCATION (3264)

CRÉDITS

Un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de 30 crédits en gestion de l'éducation est décerné à l'étudiant qui satisfait aux exigences du programme.

OBJECTIFS

Objectifs généraux :

Ce programme vise le développement professionnel des gestionnaires de l'éducation d'établissements scolaires des ordres préscolaire, primaire, secondaire et collégial. Dans le cadre de cette formation, le gestionnaire aura à réfléchir sur sa pratique en tant que leader et amorcer ainsi une démarche de renouvellement de gestion afin d'assurer la réussite des élèves de son propre établissement. Le programme vise à favoriser chez les étudiants (gestionnaires ou futurs gestionnaires) l'appropriation et l'approfondissement de la gestion de l'éducation à tous les ordres du système éducatif, le développement du jugement professionnel par l'objectivation des pratiques, la conceptualisation et la théorisation des cas, le réinvestissement dans la pratique et son observation, la construction de leurs savoirs et le développement de leurs compétences, la réflexion critique en vue d'améliorer leurs pratiques professionnelles; l'accroissement de leur efficacité dans l'exercice de leurs fonctions; l'amélioration et le développement des institutions dans lesquelles ils œuvrent; ainsi que l'ouverture à la recherche. Les buts visés sont orientés par les concepts d'apprentissage et de développement professionnel continu en contexte de gestion de l'éducation.

Objectifs spécifiques :

La formation complétée, les étudiants seront en mesure de : maîtriser des habiletés en matière de gestion tant pédagogique qu'organisationnelle en tenant compte d'un profil personnalisé de compétences; maîtriser les divers processus de gestion d'un établissement scolaire en tenant compte des particularités des milieux; s'habiller à placer leur école-école en démarche, afin d'élaborer et de réaliser un projet éducatif; démontrer leurs capacités à exercer un leadership dans leur établissement en accordant une place privilégiée à la formation continue du personnel scolaire; assurer avec une certaine efficacité la direction d'un établissement scolaire; acquérir une vision prospective du système éducatif et de leur établissement qui s'articule dans une démarche de gestion stratégique; établir des réseaux d'échange et de partenariat; améliorer leurs pratiques suite à la compréhension de la gestion de la complexité.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les étudiants doivent détenir un baccalauréat obtenu avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) en éducation ou dans une discipline connexe. Les candidats ayant une moyenne inférieure à 3,2 mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 (ou l'équivalent), peuvent exceptionnellement être admis après étude de leur dossier par le sous-comité d'admission et d'évaluation. ou posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience professionnelle jugée pertinente.

Tout candidat dont la préparation est jugée insuffisante en raison de lacunes dans ses connaissances requises peut se voir exiger la réussite de cours d'appoint.

Capacité d'accueil

Deux cohortes de vingt étudiants (une au trimestre d'automne, l'autre au trimestre d'hiver).

Méthodes et critères de sélection

Évaluation du dossier académique et de l'expérience pertinente, s'il y a lieu; entrevue de sélection si nécessaire.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : maximum de six trimestres
Temps partiel : maximum de trois ans ou neuf trimestres

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Bloc 1 : Activités d'introduction à la gestion de l'éducation (4 crédits) :

Les deux activités obligatoires suivantes :

FPE7001	Gestion en milieu scolaire
FPE7006	Activité d'intégration à la formation de gestionnaire en éducation (1 cr.)

Bloc 2 : Activités en gestion de l'éducation relatives aux domaines politique, pédagogique, administratif et des relations humaines (15 crédits) :

Cinq cours choisis * parmi les suivants dont au moins trois de la liste A :

•Liste A : cours en gestion de l'éducation offerts par le département d'éducation et pédagogie :

FPE7003	La gestion de la diversité en milieu scolaire
FPE7007	Changement organisationnel et pédagogique en milieu scolaire
FPE7010	Fondements de l'administration scolaire
FPE7020	Climat scolaire et organisation des services en milieu éducatif
FPE7030	Leadership en contexte de réforme scolaire
FPE7040	Organisation de l'année scolaire et de son processus budgétaire

•Liste B : cours offerts par d'autres départements ou de domaines complémentaires :

Tout cours choisi en accord avec la direction du programme, notamment parmi les cours de la maîtrise en éducation ou offerts par l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, ou parmi les cours suivants :	
ASS7010	Gestion de l'intégration des EHDAA
DID8925	Formation au mentorat professionnel
FPE7800	Évaluation de programmes de formation
FPE7815	Les indicateurs pour évaluer des programmes, projets, établissements ou politiques d'éducation ou de formation (FPE7800)
ORH7418	Gestion des ressources humaines en éducation
POL7891	Politique de l'éducation et gestion scolaire

Bloc 3 : Activités d'approfondissement (3 crédits)

•L'atelier obligatoire suivant (1 cr.) :

FPE7150	Atelier d'analyse réflexive des savoirs et des pratiques en milieu éducatif (1 cr.)
---------	---

•Deux activités au choix * parmi les suivantes (2 cr.) :

FPE7101	Activité de mentorat 1 (1 cr.)
FPE7102	Activité de mentorat 2 (1 cr.) (FPE7101)
FPE7103	Activité de stage 1 (1 cr.)
FPE7104	Activité de stage 2 (1 cr.) (FPE7103)
FPE713X	Atelier d'étude d'une problématique en gestion de l'éducation (1 cr.)

Bloc 4 : Activités de synthèse (8 crédits)

•L'activité obligatoire suivante (2 cr.) :

FPE7008 Activité de synthèse et d'intégration à la fonction de gestionnaire en éducation (2 cr.)

•L'étudiant choisit six crédits comme suit :

•L'activité suivante (6 cr.) :

FPE7095 Activité de synthèse professionnelle et rapport d'activité (6 cr.)
ou les deux cours suivants :
MAE7000 Recherche en éducation : nature et méthodologie
MAE8500 Séminaire spécial en éducation

Remarque : Lorsque le programme est offert et dispensé par cohorte, les cours choisis sous les blocs 2 et 3 sont les mêmes pour tous les inscrits d'une même cohorte.

Passerelles interprogrammes

1. Toutes les activités du programme court en administration scolaire (code 0182) appartiennent aussi au DESS en gestion de l'éducation.
2. Les cours FPE7800 et FPE7815 sont inscrits dans le programme court en évaluation de programmes d'éducation et de formation.
3. Le cours MAE7000, optionnel dans le DESS, est obligatoire dans la maîtrise en éducation.
4. Les cours MAE font aussi partie des cours de la maîtrise en éducation.
5. L'étudiant qui désire se donner des moyens de compléter plus rapidement les exigences de scolarité d'une maîtrise en éducation tout en complétant son DESS peut suivre les cours MAE7000 et MAE8500 plutôt que l'activité FPE7095.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN INTERVENTION ÉDUCATIVE AUPRÈS DES ÉLÈVES AVEC INCAPACITÉS INTELLECTUELLES SÉVÈRES (3002)

CRÉDITS

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Ce programme permettra aux enseignants et autres intervenants scolaires des niveaux préscolaire, primaire et secondaire de :

- approfondir leur connaissance des caractéristiques des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères* avec ou sans déficiences associées et tenir compte de leurs impacts sur l'apprentissage;
- développer des habiletés, des attitudes et des pratiques pédagogiques permettant l'intervention éducative adaptée aux besoins des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées en répondant aux exigences des nouveaux programmes de formation de ces élèves;
- connaître et expérimenter, en contexte individuel et de groupe, diverses approches et techniques pédagogiques spécifiques aux élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées;
- développer des compétences de travail en équipe transdisciplinaire en précisant le rôle de l'enseignant, des parents et de chacune des personnes gravitant autour de l'élève en milieu scolaire ainsi que la participation de l'élève ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées.

* L'appellation «élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères» désigne les élèves identifiés par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport par le code 23 (déficience intellectuelle profonde) et code 24 (déficience intellectuelle moyenne à sévère).

Plus spécifiquement, ce programme permettra aux enseignants de :

- approfondir la connaissance des caractéristiques au plan moteur, sensoriel, langagier, cognitif et émotionnel des élèves avec incapacités intellectuelles sévères et adapter les interventions éducatives à ces caractéristiques;
- tenir compte des besoins de santé, des limites physiologiques et des troubles de santé mentale des élèves avec incapacités intellectuelles sévères lors des interventions éducatives;

- connaître la terminologie médicale et certains éléments de physiologie et neurologie afin de faciliter la consultation des dossiers médicaux et la participation aux rencontres transdisciplinaires en vue de planifier l'enseignement pour chaque élève ayant des incapacités intellectuelles sévères;
- savoir utiliser les programmes éducatifs adaptés, individualiser l'enseignement et évaluer les apprentissages des élèves avec incapacités intellectuelles sévères;
- tenir compte de l'impact de la dimension émotionnelle sur l'apprentissage des élèves avec incapacités intellectuelles sévères.
- connaître et expérimenter des approches pédagogiques spécialisées pour des élèves avec incapacités intellectuelles sévères (pédagogie fonctionnelle et sociale, pédagogie par projet, approche communautaire, approche positive, ergonomie cognitive, etc);
- connaître et expérimenter des stratégies d'enseignement de la communication, des contenus disciplinaires et des habiletés sociales, stratégies adaptées aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères.
- connaître et expérimenter des approches et techniques utilisées pour la gestion des comportements et pour l'enseignement individualisé aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères;
- connaître et utiliser les principes et techniques de réadaptation intégrés à l'enseignement aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères (stimulation sensorielle, positionnement, déplacement, etc);
- planifier, structurer et réaliser des interventions éducatives adaptées aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères;
- favoriser l'inclusion et la participation sociale des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères.
- s'habiller à travailler en partenariat avec les parents ainsi qu'en équipe transdisciplinaire pour l'élaboration des plans de services, d'intervention et de transition en précisant le rôle de l'enseignant et de chacune des personnes gravitant autour de l'élève avec incapacités intellectuelles sévères;
- être sensibilisé aux aspects éthique, historique et culturel et aux droits des personnes avec incapacités intellectuelles sévères.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au programme, le candidat doit répondre à l'une des trois conditions suivantes :

- être titulaire d'un permis d'enseignement et d'un baccalauréat obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2, mais supérieure à 2,8 sur 4,3, sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.
- ou
- être titulaire d'un baccalauréat obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent et travailler en milieu scolaire auprès des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées. Tout dossier de candidature avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2, mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.
- ou
- posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente auprès des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées.

Tout candidat devra posséder une capacité suffisante à lire des textes scientifiques rédigés en anglais.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est d'une cohorte de 18 étudiants par année. L'admission se fera par cohorte. L'Université s'engage à offrir le programme à condition qu'il y ait, pour chaque nouvelle cohorte, au moins 18 étudiants inscrits. Compte tenu de la capacité d'encadrement du département, une ou deux nouvelles cohortes seront admises par année.

Méthodes et critères de sélection

Évaluation du dossier académique et/ou de l'expérience

Régime d'étude et durée des études

Temps partiel seulement : dix trimestres
Dans la mesure du possible, les cours seront offerts les week-ends et/ou de façon intensive.

COURS À SUIVRE

(À moins d'indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Le DESS comporte 30 crédits répartis ainsi : 5 cours obligatoires de 3 crédits, 3 cours à option de 3 crédits et une activité de fin d'études totalisant 6 crédits (stages 1 et 2).

Cours obligatoires :

ASS7041	Caractéristiques des élèves avec incapacités intellectuelles sévères
ASS7042	Programmes éducatifs adaptés, individualisation de l'enseignement et évaluation des apprentissages des élèves avec incapacités intellectuelles sévères
ASS7043	Planification des interventions éducatives auprès des élèves avec incapacités intellectuelles sévères
ASS7045	Approches pédagogiques spécialisées pour les élèves avec incapacités intellectuelles sévères
ASS7047	Stratégies d'enseignement de la communication adaptée aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères

Activités de fin d'études (6 crédits) :

ASS7048	Stage 1 : Intégration des compétences en enseignement aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères
ASS7049	Stage 2 : Intégration des compétences en enseignement aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères (ASS7048)

Cours à option (trois cours parmi les suivants) :

ASS7003	Enseignement individualisé structuré selon le modèle TEACCH (ASS7001; ASS7002 ou ASS7041; ASS7042)
ASS7044	Gestion des comportements des élèves avec incapacités intellectuelles sévères en milieu scolaire
ASS7046	Séminaire thématique lié aux besoins sensoriels et moteurs des élèves avec incapacités intellectuelles sévères
ASS7540	Mésopédagogie et écologie communautaire
JUR7004	Droit et éthique en déficience intellectuelle
PSY7603	Courants théoriques en déficience intellectuelle

ou tout autre cours de 3 crédits approuvé par la direction du programme.

REMARQUES PARTICULIÈRES**Passerelle Programme court - DESS**

Il est possible de passer du programme court de deuxième cycle en intervention éducative auprès des élèves avec incapacités intellectuelles sévères (0002) au DESS en intervention éducative auprès des élèves avec incapacités intellectuelles sévères (3002). Dans ce cas, tous les cours sont reconnus.

CHAMPS DE RECHERCHE

Enseignement aux élèves ayant des incapacités intellectuelles.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN INTERVENTION ÉDUCATIVE AUPRÈS DES ÉLÈVES AVEC UN TROUBLE ENVAHISSANT DU DÉVELOPPEMENT (3060)

CRÉDITS

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Ce programme vise l'approfondissement de connaissances et d'habiletés afin de permettre aux intervenants en éducation d'œuvrer auprès d'une clientèle avec un trouble envahissant du développement (TED) par l'enrichissement des connaissances concernant les cinq grands syndromes de TED; l'amélioration des habiletés en ce qui concerne l'intervention comportementale individualisé et structuré; le perfectionnement des connaissances et des pratiques courantes et interdisciplinaires liées à l'intégration de l'élève, à l'élaboration, à l'application et à l'animation des plans de services, des plans d'intervention et des plans de transition.

Plus spécifiquement, ce programme vise à former des enseignants aptes à : connaître et comprendre les caractéristiques des élèves avec différents troubles envahissants du développement; planifier et à structurer l'enseignement individualisé auprès des élèves ayant un trouble envahissant du développement; appliquer les différentes techniques d'enseignement

individualisé structuré; planifier et à structurer l'intégration de l'élève ayant un trouble envahissant du développement; participer à et collaborer dans l'élaboration et l'application des plans de services, des plans d'intervention et des plans de transition dans un contexte scolaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au programme le candidat doit :

être titulaire d'un baccalauréat menant à un permis d'enseignement obtenu avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.
ou
posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente auprès des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées.

Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

Capacité d'accueil

50 étudiants par année.

Méthodes et critères de sélection

Évaluation du dossier académique par le sous-comité d'admission et d'évaluation. Le candidat dont le dossier n'indiquerait pas une préparation pertinente au programme sera invité à rencontrer le sous-comité d'admission et d'évaluation qui déterminera le type d'activité de mise à niveau approprié à ses besoins.

Régime d'études et durée maximale des études

Temps complet : cinq trimestres

Temps partiel : dix trimestres

Dans la mesure du possible, les cours seront offerts les week-ends et/ou de façon intensive. Toutefois, il est possible d'admettre des étudiants en tout temps lorsqu'une cohorte (25 étudiants) justifie une admission en dehors de ces dates.

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les neuf cours suivants (30 crédits) :

ASS7001	Approches éducatives et systémiques des élèves avec un TED
ASS7002	Besoins éducatifs et troubles globaux et sévères du développement chez les élèves handicapés
ASS7003	Enseignement individualisé structuré selon le modèle TEACCH (ASS7001; ASS7002 ou ASS7041; ASS7042)
ASS7004	Enseignement individualisé : habiletés sociales et loisirs
ASS7005	Enseignement individualisé : communication (ASS7001; ASS7002; ASS7003; ASS7008; ASS7007; ASS7006)
ASS7006	Psychopédagogie comportementale et analyse fonctionnelle multimodale (ASS7001; ASS7002; ASS7003; ASS7008)
ASS7007	Classe ordinaire et intégration des élèves avec un TED (ASS7001; ASS7002; ASS7003; ASS7008)
ASS7008	Atelier (ASS7001; ASS7002; ASS7003)
ASS7009	Activité synthèse (6 cr.) (ASS7001; ASS7002; ASS7003; ASS7004; ASS7005; ASS7006; ASS7007; ASS7008)

Dans la mesure du possible, les cours seront offerts les week-ends et/ou de façon intensive.

Exigences linguistiques

Les candidats devront posséder une capacité suffisante à lire des textes scientifiques rédigés en anglais.

Passerelles interprogrammes prévisibles

Les cours offerts dans le présent programme d'études supérieures constituent un noyau de base qui pourrait être reconnu à la maîtrise en éducation selon les profils recherche : M.A. ou intervention pédagogique M.Ed.

CHAMPS DE RECHERCHE

- Intégration scolaire
- Développement de l'enfant
- Intervention éducative en milieu familial et communautaire

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN INTERVENTION PÉDAGOGIQUE (3836)

CRÉDITS

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Ce programme vise les objectifs généraux suivants : se ressourcer sur le plan des approches pédagogiques nouvelles; appliquer l'approche réflexive à partir de ses progrès pratiques; réaliser des apprentissages propres à affiner la pratique; tenter dans le milieu de travail des interventions nouvelles; observer, évaluer, réfléchir et rajuster ces interventions dans une démarche systématique.

Les projets d'intervention à réaliser dans le cadre de ce programme pourraient prendre l'une ou l'autre des formes suivantes :

- développement et mise à l'essai de matériel didactique ou pédagogique (document écrit ou multimédia, didacticiel, jeu, instruments d'évaluation, etc);
- planification, élaboration et mise à l'essai de stratégies d'intervention;
- analyse réflexive et remise en question d'un aspect de sa pratique d'intervention;
- action dans le milieu dans le but d'y amener un changement.

Le savoir pratique des enseignants étant peu connu, il est important que les résultats et les impacts de ces divers types de projets puissent être diffusés afin de profiter d'abord au milieu dans lequel ils interviennent, mais également à l'ensemble des milieux qui seraient concernés. Les projets devront donc faire l'objet d'une communication conçue pour de tels interlocuteurs : article dans une revue professionnelle, communication dans un congrès, atelier lors d'une journée pédagogique, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire d'un diplôme de premier cycle ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3,2 sur 4,3 ou à 2,8 sur 4,0;
- Avoir une expérience pertinente d'au moins deux ans;
- Faire valoir un dossier de qualité.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté à 22 étudiants (un cours-groupe) par trimestre.

Méthodes et critères de sélection

La priorité sera donnée aux candidats faisant partie d'un groupe d'enseignants ou d'intervenants partageant des intérêts communs sur le plan de leur pratique. En deuxième lieu, chaque candidature sera évaluée en fonction des critères suivants :

- qualité et pertinence de l'expérience du candidat (50%)
- recommandation des répondants (20%)
- adéquation entre les objectifs personnels du candidat et les objectifs du programme (30%).

Régime d'études et durée des études

Temps partiel seulement : dix trimestres maximum

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Les six cours suivants (soit les cours obligatoires du profil «intervention pédagogique» de la maîtrise) (24 crédits) :

FPE7200	Problématiques et analyse conceptuelle en éducation
MAE7000	Recherche en éducation : nature et méthodologie
MAE7378	Séminaire de lecture
MAE8100	Séminaire de projet d'intervention (6 cr.)
MAE8110	Intervention pédagogique (6 cr.)
MAE8115	Travail dirigé

Deux cours de spécialisation au choix (6 crédits).

Ces cours seront choisis dans un des champs de spécialisation de la maîtrise ou dans une des concentrations didactiques de la maîtrise en linguistique, en mathématiques ou en arts visuels et médiatiques. Ces cours pourront également prendre la forme de séminaires thématiques dont le contenu sera déterminé avec le groupe.

REMARQUES PARTICULIÈRES

Passerelle DESS - Maîtrise

Il est possible de passer du DESS en intervention pédagogique à la maîtrise en éducation (profil intervention pédagogique). Dans ce cas, tous les cours sont reconnus.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN ADMINISTRATION SCOLAIRE (0182)

CRÉDITS

Attestation de douze crédits en administration scolaire.

OBJECTIFS

Le but de ce programme est de contribuer au développement professionnel de gestionnaires de l'éducation d'établissements scolaires primaires et secondaires. Par cette formation, le gestionnaire pourra réfléchir sur sa pratique en tant que leader pédagogique et amorcer ainsi une démarche de transformation de son institution scolaire. Plus spécifiquement, le programme vise à favoriser chez les étudiants gestionnaires ou futurs gestionnaires les habiletés suivantes :

- poursuivre la construction de leurs savoirs et le développement de leurs compétences;
- réaliser une réflexion critique en vue d'améliorer leurs pratiques professionnelles;
- partager et confronter leurs réflexions avec celles d'autres collègues;
- contribuer à l'amélioration et au développement des institutions dans lesquelles ils œuvrent.

Au terme de leur formation, les étudiants devraient pouvoir assurer avec une certaine efficacité la direction d'un établissement scolaire; démontrer leurs capacités à exercer un leadership pédagogique dans leur établissement en accordant une place privilégiée à la formation continue du personnel scolaire; s'habiller à placer leur équipe-école en démarche, afin d'élaborer et de réaliser un projet éducatif; maîtriser les divers processus de gestion d'un établissement scolaire en tenant compte des particularités du milieu; maîtriser des habiletés en matière de gestions pédagogique, organisationnelle et administrative en tenant compte d'un profil de compétences dessiné par chacun en début de parcours.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les étudiants doivent détenir un baccalauréat obtenu avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) en éducation ou dans une discipline connexe. Les candidats ayant une moyenne inférieure à 3,2 mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 (ou l'équivalent), peuvent exceptionnellement être admis après étude de leur dossier par le sous-comité d'admission et d'évaluation.

ou

Posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience professionnelle jugée pertinente.

Tout candidat dont la préparation est jugée insuffisante en raison de lacunes dans ses connaissances requises peut se voir exiger la réussite de cours d'appoint.

Capacité d'accueil

Le programme est conçu pour accueillir au moins une cohorte de 22 étudiants maximum.

Méthodes et critères de sélection

Évaluation du dossier académique et de l'expérience pertinente, s'il y a lieu.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : quatre trimestres
Temps partiel : quatre trimestres

Le programme est offert pour une période expérimentale de trois ans.

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Note : Les activités de ce programme ne seront offertes que si le nombre d'inscriptions est suffisant.

Les cinq cours suivants (12 crédits) :

FPE7001	Gestion en milieu scolaire
FPE7003	La gestion de la diversité en milieu scolaire
FPE7006	Activité d'intégration à la formation de gestionnaire en éducation (1 cr.)
FPE7007	Changement organisationnel et pédagogique en milieu scolaire
FPE7008	Activité de synthèse et d'intégration à la fonction de gestionnaire en éducation (2 cr.)

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN DIDACTIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE AU SECONDAIRE (0653)

Ce programme est offert par la Faculté des sciences de l'éducation et la Faculté des sciences de l'UQAM, en collaboration avec l'École de technologie supérieure (ÉTS).

CRÉDITS

Attestation d'études de quinze crédits universitaires en didactique des sciences et de la technologie au secondaire.

OBJECTIFS

L'objectif général de ce programme court est de permettre à l'étudiant d'approfondir, au niveau des études de deuxième cycle, des compétences professionnelles et des connaissances dans le domaine de l'enseignement de la science et de la technologie à l'école secondaire. Plus particulièrement, il vise à amener les enseignants de sciences à s'approprier le nouveau programme de science et technologie tout en développant une pratique réflexive dans l'exercice de leur profession. Ils seront ainsi en mesure de concevoir et de réaliser des projets d'intégration de la science et de la technologie à partir d'une démarche utilisant le travail coopératif et recourant à une approche socioconstructiviste de l'apprentissage.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au programme l'étudiant doit être titulaire d'un baccalauréat en sciences ou en enseignement des sciences au secondaire, obtenu avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) et être détenteur d'une autorisation légale d'enseignement. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera également considéré par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme si le candidat possède une expérience pertinente en enseignement des sciences au secondaire, ou s'il est en fonction comme enseignant de sciences au secondaire au moment de sa demande d'admission.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté à 25 étudiants.

Note : Les activités de ce programme ne seront offertes que si le nombre d'inscriptions est suffisant.

Régime d'étude et durée des études

Ce programme s'offre à temps partiel et sa durée est de cinq trimestres. Admission à l'hiver seulement.

Gestion du programme

Le programme sera rattaché à l'unité de programme de deuxième cycle de la faculté des sciences de l'éducation. Les candidats seront admis à l'échéé seulement et inscrits à l'UQAM. Les étudiants suivront les cours offerts à l'ÉTS par «Autorisation d'études hors établissement».

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Le programme consiste en 15 crédits de cours dont 9 relèvent de l'UQAM (DID et BIA) et 6 de l'ÉTS (DST) suivis dans l'ordre qui suit :

Le cours suivant (3 crédits) :

DID8540	Didactique de l'enseignement intégré de la science et de la technologie au secondaire
---------	---

Les 3 cours suivants (9 crédits) :

BIA7495	Enseignement et apprentissage par problèmes en science de la vie (DID8540)
DST801	Initiation à l'univers technologique (DID8540)
DST802	Projet technologique (DST801)

Le cours suivant (3 crédits) :

DID8543	Enseignement et apprentissage par projets en science et technologie au secondaire
---------	---

Passerelles avec le DESS en intervention pédagogique et avec la maîtrise en éducation.

Les activités complétées dans le cadre de ce programme pourront être reconnues, en tout ou en partie, dans le cadre du DESS en intervention pédagogique et de la maîtrise en éducation.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

- Le cours DID8540 doit obligatoirement être suivies en début de programme.
- Pour s'inscrire au cours DID8543, il faut avoir suivi et complété toutes les autres activités du programme.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN ÉDUCATION ET FORMATION DES ADULTES (0702)

CRÉDITS

Attestation d'études de dix crédits universitaires en éducation et formation des adultes.

OBJECTIFS

L'objectif principal du programme est de permettre l'acquisition d'une expertise singulière à la formation des adultes, pour planifier, diriger et assurer le suivi de la formation dans les différents champs d'intervention, puis de situer ces compétences dans le cadre plus général de nouvelles stratégies de développement d'organisations apprenantes et de sociétés éducatives. Ce programme court de deuxième cycle entend contribuer au développement professionnel des divers agents et responsables de l'éducation et de la formation des adultes œuvrant en milieu de travail, dans les réseaux éducatifs, en milieu communautaire ou en santé.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne égale ou supérieure à 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent;

ou

posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience professionnelle pertinente.

De plus, les candidats doivent posséder au moins deux années d'expérience pertinente dans le champ de l'éducation et de la formation des adultes et jugée suffisante par le Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE).

Enfin, les candidats doivent démontrer qu'ils ont acquis les préalables suivants :

- une maîtrise du français écrit;
- une maîtrise suffisante de l'anglais pour lire des textes scientifiques.

Les candidats ayant une moyenne cumulative inférieure à 3,2 sur 4,3, mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 ou l'équivalent, peuvent exceptionnellement être admis après étude de leur dossier par le SCAE.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté.

Sélection des candidats

L'évaluation des candidatures sera réalisée par le sous-comité d'admission et d'évaluation sur la base du dossier académique, du curriculum vitae détaillé et d'une lettre d'intention des candidats dans laquelle ces derniers doivent détailler leurs aptitudes et motivations pour entreprendre ce programme.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Le sous-comité se réserve le droit de convoquer les candidats en entrevue et d'imposer, s'il le juge nécessaire, des cours d'appoint ou une propédeutique aux candidats ne répondant pas de façon satisfaisante aux conditions et préalables d'admission avant qu'ils ne soient définitivement acceptés au programme.

Régime et durée des études

Temps partiel seulement : trois trimestres.

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

L'activité suivante (3 crédits) :

EFA7930 Politique et ingénierie générale de la formation formelle et non formelle des adultes

Deux activités de spécialisation choisies parmi les suivantes (6 crédits) :

EFA7960 Ingénierie et planification de la formation des adultes
EFA7961 Apprentissage et intervention andragogique
EFA7964 Enjeux de l'évaluation de programmes en formation des adultes
EFA7966 Apprendre en situation de travail

L'activité de synthèse suivante (1 crédit) :

EFA7990 Activité de synthèse (1 cr.)

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT (0192)

Ce programme est offert en deux modalités :

- sur le campus
- à distance (pour les étudiants résidant hors de la région montréalaise).

CRÉDITS

Attestation de neuf crédits en éducation relative à l'environnement.

OBJECTIFS

Ce programme vise le développement de compétences en matière d'éducation et de formation relatives à l'environnement dans les milieux d'intervention formels et non formels : à l'école, en milieu communautaire, en entreprise, dans les médias, les musées, les centres d'interprétation, etc. Ces compétences concernent à la fois l'action pédagogique et l'agir environnemental, étroitement associés entre eux au sein de projets visant à stimuler l'analyse critique des réalités socio-écologiques et à contribuer aux changements que suggère une telle analyse. Les principales compétences sont les suivantes :

- concevoir et mettre en œuvre des projets d'éducation ou de formation relative à l'environnement appropriés au regard du contexte, tenant compte des différents enjeux philosophiques, épistémologiques, éthiques, pédagogiques, culturels, institutionnels et politiques que soulèvent de telles initiatives;
- associer l'action éducative au développement de projets d'action environnementale, visant la résolution de problèmes socio-écologiques, la gestion environnementale ou l'éco-développement;
- intégrer une dimension réflexive à l'action éducative, de façon à mettre à profit cette dernière pour contribuer progressivement au développement du champ théorique et pratique de l'éducation relative à l'environnement.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les étudiants peuvent être admis sur la base d'études universitaires ou sur la base d'expérience pertinente.

Base études universitaires

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) obtenu avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent).

ou
Le candidat doit être titulaire d'une attestation ou d'un diplôme de 2^e cycle (ou l'équivalent).

Le candidat titulaire d'un baccalauréat obtenu avec une moyenne inférieure à 3,2 mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 (ou l'équivalent) pourrait faire l'objet

d'une recommandation d'admission par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme (SCAE).

Le candidat détenteur d'un baccalauréat obtenu avec une moyenne inférieure à 2,8 mais égale ou supérieure à 2,5 sur 4,3 (ou l'équivalent) et possédant une formation additionnelle et appropriée d'au moins 15 crédits universitaires complétés avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) pourrait également faire l'objet d'une recommandation d'admission par le SCAE.

Base expérience

Le candidat qui possède les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente d'au moins un an dans le domaine de l'éducation, de l'environnement et autres champs connexes, de la communication, des arts, de l'intervention communautaire ou socioculturelle ou de la gestion de projets pourrait faire l'objet d'une recommandation d'admission par le SCAE après l'évaluation de l'ensemble de son dossier par le SCAE.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté à 32 nouveaux étudiants par année (deux cohortes de 16).

Méthodes et critères de sélection

Évaluation du dossier académique et/ou de l'expérience pertinente.

Régime d'études et durée des études

Temps partiel seulement, sur un an (trois trimestres).

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les trois cours suivants (9 crédits) :

DID8530 Éducation relative à l'environnement : théories et pratiques
DID8531 Éducation relative à l'environnement : l'intervention (DID8530)
ENV7801 L'environnement : savoirs et stratégies

Passerelles

1) Programme court de deuxième cycle en éducation relative à l'environnement - Maîtrise en sciences de l'environnement

Les cours DID8530 et DID8531 réussis au programme court de deuxième cycle en éducation relative à l'environnement pourront être reconnus pour les étudiants admissibles qui désirent poursuivre leur démarche en présentant une demande d'admission au programme de maîtrise en sciences de l'environnement.

2) Programme court de deuxième cycle en éducation relative à l'environnement - Maîtrise en éducation

Les cours DID8530 et DID8531 réussis au programme court de deuxième cycle en éducation relative à l'environnement pourront être reconnus pour les étudiants admissibles qui désirent poursuivre leur démarche en présentant une demande d'admission au programme de maîtrise en éducation.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN ENSEIGNEMENT ADAPTÉ EN CLASSE ORDINAIRE DU PRIMAIRE (0880)

CRÉDITS

Attestation d'études de quinze crédits universitaires en enseignement adapté en classe ordinaire du primaire.

OBJECTIFS

L'objectif général de ce programme court est le perfectionnement et l'approfondissement des connaissances et des habiletés propres aux interventions pédagogique et didactique auprès d'élèves, identifiés à risque ou éprouvant des difficultés d'apprentissage et d'adaptation sociale, intégrés en classe ordinaire de l'ordre primaire.
Le programme poursuit quatre objectifs spécifiques :

- approfondir les connaissances sur les problématiques liées aux difficultés d'enseignement/apprentissage en mathématiques et en lecture-écriture au primaire;
- développer des stratégies pour adapter l'enseignement des mathématiques et de la lecture-écriture aux difficultés d'apprentissage éprouvées par des élèves en difficulté dans l'enseignement ordinaire;
- approfondir les connaissances relatives aux différentes problématiques de la socialisation scolaire et des stratégies d'intervention adaptées aux difficultés comportementales observées en classe ordinaire;
- développer, en tant que professionnel, des stratégies de formation continue utiles au renouvellement et à l'ajustement des pratiques professionnelles.

CONDITIONS D'ADMISSION

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté à une cohorte de vingt étudiants par année. Admission à l'automne seulement.

Pour être admis au programme, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat menant à un permis d'enseignement au préscolaire-primaire obtenu avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

Méthodes et critères de sélection

Deux éléments seront évalués par le sous-comité d'admission et d'évaluation : le dossier académique du candidat ainsi qu'une lettre d'intention qui présente clairement les motifs de son inscription à ce programme de formation.

Régime d'études et durée des études

Le programme est offert à temps partiel seulement (cours de soir et de fin de semaine) et s'échelonne sur cinq trimestres.

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les cinq cours suivants (15 crédits) :

ASS7011	Intégration scolaire des élèves à risque ou en difficulté
ASS7012	Enseignement adapté aux difficultés en mathématiques
ASS7013	Enseignement adapté aux difficultés en lecture-écriture
ASS7014	Intervention adaptée aux difficultés comportementales en classe ordinaire
ASS7015	Prise en charge du développement professionnel (ASS7011; ASS7012; ASS7013; ASS7014)

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS (0356)

GRADE

Ce programme comporte quinze crédits.

OBJECTIFS

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant : d'approfondir les concepts liés à la didactique du français (langue première : L1 ou langue seconde : L2); de renouveler sa pratique professionnelle en fonction des développements récents dans le domaine; de se familiariser avec les connaissances nécessaires à l'application pédagogique des nouvelles technologies de l'information à la didactique du français (L1 ou L2).

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un baccalauréat menant à un permis d'enseignement, obtenu avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent). Peut également être admis, après entrevue avec un représentant du sous-comité des études de cycles supérieurs, tout candidat ayant un baccalauréat dans une discipline pertinente en lien avec la didactique des langues ou la linguistique (traduction, études littéraires, etc.), ou possédant les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente. Le candidat dont les connaissances en didactique du

français sont jugées insuffisantes se verra imposer une activité de mise à niveau au moment de son admission au programme.

Les cours de ce programme exigeant la lecture de textes scientifiques en anglais, l'étudiant a la responsabilité de s'assurer qu'il possède les connaissances requises avant son entrée dans le programme. Lors de sa première inscription, l'étudiant devra passer un test mesurant sa capacité à lire des textes scientifiques dans cette langue. En cas d'échec, il pourra se voir imposer un cours d'anglais qu'il devra suivre et réussir en priorité, dès son premier trimestre d'inscription au programme.

De plus, le candidat non francophone devra passer un test de français écrit. En cas d'échec à ce test, il pourra se voir imposer un cours de français qu'il devra suivre et réussir en priorité, dès son premier trimestre d'inscription au programme.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté.

Méthodes et critères de sélection

Évaluation du dossier académique

Régime d'études et durée des études

Temps partiel : cinq trimestres

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Cinq cours parmi les suivants (15 crédits) :

DDL8120	Didactique de la lecture en langue première
DDL8110	Didactique de l'écriture en langue première
DDL8130	Séminaire thématique en didactique de la langue première 1
DDL8140	Séminaire thématique en didactique de la langue première 2
DDL8210	Didactique d'une langue seconde ou étrangère
DDL8410	Intégration des TIC en didactique d'une langue
DDL8150	Didactique des premiers apprentissages en lecture et en écriture
DDL8430	Didactique de la grammaire
DDL8440	Didactique des écrits de jeunesse et stratégies de lecture
DDL8450	Intégration de l'enseignement du français dans des situations d'apprentissage complexes
DDL8480	L'utilisation d'Internet à des fins d'enseignement d'une langue
LIN8225	Acquisition des langues secondes

REMARQUES PARTICULIÈRES

Le candidat doit savoir que toutes les activités de ce programme ne peuvent être offertes à chacun des trimestres (automne, hiver ou été). Par conséquent, elles peuvent être étalées sur plusieurs trimestres ou offertes en alternance d'une année à l'autre.

Passerelle Programme court - DESS - Maîtrise

Il est possible de passer du programme court de deuxième cycle en enseignement du français au DESS en enseignement du français ou à la maîtrise en linguistique (concentration didactique des langues). Dans ce cas, tous les cours sont reconnus; les crédits reliés au projet d'intervention ne sont cependant pas transférables.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN FORMATION AUX PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE (0440)

CRÉDITS

Ce programme comporte neuf crédits.

GRADE

Attestation d'études de deuxième cycle en formation aux pratiques d'accompagnement en formation professionnelle et technique.

OBJECTIFS

Le programme vise à approfondir les connaissances et à développer les compétences liées aux pratiques d'accompagnement pédagogique dans le contexte

québécois de la formation professionnelle et technique. Le programme permettra à l'étudiant d'explorer les fondements d'un apprentissage efficace dans le cadre d'activités de formation pratique, de développer une approche réflexive et analytique dans l'exercice des fonctions d'accompagnement et de soutien pédagogique et de prendre conscience du rôle fondamental de cet accompagnement dans un processus de développement professionnel.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au programme, l'étudiant doit être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) en éducation ou d'un baccalauréat (ou l'équivalent) disciplinaire auquel s'ajoute un certificat en éducation. Le baccalauréat doit avoir été obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

ou

Être détenteur d'un brevet d'enseignement en formation professionnelle.

ou

Posséder une expérience jugée pertinente, d'au moins 2 ans, en enseignement de la formation professionnelle ou technique.

Tout candidat doit démontrer une maîtrise du français écrit.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté et l'admission se fait en tout temps.

L'université s'engage à offrir le programme à condition qu'il y ait, à chaque nouveau trimestre, le minimum d'étudiants requis.

Méthodes et critères de sélection

L'évaluation des candidatures est faite sur la base du dossier académique et de l'expérience. Les candidats pourraient être convoqués en entrevue et se voir imposer, s'il y a lieu, des cours d'appoint.

Régime d'études et durée des études

Le programme est offert à temps partiel seulement.

Durée maximale des études : six trimestres.

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les trois cours suivants (9 crédits) :

EFA7966	Apprendre en situation de travail
FPT7002	Formation pratique des enseignants de la formation professionnelle et technique
FPT7003	Insertion professionnelle des enseignants de la formation professionnelle et technique

REMARQUES PARTICULIÈRES

Passerelles interprogrammes

L'étudiant qui veut poursuivre ses études à la maîtrise en éducation peut se faire reconnaître les trois cours du programme court (9 crédits) dans la concentration Formation professionnelle et technique s'il répond aux conditions d'admission du programme et selon les modalités de celui-ci.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN INTERVENTION ÉDUCATIVE AUPRÈS DES ÉLÈVES AVEC INCAPACITÉS INTELLECTUELLES SÈVÈRES (0002)

CRÉDITS

Ce programme comporte douze crédits.

OBJECTIFS

Le programme court de deuxième cycle permettra aux enseignants et autres intervenants scolaires des niveaux préscolaire, primaire et secondaire de :

- approfondir leur connaissance des caractéristiques des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères* avec ou sans déficiences associées et tenir compte de leurs impacts sur l'apprentissage;
 - connaître et expérimenter de nouvelles approches et stratégies d'enseignement de la communication ainsi que l'utilisation d'aides techniques adaptées aux élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées;
 - développer des habiletés, des attitudes et des pratiques pédagogiques permettant l'intervention éducative adaptée aux besoins des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées en répondant aux exigences des nouveaux programmes de formation de ces élèves.
- * L'appellation «élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères» désigne les élèves identifiés par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport par le code 23 (déficience intellectuelle profonde) et code 24 (déficience intellectuelle moyenne à sévère).

Plus spécifiquement, ce programme permettra aux enseignants de :

- approfondir la connaissance des caractéristiques au plan moteur, sensoriel, langagier, cognitif et émotionnel des élèves avec incapacités intellectuelles sévères et adapter les interventions éducatives à ces caractéristiques;
- tenir compte des besoins de santé, des limites physiologiques et des troubles de santé mentale des élèves avec incapacités intellectuelles sévères lors des interventions éducatives;
- connaître la terminologie médicale et certains éléments de physiologie et neurologie afin de faciliter la consultation des dossiers médicaux et la participation aux rencontres transdisciplinaires en vue de planifier l'enseignement pour chaque élève ayant des incapacités intellectuelles sévères;
- savoir utiliser les programmes éducatifs adaptés, individualiser l'enseignement et évaluer les apprentissages des élèves avec incapacités intellectuelles sévères;
- tenir compte de l'impact de la dimension émotionnelle sur l'apprentissage des élèves avec incapacités intellectuelles sévères;
- connaître et expérimenter des stratégies d'enseignement de la communication, des contenus disciplinaires et des habiletés sociales, stratégies adaptées aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères;
- planifier, structurer et réaliser des interventions éducatives adaptées aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères;
- s'habiller à travailler en partenariat avec les parents ainsi qu'en équipe transdisciplinaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au programme, le candidat doit répondre à l'une des trois conditions suivantes :

- Être titulaire d'un permis d'enseignement et d'un baccalauréat obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2, mais supérieure à 2,8 sur 4,3, sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.
- ou
- Être titulaire d'un baccalauréat obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent et travailler en milieu scolaire auprès des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées. Tout dossier de candidature avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2, mais supérieure à 2,8 sur 4,3, sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.
- ou
- Posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente auprès des élèves ayant des incapacités intellectuelles sévères avec ou sans déficiences associées.

Tout candidat devra posséder une capacité suffisante à lire des textes scientifiques rédigés en anglais.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est d'une cohorte de 18 étudiants par année.

L'admission se fera par cohorte. L'Université s'engage à offrir le programme à condition qu'il y ait, pour chaque nouvelle cohorte, au moins 18 étudiants inscrits. Compte tenu de la capacité d'encadrement du département, une ou deux nouvelles cohortes seront admises par année.

Méthodes et critères de sélection

Évaluation du dossier académique et/ou de l'expérience.

Régime d'étude et durée des études

Temps partiel seulement : neuf trimestres

Dans la mesure du possible, les cours seront offerts les week-ends et/ou de façon intensive.

COURS À SUIVRE

(À moins d'indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Le programme court de deuxième cycle comporte 12 crédits obligatoires répartis ainsi : 3 cours de 3 crédits et une activité de fin d'études (stage) de 3 crédits.

Cours obligatoires :

ASS7041	Caractéristiques des élèves avec incapacités intellectuelles sévères
ASS7042	Programmes éducatifs adaptés, individualisation de l'enseignement et évaluation des apprentissages des élèves avec incapacités intellectuelles sévères
ASS7047	Stratégies d'enseignement de la communication adaptée aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères
ASS7048	Stage 1 : Intégration des compétences en enseignement aux élèves avec incapacités intellectuelles sévères

REMARQUES PARTICULIÈRES**Passerelle Programme court - DESS**

Il est possible de passer du programme court de deuxième cycle en intervention éducative auprès des élèves avec incapacités intellectuelles sévères (0002) au DESS en intervention éducative auprès des élèves avec incapacités intellectuelles sévères (3002). Dans ce cas, tous les cours sont reconnus.

CHAMPS DE RECHERCHE

Enseignement aux élèves ayant des incapacités intellectuelles.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN ORTHODIDACTIQUE DES MATHÉMATIQUES (0655)

CRÉDITS

Ce programme comporte douze crédits.

GRADE

Attestation d'études de deuxième cycle en orthodidactique des mathématiques.

OBJECTIFS

L'objectif général de ce programme court est d'offrir une formation spécialisée dans le domaine de l'orthodidactique des mathématiques permettant de répondre aux besoins des élèves ciblés à risque ou en difficulté d'apprentissage, principalement à l'ordre primaire.

Plus spécifiquement, le programme vise l'approfondissement des outils conceptuels et méthodologiques propres à l'orthodidactique des mathématiques et nécessaires :

- à l'identification des spécificités du fonctionnement du système didactique dans l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques en adaptation scolaire;
- à l'évaluation du travail mathématique des élèves qui présentent des difficultés dans l'apprentissage des mathématiques;
- à l'adaptation et à la gestion de situations d'enseignement des mathématiques aux élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage;
- au soutien dans la transition primaire/secondaire des élèves à risque ou en difficulté.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un baccalauréat en adaptation scolaire ou en orthopédagogie obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent ou d'un baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire, ou d'un baccalauréat d'enseignement des mathématiques au secondaire obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.

Des cours d'appoint pourront être exigés aux candidats qui n'ont pas suivi dans le cadre de leur formation antérieure un minimum de 6 crédits en orthodidactique des mathématiques.

Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté. Toutefois, l'admission se fera par cohortes. L'Université s'engage à offrir le programme à condition qu'il y ait, pour chaque nouvelle cohorte, au moins douze étudiants inscrits. Compte tenu de la capacité d'encadrement du département, une ou plusieurs nouvelles cohortes seront admises par année. Admission à l'automne seulement.

Régime d'études et durée des études

Le programme est offert à temps partiel seulement (cours de fin de semaine : vendredi, samedi ou dimanche) et s'échelonne sur quatre trimestres. D'autres formules d'offre de cours pourront être mises en place selon les cohortes et la capacité d'enseignement.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les trois cours suivants (12 crédits) :

ASS7050	Problématiques en orthodidactiques des mathématiques au primaire
ASS7051	Séminaire en orthodidactique des mathématiques (6 cr.) (ASS7050)
ASS7052	Problématique orthodidactique de la transition primaire/secondaire en mathématiques (ASS7051)

Passerelles

Les douze crédits de ce programme seront reconnus dans la maîtrise en orthopédagogie (en cours de création).

CHAMPS DE RECHERCHE

Orthodidactique des mathématiques.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN PÉDAGOGIE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (0680)

CRÉDITS

Attestation de quinze crédits en formation à l'enseignement supérieur.

OBJECTIFS

Le but du programme est d'offrir une formation de type professionnel visant à habilitier les futurs et actuels professeurs et chargés de cours, ainsi que les étudiants, à enseigner au niveau postsecondaire en tenant compte du contexte institutionnel, des besoins des étudiants, des développements en cours dans les nouvelles technologies, ainsi que des principes et des méthodes caractéristiques d'un enseignement efficace.

Objectifs liés au milieu institutionnel et à la clientèle étudiante :

- acquérir des connaissances quant aux structures des institutions d'enseignement postsecondaires et aux services offerts;
- acquérir des connaissances quant aux caractéristiques démographiques, socioculturelles, cognitives et affectives des clientèles étudiantes.

Objectifs liés à la psychopédagogie et à l'andragogie :

- se familiariser avec les divers courants existant en pédagogie;
- explorer divers modèles d'enseignement;
- identifier des principes pédagogiques et andragogiques;
- savoir développer et suivre une démarche d'enseignement cohérente;
- devenir capable d'utiliser différentes méthodes d'enseignement, d'encadrement et d'évaluation des étudiants;
- pouvoir recourir à la pratique réflexive.

Objectifs liés aux techniques de communication en enseignement :

- saisir le sens et l'impact de la communication en enseignement;

- explorer les caractéristiques et les principes de la communication en classe;
- apprendre à utiliser et à développer ses capacités de communication en classe;
- améliorer ses techniques de communication en enseignement.

Objectifs liés aux technologies de la communication et de l'information (TIC) en enseignement :

- se familiariser avec certaines technologies nouvelles dans l'enseignement aux moyens et grands groupes;
- appliquer des TIC à une leçon-type.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme de premier cycle ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2, mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

ou

Posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience professionnelle pertinente.

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante du français.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté à 80 nouveaux étudiants par année.

Les activités de ce programme ne seront offertes que si le nombre d'inscriptions est suffisant.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : trois trimestres

Temps partiel : cinq trimestres

Des informations plus précises concernant ce programme sont disponibles à l'adresse : www.unites.uqam.ca/pcpes/. Le lecteur est prié de consulter ce site avant de faire toute autre démarche.

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Cinq cours parmi les suivants (15 crédits) :

DID7601	Modèles et stratégies d'enseignement au collège et à l'université
DID7691	L'apprentissage au post-secondaire
DID7696	La pratique réflexive dans la pédagogie en enseignement supérieur (L'étudiant du Programme cours de deuxième cycle en pédagogie de l'enseignement supérieur doit être inscrit au cours DID7601 ou l'avoir déjà réussi.)
FPE7551	Évaluation des apprentissages (DID7601 : pour le programme court de deuxième cycle en pédagogie de l'enseignement supérieur (0680))
FPE7650	Les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement aux moyens et grands groupes
FPT7491	La communication et les stratégies d'enseignement dans le cadre des moyens et grands groupes
MAE8490	Stage d'insertion professionnelle en enseignement post-secondaire (DID7601; DID7691; un troisième cours du programme au choix de l'étudiant.)

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN PRÉVENTION ET CONCERTATION ENSEIGNANT-PARENTS (0902)

CRÉDITS

Attestation de neuf crédits d'études supérieures spécialisées en prévention et concertation enseignant-parents.

OBJECTIFS

Ce programme vise le développement professionnel des enseignants de maternelle et de première année. Ses objectifs généraux sont : l'approfondissement des connaissances dans les domaines de la prévention universelle et de la concertation avec les parents; le développement d'habiletés, d'attitudes et de pratiques éducatives favorisant l'intervention préventive et la concertation avec les parents d'enfants en début de scolarisation; le développement de la capacité d'analyse réflexive des enseignants par rapport à leurs pratiques professionnelles; le partage de leur réflexion et de leur expérience avec d'autres collègues.

Plus spécifiquement, ce programme vise à :

- connaître les concepts de base de la prévention ainsi que l'approche d'intervention préventive multidimensionnelle;
- améliorer les habiletés d'observation des enseignants par rapport aux attitudes et comportements des élèves, à leurs propres attitudes et pratiques éducatives ainsi qu'aux interactions enseignant-parent-enfant;
- développer l'analyse réflexive par rapport à ces observations dans un objectif de prévention des difficultés d'adaptation et d'apprentissage;
- acquérir des habiletés d'intervention dans un objectif de prévention universelle
- connaître les concepts de base et les conditions favorisant la concertation enseignant-parents axée sur la prévention universelle;
- réaliser un projet d'intervention préventive avec les parents afin que famille et école travaillent ensemble et utilisent une démarche préventive basée sur l'approche d'intervention préventive multidimensionnelle;
- étudier le contenu d'un programme de prévention universelle et de concertation enseignant-parents basé sur l'approche d'intervention préventive multidimensionnelle;
- connaître les principes d'animation des rencontres enseignant-parents;
- développer des habiletés d'animation des rencontres enseignant-parents;
- expérimenter et évaluer le programme de prévention et de concertation enseignant-parents.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent en éducation ou dans une discipline connexe (ex. : psychoéducation) obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat ayant obtenu une moyenne cumulative inférieure à 3,2, mais supérieure à 2,8 sur 4,3 ou l'équivalent peut être admis après étude de son dossier par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté.

L'admission se fera par cohortes. L'Université s'engage à offrir le programme à condition qu'il y ait, pour chaque nouvelle cohorte, au moins douze étudiants inscrits. Compte tenu de la capacité d'encadrement du département, une ou deux nouvelles cohortes seront admises par année.

Méthodes et critères de sélection

La sélection des candidats s'effectue selon les critères prévus dans les conditions d'admission au programme.

Une priorité sera accordée aux candidats qui travaillent dans une même école afin que le perfectionnement reçu par l'équipe pédagogique favorise une plus grande cohérence dans l'intervention éducative préventive et la concertation avec les parents.

Régime d'études et durée des études

Ce programme s'offre à temps partiel seulement.

La durée des études est de huit trimestres.

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.

Les cours entre parenthèses sont préalables).

Les trois cours suivants (9 crédits) :

(Chaque cours s'échelonne sur deux trimestres.)

ASS7020	Prévention à l'école primaire
ASS7021	Prévention et concertation enseignant-parents à l'école primaire (ASS7020)
ASS7022	Projet d'expérimentation d'un programme de prévention et de concertation enseignant-parents (ASS7021)

CHAMPS DE RECHERCHE

Prévention des difficultés d'adaptation et d'apprentissage.

Concertation enseignant-parents.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN PSYCHOLINGUISTIQUE APPLIQUÉE AUX DIFFICULTÉS DE LECTURE ET D'ÉCRITURE (0480)

CRÉDITS

Attestation d'études de douze crédits universitaires en psycholinguistique appliquée aux difficultés de lecture et d'écriture.

OBJECTIFS

Dans une perspective de développement continu, ce programme vise à permettre à l'étudiant ayant une formation initiale dans le champ de l'adaptation scolaire ou dans un domaine lié aux difficultés d'apprentissage, de renouveler sa pratique professionnelle dans une perspective cognitive et psycholinguistique en fonction des développements récents dans le domaine des difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

De manière plus spécifique, dans une perspective de formation continue dans un paradigme psycholinguistique, ce programme vise à parfaire ses connaissances relatives aux difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, aux approches et outils d'évaluation disponibles et interventions adaptées en regard des récents développements dans le domaine des sciences cognitives, en particulier en psycholinguistique. Il vise aussi à développer des savoir-faire spécifiques à l'évaluation des difficultés d'apprentissage du langage écrit au regard des modèles cognitifs récents qui tiennent compte de l'effet des variables linguistiques sur les processus de traitement de l'information. L'étudiant développera des savoir-faire spécifiques à l'intervention adaptée aux caractéristiques cognitives de l'élève à risque ou présentant des difficultés d'apprentissage de la langue écrite et pouvant s'actualiser dans le contexte de la classe ou hors classe. L'étudiant pourra parfaire ses connaissances relatives aux différents problèmes de la parole et du langage, développer des compétences d'intervention en classe auprès des élèves concernés et acquérir des connaissances relatives aux aspects cognitifs et neurologiques associés aux difficultés d'apprentissage de l'oral, de la lecture et de l'écriture.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat en adaptation scolaire, en orthopédagogie ou en orthophonie, obtenu avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent). Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

Peut également être admis, après entrevue avec un représentant du sous-comité d'admission et d'évaluation du programme, tout candidat ayant un baccalauréat dans une discipline connexe ou possédant les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente. Le candidat n'ayant jamais suivi de cours en didactique du français ni de cours portant sur les difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture devra compléter des activités de mise à niveau, déterminées en fonction de ses besoins, au moment de son admission au programme, avant de pouvoir s'inscrire aux cours du programme court en psycholinguistique appliquée aux difficultés de lecture et d'écriture. Au moment de sa première inscription, le candidat devra réussir un test mesurant sa capacité à lire des textes scientifiques en anglais. Le candidat non francophone pourrait être soumis un test de français écrit. En cas d'échec à l'un ou à l'autre de ces tests, le candidat sera invité à suivre un cours d'appoint tel que *Compréhension de documents en anglais I* (LAN2140) et/ou *Français langue seconde niveau avancé III* (LAN3675), parallèlement à sa scolarité régulière de diplôme.

Conditions particulières pour la première cohorte

Pour la première cohorte, tous les cours de deuxième cycle du Département de linguistique et de didactique des langues réussis et suivis à l'UQAM-Montérégie depuis l'automne 2002 seront reconnus dans ce programme.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté. Admission à l'automne seulement.

Durée des études et régime d'études

La durée des études est de quatre trimestres consécutifs, mis à part les trimestres d'été (études à temps partiel seulement).

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les trois activités obligatoires suivantes (9 crédits) :

DDL8531	Évaluation des processus de lecture-écriture en situation contextualisée
DDL8532	Processus spécifiques d'identification et de production des mots écrits : évaluation et intervention (DDL8531)
DDL8533	Processus non spécifiques de lecture et d'écriture : évaluation et intervention (DDL8531)

Note : Ces activités doivent être suivies de manière séquentielle

Une activité optionnelle choisie parmi les suivantes (3 crédits) :

DDL8534	Difficultés de l'oral et implications sur l'apprentissage de l'écrit (DDL8531)
DDL8535	Difficultés d'apprentissage de la lecture-écriture : marqueurs cognitifs et neurologiques associés (DDL8531; DDL8532; DDL8533)

Note : Cette activité peut être suivie à tout moment pendant la scolarité.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Le programme n'est pas contingenté. Si le nombre d'étudiants le justifie, certains cours du programme peuvent être dispensés hors campus dans les centres prévus à cette fin, notamment à l'UQAM-Montérégie ou dans une commission scolaire. Dans le cas des commissions scolaires, cette décision sera prise en collaboration avec le personnel administratif des commissions scolaires et des écoles intéressées.

Passerelles

- Avec le DESS en enseignement du français

Le programme court sera entièrement enchâssé dans le DESS en enseignement du français (Si un étudiant souhaite passer au DESS, il pourra substituer les cours à suivre dans le DESS par ceux de ce programme court.

- Avec la maîtrise en linguistique, option didactique

Si l'étudiant souhaite poursuivre à la maîtrise en linguistique, option didactique, il pourra substituer deux cours de profil et deux cours complémentaires par les cours de ce programme court, ainsi, les quatre cours seront reconnus.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

BACCALURÉAT EN DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE (7344)

GRADE

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte 90 crédits.

OBJECTIFS

L'objectif général du programme vise la formation de professionnels en développement de carrière. De façon générale, le spécialiste en développement de carrière se préoccupe de la mise en valeur des ressources humaines ainsi que des relations dynamiques entre la formation, la profession et le travail. Plus précisément, il sera capable d'aider les gens qui en éprouvent le besoin à préparer, à entreprendre, à poursuivre ou à reconsidérer un projet d'études et de carrière. Il saura concevoir et implanter des programmes de formation en employabilité qui faciliteront le développement du potentiel humain, le déroulement de la carrière et l'adaptation des individus à leur milieu de vie d'études et de vie professionnelle. Ce programme conduit à un diplôme permettant l'accès au marché du travail et favorise aussi une préparation théorique et scientifique aux programmes d'études supérieures universitaires.

Cette formation doit permettre à l'étudiant d'atteindre au moins trois objectifs fondamentaux suivants :

1. l'acquisition de connaissances théoriques, d'habiletés et d'attitudes qui rendent aptes à une intervention professionnelle certifiée par un baccalauréat en développement de carrière;
2. la possibilité de poursuivre des études supérieures dans le champ du développement de carrière à l'UQAM ou dans une autre université, en vue de devenir professionnel en développement de carrière et porter le titre de conseiller d'orientation s'il devient membre de l'Ordre Professionnel des Conseillers et Conseillères d'Orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec;

3. la possibilité d'entreprendre des études de spécialisation dans un champ connexe au développement de carrière.

Ce programme offre une formation professionnelle dont les fondements sont les théories du développement de carrière et les théories du counseling. Il favorise une intégration de connaissances multidisciplinaires empruntant à l'éducation, à la psychologie, à la gestion des ressources humaines, à l'économie et à la sociologie. Des stages sont effectués dans différents milieux : en intervention communautaire, en gestion des ressources humaines, en insertion socioprofessionnelle, en milieu scolaire ainsi qu'en pratique privée.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme est contingenté.

Capacité d'accueil : Automne : 130, Hiver : 0

Les places sont réparties au prorata des demandes d'admission, selon chacune des trois bases d'admission.

Connaissance du français

Tous les candidats doivent posséder une maîtrise du français attestée par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le test de français écrit du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou le test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise.

Connaissance de l'anglais

Dans certains cours (obligatoires et optionnels), la réussite exige la compréhension de textes rédigés dans la langue anglaise.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines; ou

Être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) et avoir réussi le cours Méthodes quantitatives en sciences humaines 360-300-91 ou son équivalent. Cette exigence doit être satisfaite, au plus tard, à la fin du premier trimestre suivant l'admission.

ou

Base Expérience

Posséder des connaissances appropriées et être âgé d'au moins 21 ans. Toute forme d'expérience, quelle qu'elle soit, peut être considérée pertinente dans la mesure où elle permet de développer les aptitudes nécessaires pour faire des études universitaires; ces aptitudes sont vérifiées par des tests d'admission, dont les résultats servent également à la sélection du candidat.

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi un minimum de dix cours (30 crédits) de niveau universitaire, au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent.

(1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Remarque (pour toutes les bases d'admission)

Le programme présuppose que le candidat possède des connaissances élémentaires en méthodes quantitatives. Le candidat qui ne possède pas les connaissances équivalentes à celles qu'on retrouve dans le cours de niveau collégial Méthodes quantitatives 360-300-R devra réussir un cours d'appoint en méthodes quantitatives déterminé par la direction du programme (par exemple, POL1800). Cette exigence doit être satisfaite, au plus tard, à la fin du premier trimestre suivant l'admission.

MÉTHODES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Sélection : Base DEC

Cote R : 100 %.

Sélection : Base Expérience

Les candidats admissibles doivent se soumettre à des tests d'entrée :

- connaissances et culture générales : 50 %
- scolapitudes : 50 %

Sélection : Base Études universitaires

Dossier universitaire : 100 %

Sélection Base Études hors Québec

Dossier scolaire : 100 %

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Bloc I Assises de la discipline

CAR1100	Développement vocationnel I
CAR1110	Développement vocationnel II (CAR1100)

Bloc II Counseling

CAR1700	Counseling individuel : théories, techniques et practicum
CAR2700	Counseling de carrière (CAR1700)
CAR3720	Counseling en contexte pluriethnique (CAR2700; CAR3330)
CAR3750	Counseling de groupe (CAR1700)

Bloc III Psychologie

PSY4090	Psychologie de la personnalité
PSY4110	Psychopathologie descriptive
CAR1000	Développement du concept de soi et de l'identité

Bloc IV Éducation

FPE1060	Orientation et système scolaire québécois
FPE2240	Apprentissage, épistémologie et éducation
CAR2600	Élaboration et animation d'activités de formation en carriérologie

Bloc V Psychométrie

CAR2500	Instruments de mesure d'aptitudes et d'intérêts
PSY1282	Psychométrie et évaluation par les tests (PSY1300)

Bloc VI Environnement

ECO2431	Économie du marché du travail
ORH1600	Introduction à la gestion des ressources humaines
ORH1610	Fondements en organisation du travail (ORH1600)
CAR1200	Dimensions humaines du travail
Cours au choix parmi les deux suivants :	
SOC1400	Dynamique des problèmes sociaux contemporains
ou le cours	
ASC4500	Développement professionnel dans le contexte socioéducatif contemporain

Bloc VII Employabilité

CAR1650	Documentation et classification
CAR2620	Méthodes dynamiques de recherche d'emploi
CAR3330	Validation des acquis, bilan de compétences et planification de carrière

Bloc VIII Formation pratique

CAR3900	Atelier de synthèse et de préparation aux stages
CAR3901	Stage 1 : Activités professionnelles obligatoires (6 cr.)
CAR3902	Stage 2 : Activités professionnelles optionnelles (6 cr.)

Bloc IX Recherche

PSY1300	Méthodes et schémas quantitatifs en psychologie
CAR3400	Introduction aux méthodes de recherches qualitatives
FPE2800	Initiation à l'évaluation de programmes et de projets en carriérologie

Bloc X Cours libres

Deux cours au choix
ou cours stage II (6 crédits)

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

- Les étudiants à temps partiel doivent être inscrits à un minimum de deux cours par trimestre en respectant rigoureusement les préalables.
- Pour s'inscrire aux activités de stage, il faut avoir réussi au moins soixante crédits du programme dont le cours CAR3900 préalable aux stages. Les stages pourront être faits au cours du même trimestre.

BACCALURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (FORMATION INITIALE) (7693)

GRADE

Bachelier en éducation, B.Ed.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte 120 crédits.

OBJECTIFS

Les objectifs du programme, qui prennent appui sur les finalités du premier cycle, sont les suivants :

Le programme a pour objectif général de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et de développer les attitudes et les habiletés pour devenir des enseignants professionnels qui maîtrisent les savoirs, savoir-faire et savoir être à travers les différents axes de la formation (formation pratique, formation aux aspects culturel, social, philosophique et psychologique de l'éducation, et formation pédagogique).

Plus particulièrement, les étudiants, par la **formation pratique**, démontreront leur capacité à travailler avec les élèves au niveau préscolaire et primaire; à accepter la différence, à respecter les rythmes d'apprentissage; à intervenir auprès des différents types d'enfants; interagir avec d'autres professionnels et avec les parents; à répondre aux exigences liées aux différentes tâches de la profession; à définir leur projet de formation personnel dans un processus de formation continue.

Par la **formation aux aspects culturel, social, philosophique et psychologique de l'éducation**, ils acquerront des connaissances sur les différents systèmes éducatifs (famille, école, société); les diversités culturelles, les valeurs, l'ethnicité; les facteurs influençant le système scolaire et la réussite des élèves; la profession enseignante, le développement de la personne.

Par la **formation pédagogique**, les étudiants atteindront des objectifs reliés à la formation disciplinaire et didactique impliquant les différents champs d'étude (français, mathématiques, sciences humaines, sciences de la nature, formation personnelle et sociale, religion et morale, éducation motrice, arts plastiques, expression dramatique) et à la formation pédagogique axée sur l'intervention, les stratégies d'enseignement et d'apprentissage, les approches pédagogiques, la planification, l'observation, l'évaluation, la prévention et l'adaptation de l'enseignement.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme est contingenté.

Capacité d'accueil : Automne : 250; Hiver : 0.

Test de français écrit

Aucun candidat ne peut être admis à ce programme à moins qu'il ne fasse la preuve qu'il possède les compétences en langue écrite. Ces compétences sont mesurées, lors de l'admission, à l'aide d'un test de français écrit. Les titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat d'une université francophone sont exemptés de ce test.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent (1).

(1) un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec.

ou**Base Expérience**

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir agi comme intervenant pendant au moins six mois à temps complet ou l'équivalent de 360 heures à temps partiel, dans un organisme qui œuvre auprès d'enfants d'âge préscolaire ou primaire. L'expérience de travail doit avoir un lien avec l'intention de devenir enseignant.

ou**Base Études universitaires**

Avoir réussi un minimum de 15 crédits de niveau universitaire en éducation avec une moyenne cumulative d'au moins 3.0 sur 4.3 au moment du dépôt de la demande d'admission (avant le 1^{er} mars).

ou

Avoir réussi un minimum de 30 crédits de niveau universitaire au moment du dépôt de la demande d'admission (avant le 1^{er} mars).

ou**Base Études hors Québec**

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent.

(2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Méthodes et critères de sélection**Sélection - Base DEC**

Cote de rendement : 100 %.

Sélection - Base Expérience

Tests : 100 %

- Connaissances et culture générales : 50 %

- Scolapitudes : 50 %.

Sélection - Bases Études universitaires et Études hors Québec

Dossier scolaire : 100 %.

Remarque pour toutes les bases d'admission

Tous les étudiants doivent suivre ce programme à temps complet. Les étudiants qui se verront accorder des reconnaissances d'acquis pour certains cours du programme ne pourront raccourcir la durée totale de leurs études qui est établie à quatre ans, soit un stage par année universitaire. Il est également à noter qu'aucun stage réalisé dans un autre programme ne peut faire l'objet d'une demande de reconnaissance d'acquis et qu'aucune expérience d'enseignement ne peut être considérée équivalente à un stage du programme.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours sont de 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Première année : 30 ou 31 crédits

ASS2066	Élèves handicapés ou en difficulté comportementale ou d'apprentissage au primaire (2 cr.)
DID1100	Organisation de l'environnement pédagogique au préscolaire
DID1210	Didactique générale et modèles d'enseignement au primaire
DID3410	Didactique de l'univers social (sciences humaines) au préscolaire et au primaire (4 cr.)
ou les cours	
DID3510	Didactique de la science et de la technologie au préscolaire et au primaire
et	
FPE2250	Développement intégral de l'élève et épistémologie de l'éducation
ou les cours	
KIN5511	Éducation motrice de l'enfant de quatre à onze ans
FPE3050	Organisation de l'éducation au Québec
DDL2735	Didactique de l'oral au préscolaire et au primaire
MAT1011	L'activité mathématique
FPM1550	Activité intégratrice d'insertion (2 cr.)
FPM1500	Stage d'enseignement 1 : sensibilisation à la réalité scolaire et à la relation enseignants-élèves (5 cr.) (FPM1550)

Deuxième année : 29 ou 30 crédits

ASC2047	Éducation et pluriethnicité au Québec
ASS2063	Intégration scolaire et modèles d'intervention
DID2100	Ateliers, activités, projets et jeux en classe préscolaire (DID1100)
DID3410	Didactique de l'univers social (sciences humaines) au préscolaire et au primaire (4 cr.)
ou	
DID3510	Didactique de la science et de la technologie au préscolaire et au primaire
KIN5511	Éducation motrice de l'enfant de quatre à onze ans
ou le cours	
FPE2250	Développement intégral de l'élève et épistémologie de l'éducation
LIT2106	Littérature de langue française destinée aux enfants (2 cr.)
MAT1026	Didactique de l'arithmétique au primaire (MAT1011)
FPM2550	Activité intégratrice de réflexion (1 cr.)
FPM2500	Stage d'enseignement 2 : construction de repères pédagogiques et culturels (5 cr.) (FPM1500; FPM2550; DID1100)
un cours du bloc 2 (3 crédits).	

Troisième année : 32 crédits

ASS6826	Dépistage des difficultés en lecture et en écriture et interventions dans la classe ordinaire (DDL4735)
ou le cours	
ASS6834	Difficultés d'apprentissage en mathématiques en classe ordinaire (MAT2027)
DID2210	Organisation pédagogique et relation éducative au primaire
FPE3650	Application des technologies de l'information et de la communication en enseignement
FPE2150	Fondements de l'éducation préscolaire, primaire, secondaire
ou un cours du Bloc 3	
DDL3735	Didactique de la lecture au préscolaire et au primaire (DDL2735)
DDL5735	L'écriture et sa didactique au préscolaire et au primaire (4 cr.) (DDL2735)
MAT2027	Didactique de la géométrie et de la mesure au primaire (MAT1026)

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

FPM3550 Activité intégratrice de développement (1 cr.)
FPM3500 Stage d'enseignement 3 : intervention pédagogique et développement professionnel (6 cr.) (FPM2500)
ou le cours
FPM3510 Stage d'enseignement 3 : Intervention pédagogique et développement professionnel hors Québec (6 cr.) (FPM2500; FPM3509)
un cours du bloc 1 (3 crédits).
un cours du bloc 3 (3 crédits).

Quatrième année : 28 crédits

ASS6826 Dépistage des difficultés en lecture et en écriture et interventions dans la classe ordinaire (DDL4735)
ou le cours
ASS6834 Difficultés d'apprentissage en mathématiques en classe ordinaire (MAT2027)
FPE2150 Fondements de l'éducation préscolaire, primaire, secondaire
ou un cours du Bloc 3
FPE4510 Évaluation des apprentissages au primaire
FPE495X Initiation à l'utilisation de la recherche en éducation pour l'actualisation des interventions pédagogiques
FPM4550 Activité intégratrice de synthèse (1 cr.)
FPM4500 Stage d'enseignement 4 : préinsertion professionnelle (9 cr.) (FPM3500 ou FPM3510)
Deux cours du bloc 4 (6 crédits).

Bloc 1 Éthique et culture religieuse

Un cours parmi les suivants (3 crédits) :

MOR5090 Éthique et culture religieuse au primaire

Bloc 2 Cours optionnels

Un cours parmi les suivants (3 crédits) :

APL1230 Développement de l'expression plastique et modes de représentation
ASS1801 Difficultés d'ordre comportemental à l'école primaire I
ASS6780 Atelier d'intervention éducative et de prévention de l'inadaptation au préscolaire et au primaire
DID5810 Didactique dans les classes multiethniques
FPM3509 Cours préparatoire au projet de stage hors Québec (FPM2500)
FPT6291 Stage de microenseignement
JUR1028 Les jeunes et la loi
KIN5550 Plein air comme moyen pédagogique
LIN1611 Analyse grammaticale du français écrit 1
MAT3019 Mathématiques et civilisations pour l'enseignement des mathématiques au primaire
ou tout autre cours approuvé par la direction du programme.

Bloc 3 Développement psychosocial et affectif de l'enfant

Un cours parmi les suivants (3 crédits) :

ASC6800 Relation école-famille-société
ASS1900 Développement socioaffectif et socialisation scolaire
FPM3511 Stage hors Québec : Synthèse et communication (FPM3510)
PSY2626 Psychologie du développement de l'enfant de zéro à douze ans
PSY3520 Affectivité, motivation et apprentissage (ASS1900 ou PSY2626)

Bloc 4 Didactique des arts

Un cours parmi les suivants (3 crédits) :

APL1240 Didactique de l'expression plastique au primaire
DAN4111 La danse au préscolaire/primaire
EST5002 Didactique de l'art dramatique au préscolaire et au primaire

Un cours parmi les suivants (3 crédits) :

HAR4050 Histoire de l'art et pédagogie culturelle
MUS5731 Didactique de la littérature musicale

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Le programme doit être suivi à temps complet, ce qui implique l'inscription à un minimum de 12 crédits par trimestre régulier (automne et hiver) ou 24 crédits par année scolaire.

Les cours de FPM préalables aux cours stages ainsi que les cours stages sont répartis sur les quatre années du programme, selon la grille de cheminement établie par la direction du programme; cette grille détermine aussi l'ordonnement des cours. Elle a été établie en considérant le nombre de crédits nécessaire pour l'obtention de bourses d'études.

De plus, ce programme est basé sur un cheminement par cohorte. Il est essentiel, tel que stipulé plus haut, de suivre ce cheminement, d'effectuer un seul stage par année et cela, dans l'ordre déterminé. De plus, les cours stages des autres universités ne peuvent être reconnus.

Cours de mise à niveau (hors programme)
LIN1111 Grammaire de base pour enseignants et enseignantes.

Formation complémentaire en mathématique

Le cours MAT1003 *Mathématiques de base* (1 crédit) est offert de façon incitative au premier trimestre aux étudiants qui souhaitent réviser certains concepts mathématiques élémentaires. Ce cours d'appoint prépare les étudiants au cours MAT1011 *Activité mathématique*. Il est considéré comme cours hors programme.

Politique sur la langue française Compétences linguistiques en français

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite, mais aussi celle de la communication orale. Aucune étudiante, aucun étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes.

Mesures diagnostiques

Au cours de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant peut être obligé de se soumettre à un test diagnostique mesurant ses forces et ses faiblesses en français écrit. Des mesures de soutien peuvent être imposées par la direction du programme aux étudiantes, étudiants n'ayant pas atteint le seuil de réussite du test diagnostique.

Les mesures de soutien ainsi que les seuils de réussite au test diagnostique pour les programmes concernés peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.cpe.uqam.ca/exigenceslinguistiques.htm>

Test de certification

Pour répondre à la norme particulière des programmes de formation à l'enseignement, seule la réussite au test choisi par l'ensemble des universités québécoises atteste des compétences en français écrit et conduit à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Première passation du test de certification

Au moment déterminé par la direction du programme et avec son autorisation, l'étudiante, l'étudiant se soumet une première fois (passation initiale) au test de certification au plus tôt après avoir complété sa première année d'études ou l'équivalent dans le programme.

Reprises du test de certification

En cas d'échec, l'étudiante, l'étudiant a droit à deux reprises (2^e et 3^e passations) sans interruption dans son cheminement académique dans le programme. À chaque reprise, l'étudiante, l'étudiant reprend seulement la partie échouée de l'épreuve.

Seuils de réussite

Les seuils de réussite au test de certification peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.cpe.uqam.ca/exigenceslinguistiques.htm>

Échéancier

L'étudiante, l'étudiant doit avoir réussi le test de certification dans chacun des deux volets avant le début de son troisième stage ou son équivalent. Conformément à l'article 7.3 du règlement des études de premier cycle, l'étudiante, l'étudiant qui ne satisfait pas à ces exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions concernant la poursuite des études dans un programme de premier cycle menant au brevet d'enseignement.

Plus spécifiquement :

Au terme de la deuxième reprise (3^e passation), l'étudiante, l'étudiant sera soumis à une période de probation d'un an; elle, il ne pourra poursuivre son cheminement régulier dans le programme, ni s'inscrire au stage de la troisième année de son programme. La direction de programme assignera à l'étudiante, l'étudiant des objectifs pédagogiques et des modes de cheminement particuliers afin qu'elle, qu'il consacre ses efforts à la remédiation de ses difficultés en français. Au terme de la probation et avec l'approbation de la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant se soumet à la reprise finale (4^e passation) du test de certification avant le troisième stage.

Échec à la reprise finale (4^e passation) du test de certification

Un échec à la dernière reprise (4^e passation) du test de certification entraîne une exclusion du programme.

Exemption du test de certification

Tout étudiante, étudiant peut demander à être exempté du test de certification vérifiant les compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi ce test dans une autre université ou encore s'il possède déjà un brevet. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction

du programme, au trimestre auquel l'étudiante, l'étudiant est admis dans le programme.

Frais

Les frais d'administration et de correction du test de certification sont assumés par l'étudiante, l'étudiant.

Compétences en français oral

Tout étudiant doit passer le test de vérification des compétences à communiquer oralement (test administré par le département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM) dès la première année d'étude. Ce test évalue quatre volets de la langue parlée : voix, langue, compétence communicative et compétence discursive. Les frais d'administration et de correction de ce test sont entièrement assumés par l'Université.

Il n'y a aucune reprise à ce test. Tout étudiant qui échoue doit, avant la fin de sa deuxième année d'études dans le programme, s'inscrire et réussir un ou plusieurs cours d'appoint suivants :

LIN1016 (1 crédit) : *Expression orale : compétence communicative*

LIN1017 (1 crédit) : *Expression orale : la voix*

LIN1018 (1 crédit) : *Expression orale : morpho syntaxe et lexique*

LIN1019 (1 crédit) : *Expression orale : compétence discursive*

ou

LIN1020 (3 crédits) : *La communication orale pour les futurs enseignants* en fonction des lacunes décelées et réussir avec le seuil exigé.

La réussite au test de français oral ou la réussite des ou du cours d'appoint est une exigence à rencontrer afin de maintenir l'inscription au trimestre d'automne de la troisième année de formation. Tous les cours d'appoint doivent être réussis au plus tard au trimestre d'été de la deuxième année d'études.

Stage hors Québec FPM3510

L'étudiant qui s'inscrit au stage hors Québec FPM3510 *Stage d'enseignement 3 : Intervention pédagogique et développement professionnel hors Québec* (6 crédits) doit obligatoirement

- présenter un dossier de candidature

- participer à une entrevue

- être accepté par le comité mis en place à cet effet

- suivre les cours ci-dessous :

FPM3509 *Cours préparatoire au projet de stage hors Québec* (3 crédits)

du Bloc 2 intitulé *Cours optionnels* (3 crédits); FPM3511 *Stage hors Québec :*

Synthèse et communication (3 crédits) du Bloc 3 intitulé *Développement*

psychosocial et affectif de l'enfant (3 crédits).

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Le Ministère délivrera, sur recommandation de l'Université, les autorisations d'enseigner, permis d'enseigner et brevets d'enseignement, à ceux et à celles qui y ont droit. Pour qu'une personne ait le droit d'obtenir une autorisation d'enseigner, elle doit compléter le formulaire de demande de *Permis d'enseigner au Québec*.

De plus, en vertu de nouvelles dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires du personnel scolaire, adoptées en juin 2005, toute personne qui désire obtenir ou renouveler une autorisation d'enseigner dans le secteur de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, doit obligatoirement joindre à sa demande de *Permis d'enseigner au Québec* une déclaration relative à ses antécédents judiciaires.

Pour plus amples renseignements sur le *Permis d'enseigner au Québec*, le lecteur est prié de consulter le site WEB suivant : www.mels.gouv.qc.ca/dftps, sous l'onglet «Autorisation d'enseigner».

Par ailleurs, en vertu des règles établies par le Ministère, un candidat déjà détenteur d'une première qualification légale d'enseignement (permis ou brevet d'enseignement), même s'il termine un autre programme de formation à l'enseignement, n'obtiendra pas de deuxième permis ou brevet d'enseignement dans une seconde discipline puisque la première qualification lui confère un droit de pratique.

BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7348)

GRADE

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte 120 crédits.

OBJECTIFS

Le programme proposé vise à former des enseignants spécialistes de l'enseignement de l'anglais langue seconde aux niveaux primaire et secondaire et, dans certains cas, chez les adultes (conformément aux orientations suggérées dans les «Orientations et compétences attendues» du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (ci-après Ministère)) tout en ouvrant la voie à des études de cycles supérieurs en didactique des langues.

Le programme vise à former des étudiants ayant : une très grande maîtrise de l'anglais parlé et écrit, c'est-à-dire une compétence langagière personnelle d'un niveau équivalent ou égal à celui des locuteurs d'origine; une compréhension du fonctionnement des langues et une perspective de comparaison du français et de l'anglais en vue d'en tirer des implications pédagogiques; une connaissance approfondie des mécanismes psychologiques d'acquisition et de développement d'une langue seconde; une connaissance de la littérature et de la culture anglaises; une connaissance de l'évolution de l'enseignement des langues secondes à travers les âges; une capacité d'adapter, en lien avec les grands courants didactiques, les approches pédagogiques de l'anglais langue seconde aux situations d'enseignement en classes régulières, en enseignement intensif, en enseignement aux niveaux très avancés (Language Arts) et également en milieu adulte; une capacité d'évaluer les apprentissages en anglais langue seconde; une capacité d'utiliser, de manière critique, les ressources technologiques disponibles pour favoriser l'apprentissage d'une langue seconde; une capacité de réflexion critique sur leur agir professionnel dans une perspective de formation continue; une conscience des enjeux sociaux de l'éducation par le développement d'attitudes d'accueil, de tolérance et d'ouverture à l'égard de tous les élèves.

Dans l'ensemble, les objectifs du programme se situent donc dans une approche de formation intégrale, orientée vers la maîtrise de l'intervention pédagogique appuyée sur un équilibre entre les différents éléments de cette formation : formation fondamentale, formation disciplinaire et formation professionnelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme est contingenté.

Capacité d'accueil : Automne : 50 Hiver : 0

Tous les étudiants doivent suivre ce programme à temps complet.

Test de français écrit

Aucun candidat ne peut être admis à ce programme à moins qu'il ne fasse la preuve qu'il possède les compétences en langue écrite, compétences attestées par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le test de français écrit du Ministère ou le test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise.

(Voir aussi les règlements pédagogiques particuliers.)

Test d'anglais

Tous les candidats doivent passer un test d'anglais avant leur admission au programme. Toute personne qui ne se présente pas au test est considérée comme y ayant échoué et ne sera donc pas admise au programme. Pour réussir le test, les candidats doivent démontrer qu'ils ont atteint un niveau avancé d'anglais écrit et oral (note de 75 % et plus). Le test comprend deux volets, un écrit et l'autre oral, et évalue la syntaxe, la morphologie, le lexique, la structure et la logique de la production écrite et orale du candidat. Tous les candidats doivent d'abord passer le volet écrit. Seuls les candidats qui réussissent le premier volet avec une note de 75 % et plus auront le droit de passer le volet oral. Il faut réussir les deux volets pour être admis au programme. (Voir aussi les règlements pédagogiques particuliers.)

Connaissance de l'anglais

Le candidat doit avoir une compétence langagière d'un niveau équivalent ou égal à celui des locuteurs d'origine.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC).

Sélection : 100 %

Cote R

ou

Base Expérience

Être âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées et une expérience jugée pertinente.

Sélection : 100 %

Test de scolapitudes

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi un minimum de dix cours (30 crédits) de niveau universitaire, au moment du dépôt de la demande d'admission.

Sélection : 100 %

Dossier scolaire

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent.
(1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Sélection : 100 %

Dossier scolaire

Remarque (pour tous les candidats)

Tous les candidats doivent suivre ce programme à temps complet.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Tronc commun en psychopédagogie (21 crédits) :

Les six cours suivants (18 crédits) :

ASC1500	Gestion de la classe
ASC2047	Éducation et pluriethnicité au Québec
ASS2051	Enfants en difficulté d'adaptation
FPE3050	Organisation de l'éducation au Québec
PSY2634	Psychologie du développement : période de latence et adolescence
PSY3501	Psychologie de l'apprentissage en milieu scolaire

Un cours parmi les suivants (3 crédits) :

ASS2835	Pédagogies différenciées
EFA4625	Stratégie pédagogique à l'éducation des adultes
FPE4530	Évaluation des apprentissages
FPE2240	Apprentissage, épistémologie et éducation
FPE4250	Éducation, épistémologie et métacognition

Le cours suivant portant sur les contextes et apprenants de langues secondes (3 crédits) :

LIN3345	Second Language Acquisition (LIN1130)
---------	---------------------------------------

Formation disciplinaire en langue (27 crédits) :

Les huit cours suivants (24 crédits) :

LIN1130	Language Awareness for ESL Teachers
DDL1131	Teaching Pronunciation to ESL Learners (Prerequisite : LIN1130)
LIN1132	English Academic Research and Writing
LIN1133	Advanced English Grammar
DDL2233	Teaching Grammar 1 (Prerequisites : LIN1130; LIN1133)
LIT1995	Canadian and American Culture
LIT2130	Young People's Literature
LIT4545	Survey of English Literature

Un cours choisi parmi les suivants (3 crédits) :

LIN2442	Traduction et stylistique comparée du français et de l'anglais
LIN3375	History of the English Language
LIN3465	Le bilinguisme
LIN4003	An Overview of English Language Varieties and Cultures (Prerequisite : LIN1325)

Formation en didactique de la discipline (36 crédits) :

DDL1232	Teaching Oral Comprehension and Production in ESL
DDL1480	Les grandes tendances en didactique des langues
DDL2131	Communication Technologies in the Teaching of ESL
DDL2236	Teaching Vocabulary to Second Language Learners (Prerequisite : LIN1130)
DDL2239	Teaching Written Comprehension and Production in ESL (Prerequisite : LIN1133)
DDL3134	Evaluation in ESL (Prerequisite : LIN3345)
DDL3137	Teaching Grammar 2 (LIN1133; DDL2233)
DDL3231	Critical Evaluation and Creation of Teaching Material in ESL (Prerequisite : DLS1102)
DDL3334	Teaching ESL : Texts (Prerequisites : DDL2239; DDL1232)
DDL3338	Teaching ESL - Language Arts (Prerequisite : LIT2130 ou LIT4545)

LIN4128	Teaching English as a Second Language to Adults (TÉLUQ)
DDL5310	Intensive Teaching of English (Prerequisite : DDL1480)

Formation pratique (30 crédits) :

Les sept cours suivants (28 crédits) :

DLS1001	Becoming an ESL Teacher : an Introduction to the Profession
DLS1102	Internship 1 : Introduction to Teaching English as a Second Language (2 cr.) (DLS1001)
DLS2003	Preparation for Internship 2 : ESL at the Primary Level (2 cr.) (DLS1102)
DLS2103	Internship 2 : ESL at the Primary Level (5 cr.) (DLS1102; DLS2003)
DLS3005	Preparation for Internship 3 : ESL at the Secondary Level (2 cr.) (DLS2103)
DLS3105	Internship 3 : ESL at the Secondary Level (5 cr.) (DLS2103)
DLS4308	Internship 4c : ESL at the Primary and the Secondary Levels (9 cr.) (DLS3105)

Note : Le stage 4c peut être remplacé par une combinaison de stages courts selon la formule suivante pour un total de 9 crédits :

DLS4418	Internship 4d : ESL at the Primary or Secondary Levels outside Quebec (4 cr.) (DLS3105)
DLS4108	Internship 4a : ESL at the Primary or the Secondary Level (5 cr.) (DLS3105)
DLS4208	Internship 4b : ESL in Adult Education (4 cr.) (DLS3105; LIN4128)

Les deux cours suivants (2 crédits) :

DLS4018	Portfolio presentation : mid-program (1 cr.) (DLS2103)
DLS4028	Portfolio presentation : end of program (1 cr.) (DLS3105; DLS4018)

Un cours libre (3 crédits).

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Politique sur la langue française

Compétences linguistiques en français

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite, mais aussi celle de la communication orale. Aucune étudiante, aucun étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes.

Mesures diagnostiques

Au cours de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant peut être obligé de se soumettre à un test diagnostique mesurant ses forces et ses faiblesses en français écrit. Des mesures de soutien peuvent être imposées par la direction du programme aux étudiantes, étudiants n'ayant pas atteint le seuil de réussite du test diagnostique.

Les mesures de soutien ainsi que les seuils de réussite au test diagnostique pour les programmes concernés peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.cpf.e.uqam.ca/exigenceslinguistiques.htm>

Test de certification

Pour répondre à la norme particulière des programmes de formation à l'enseignement, seule la réussite au test choisi par l'ensemble des universités québécoises atteste des compétences en français écrit et conduit à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Première passation du test de certification

Au moment déterminé par la direction du programme et avec son autorisation, l'étudiante, l'étudiant se soumet une première fois (passation initiale) au test de certification au plus tôt après avoir complété sa première année d'études ou l'équivalent dans le programme.

Reprises du test de certification

En cas d'échec, l'étudiante, l'étudiant a droit à deux reprises (2^e et 3^e passations) sans interruption dans son cheminement académique dans le programme. À chaque reprise, l'étudiante, l'étudiant reprend seulement la partie échouée de l'épreuve.

Seuils de réussite

Les seuils de réussite au test de certification peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.cpf.e.uqam.ca/exigenceslinguistiques.htm>

Échéancier

L'étudiante, l'étudiant doit avoir réussi le test de certification dans chacun des deux volets avant le début de son troisième stage ou son équivalent.

Conformément à l'article 7.3 du règlement des études de premier cycle, l'étudiante, l'étudiant qui ne satisfait pas à ces exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions concernant la poursuite des études dans un programme de premier cycle menant au brevet d'enseignement.

Plus spécifiquement :

Au terme de la deuxième reprise (3^e passation), l'étudiante, l'étudiant sera soumis à une période de probation d'un an; elle, il ne pourra poursuivre son cheminement régulier dans le programme, ni s'inscrire au stage de la troisième année de son programme. La direction de programme assignera à l'étudiante, l'étudiant des objectifs pédagogiques et des modes de cheminement particuliers afin qu'elle, qu'il consacre ses efforts à la remédiation de ses difficultés en français. Au terme de la probation et avec l'approbation de la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant se soumet à la reprise finale (4^e passation) du test de certification avant le troisième stage.

Échec à la reprise finale (4^e passation) du test de certification
Un échec à la dernière reprise (4^e passation) du test de certification entraîne une exclusion du programme.

Exemption du test de certification

Tout étudiante, étudiant peut demander à être exempté du test de certification vérifiant les compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi ce test dans une autre université ou encore s'il possède déjà un brevet. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre auquel l'étudiante, l'étudiant est admis dans le programme.

Frais

Les frais d'administration et de correction du test de certification sont assumés par l'étudiante, l'étudiant.

Stages

Pour s'inscrire à un stage, un étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative d'au moins 2,0 sur 4,3 et avoir un dossier scolaire qui ne comporte pas plus de cinq notes de D ou de E. Pour s'inscrire à un stage à l'étranger ou auprès des adultes, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3. Aucun étudiant ne peut faire deux stages dans la même école ou deux stages dans le secteur privé. Tous les étudiants devraient faire au moins un stage en classe régulière et un en anglais intensif ou enrichi. (CF. le *Practice Teaching Handbook* pour plus de détails sur les stages.)

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Le Ministère délivrera, sur recommandation de l'Université, les autorisations d'enseigner, permis d'enseigner et brevets d'enseignement, à ceux et à celles qui y ont droit. Pour qu'une personne ait le droit d'obtenir une autorisation d'enseigner, elle doit compléter le formulaire de demande de *Permis d'enseigner au Québec*.

De plus, en vertu de nouvelles dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires du personnel scolaire, adoptées en juin 2005, toute personne qui désire obtenir ou renouveler une autorisation d'enseigner dans le secteur de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, doit obligatoirement joindre à sa demande de *Permis d'enseigner au Québec* une déclaration relative à ses antécédents judiciaires.

Pour plus amples renseignements sur le *Permis d'enseigner au Québec*, le lecteur est prié de consulter le site WEB suivant : www.mels.gouv.qc.ca/dftps, sous l'onglet «Autorisation d'enseigner».

Par ailleurs, en vertu des règles établies par le Ministère, un candidat déjà détenteur d'une première qualification légale d'enseignement (permis ou brevet d'enseignement), même s'il termine un autre programme de formation à l'enseignement, n'obtiendra pas de deuxième permis ou brevet d'enseignement dans une seconde discipline puisque la première qualification lui confère un droit de pratique.

BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE (7318)

GRADE

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte 120 crédits.

OBJECTIFS

Le programme proposé vise à former des enseignants spécialistes de l'enseignement du français langue seconde aux niveaux primaire et secondaire et, dans certains cas, chez les adultes (conformément aux orientations suggérées dans les «Orientations et compétences attendues» du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (ci-après Ministère) tout en ouvrant la voie à des études de cycles supérieurs en didactique des langues.

Le programme vise à former des étudiants ayant : une excellente maîtrise du français; une compréhension du fonctionnement des langues et une perspective de comparaison du français et de l'anglais en vue d'en tirer des implications pédagogiques; une connaissance approfondie des mécanismes psychologiques d'acquisition et de développement d'une langue seconde; une connaissance de la littérature d'expression française; une connaissance de l'évolution de l'enseignement des langues secondes à travers les âges; une capacité d'adapter, en lien avec les grands courants didactiques, les approches pédagogiques du français langue seconde aux situations d'enseignement en classe régulière, en classe d'accueil, en classe d'immersion et également en milieu adulte; une capacité d'évaluer les apprentissages en français langue seconde; une capacité d'utiliser, de manière critique, les ressources technologiques disponibles pour favoriser l'apprentissage d'une langue seconde; une capacité de réflexion critique sur leur agir professionnel dans une perspective de formation continue; une conscience des enjeux sociaux de l'éducation par le développement d'attitudes d'accueil, de tolérance et d'ouverture à l'égard de tous les élèves. Dans l'ensemble, les objectifs du programme se situent dans une approche de formation intégrale, visant à la fois l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés, d'attitudes et de comportements émanant des champs d'intérêt et des besoins des élèves.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme est contingenté.

Capacité d'accueil :

Automne : 90; Hiver : 0

Tous les étudiants doivent suivre ce programme à temps complet.

Test de français écrit

Aucun candidat ne peut être admis à ce programme à moins qu'il ne fasse la preuve qu'il possède les compétences en langue écrite, compétences attestées par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'Épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le Test de français écrit du Ministère ou le Test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise.

(Voir aussi les règlements pédagogiques particuliers.)

Test d'anglais

Aucun candidat ne peut être admis à ce programme à moins qu'il ne fasse la preuve qu'il possède les compétences de niveau intermédiaire en anglais, compétences attestées par l'une ou l'autre des conditions suivantes : succès aux exigences en anglais requises pour l'obtention du DEC dans un cégep francophone depuis 1995 ou succès au test d'anglais du département de Linguistique et didactique des langues de l'UQAM. Ce dernier est un test à deux volets, lecture et écriture, et une note de 70% est exigée à chaque volet. Sont considérés avoir satisfait à l'exigence de l'anglais les personnes détenant un DEC dans un cégep anglophone ou un grade d'une université anglophone.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent (1).
(1) un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec.

Sélection : 100%

Cote R

ou

Base Expérience

Être âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées et une expérience jugée pertinente.

Sélection : 100%

Test de scolapitudes

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi un minimum de dix cours (30 crédits) de niveau universitaire au moment du dépôt de la demande d'admission.

Sélection : 100%

Dossier scolaire

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent.
(2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Sélection : 100%

Dossier scolaire

Remarque (pour tous les candidats)

Tous les candidats doivent suivre ce programme à temps complet.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Tronc commun en psychopédagogie (21 crédits) :

Les six cours suivants (18 crédits) :

ASC1500	Gestion de la classe
ASC2047	Éducation et pluriethnicité au Québec
ASS2051	Enfants en difficulté d'adaptation
FPE3050	Organisation de l'éducation au Québec
PSY2634	Psychologie du développement : période de latence et adolescence
PSY3501	Psychologie de l'apprentissage en milieu scolaire

Un cours complémentaire parmi les suivants (3 crédits) :

ASS2835	Pédagogies différenciées
EFA4625	Stratégie pédagogique à l'éducation des adultes
FPE2240	Apprentissage, épistémologie et éducation
FPE4250	Éducation, épistémologie et métacognition
FPE4510	Évaluation des apprentissages au primaire

Formation disciplinaire en langue (18 crédits) :

Les cinq cours suivants (15 crédits) :

LIN1400	À la découverte du langage
LIN1612	Analyse grammaticale du français écrit 2 (LIN1611)
DDL3450	Description du français et enseignement (LIN1400)
LIT1608	Corpus québécois
LIT2120	Littérature pour la jeunesse et didactique

Un cours complémentaire parmi les suivants (3 crédits) :

LIN2442	Traduction et stylistique comparée du français et de l'anglais
LIN3465	Le bilinguisme
LIN4330	Démolinguistique du français et groupes allophones
LIN6420	Histoire du français, français du Québec et enseignement

Contextes et apprenants de langues secondes (3 crédits) :

LIN3441	Acquisition d'une langue seconde (LIN1400)
---------	--

Formation en didactique de la discipline (45 crédits) :

Le cours suivant (3 crédits) :

DDL1480	Les grandes tendances en didactique des langues
---------	---

Première discipline : français langue seconde (24 crédits) :

DDL1140	Didactique du français langue seconde : compréhension et production orales (ou concomitant : LIN1400 ou LIN1631)
DDL2242	Didactique de la lecture en français langue seconde (LIN1400 ou DDL1140)
DDL2243	Didactique de l'écriture en français langue seconde (LIN1400 ou LIN1612 ou LIN2009)
DDL2244	Évaluation des compétences en français langue seconde (LIN1400 ou DDL1140)
DDL3145	Didactique du français langue seconde : grammaire (LIN1612 ou LIN2009)
DDL3146	Étude et élaboration de matériels didactiques en français langue seconde (DDL1480)
DDL4147	Didactique du français langue seconde : textes (DDL2243)
DDL6410	Didactique du français langue seconde et technologies de la communication

Deuxième discipline : immersion et accueil (15 crédits) :

DID3510	Didactique de la science et de la technologie au préscolaire et au primaire
DID5410	Didactique de l'univers social au primaire
DDL1251	Didactique du français langue seconde : immersion (DDL1480)

DDL3410	Didactique du français en classe d'accueil (DDL1480)
MAT2300	L'activité mathématique en classe d'accueil et d'immersion

Enseignement des langues secondes aux adultes (3 crédits) :

DDL5400	Didactique du français langue seconde aux adultes (DDL1480)
---------	---

Formation pratique (30 crédits) :

DLS1201	Introduction à la profession d'enseignant du français langue seconde
DLS1302	Introduction au milieu de l'enseignement du français langue seconde (2 cr.) (DLS1201)
DLS2203	Préparation au stage 2 en enseignement du français langue seconde au primaire (2 cr.) (DDL1140; LIN1612; DDL3410; MAT2300)
DLS2303	Stage 2 en enseignement du français langue seconde au primaire (5 cr.) (DLS1302)
DLS3205	Préparation au stage 3 en enseignement du français langue seconde au secondaire (2 cr.) (DDL2242; DDL2243; DDL3145)
DLS3305	Stage 3 en enseignement du français langue seconde au secondaire (5 cr.) (DLS2303)
DLS4518	Présentation du portfolio : mi-parcours (1 cr.) (DLS2303)
DLS4528	Présentation du portfolio : synthèse (1 cr.) (DLS3305; DLS4518)
DLS4808	Stage 4c en enseignement du français langue seconde au primaire ou au secondaire (9 cr.) (DLS3305)

Note : Le stage 4c DLS4808 peut être remplacé par une combinaison de deux stages courts selon la formule suivante :

DLS4608	Stage 4a en enseignement du français langue seconde au primaire ou au secondaire (5 cr.) (DLS3305)
---------	--

plus le cours

DLS4918	Stage 4d en enseignement du français langue seconde à l'extérieur du Québec (4 cr.) (DLS3305)
---------	---

ou le cours

DLS4708	Stage 4b en enseignement du français langue seconde aux adultes (4 cr.) (DLS3305)
---------	---

Un cours libre (3 crédits).

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Politique sur la langue française

Compétences linguistiques en français

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite, mais aussi celle de la communication orale. Aucune étudiante, aucun étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes.

Mesures diagnostiques

Au cours de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant peut être obligé de se soumettre à un test diagnostique mesurant ses forces et ses faiblesses en français écrit. Des mesures de soutien peuvent être imposées par la direction du programme aux étudiantes, étudiants n'ayant pas atteint le seuil de réussite du test diagnostique.

Les mesures de soutien ainsi que les seuils de réussite au test diagnostique pour les programmes concernés peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.cpe.uqam.ca/exigenceslinguistiques.htm>

Test de certification

Pour répondre à la norme particulière des programmes de formation à l'enseignement, seule la réussite au test choisi par l'ensemble des universités québécoises atteste des compétences en français écrit et conduit à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Première passation du test de certification

Au moment déterminé par la direction du programme et avec son autorisation, l'étudiante, l'étudiant se soumet une première fois (passation initiale) au test de certification au plus tôt après avoir complété sa première année d'études ou l'équivalent dans le programme.

Reprises du test de certification

En cas d'échec, l'étudiante, l'étudiant a droit à deux reprises (2^e et 3^e passations) sans interruption dans son cheminement académique dans le programme. À chaque reprise, l'étudiante, l'étudiant reprend seulement la partie échouée de l'épreuve.

Seuils de réussite

Les seuils de réussite au test de certification peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.cpe.uqam.ca/exigenceslinguistiques.htm>

Échéancier

L'étudiante, l'étudiant doit avoir réussi le test de certification dans chacun des deux volets avant le début de son troisième stage ou son équivalent. Conformément à l'article 7.3 du règlement des études de premier cycle, l'étudiante, l'étudiant qui ne satisfait pas à ces exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions concernant la poursuite des études dans un programme de premier cycle menant au brevet d'enseignement.

Plus spécifiquement :

Au terme de la deuxième reprise (3^e passation), l'étudiante, l'étudiant sera soumis à une période de probation d'un an; elle, il ne pourra poursuivre son cheminement régulier dans le programme, ni s'inscrire au stage de la troisième année de son programme. La direction de programme assignera à l'étudiante, l'étudiant des objectifs pédagogiques et des modes de cheminement particuliers afin qu'elle, qu'il consacre ses efforts à la remédiation de ses difficultés en français. Au terme de la probation et avec l'approbation de la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant se soumet à la reprise finale (4^e passation) du test de certification avant le troisième stage.

Échec à la reprise finale (4^e passation) du test de certification

Un échec à la dernière reprise (4^e passation) du test de certification entraîne une exclusion du programme.

Exemption du test de certification

Tout étudiante, étudiant peut demander à être exempté du test de certification vérifiant les compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi ce test dans une autre université ou encore s'il possède déjà un brevet. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre auquel l'étudiante, l'étudiant est admis dans le programme.

Frais

Les frais d'administration et de correction du test de certification sont assumés par l'étudiante, l'étudiant.

Compétences en français oral

Tout étudiant doit passer le test de vérification des compétences à communiquer oralement (test administré par le département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM) dès le premier trimestre d'études. Ce test évalue quatre volets de la langue parlée : voix, langue, compétence communicative et compétence discursive. Les frais d'administration et de correction de ce test sont entièrement assumés par l'Université.

Il n'y a aucune reprise à ce test. Le seuil de réussite pour chacun des volets est la note C. Tout étudiant qui échoue doit, avant la fin de sa deuxième année d'études dans le programme, s'inscrire au cours d'appoint :

LIN1016 *Expression orale : compétence communicative* (1 crédit)

LIN1017 *Expression orale : la voix* (1 crédit)

LIN1018 *Expression orale : morpho-syntaxe et lexique* (1 crédit)

LIN1019 *Expression orale : compétence discursive* (1 crédit)

ou

LIN1020 *La communication orale pour les futurs enseignants* (3 crédits)

en fonction des lacunes décelées et réussir avec le seuil exigé. La réussite au test de français oral ou la réussite des ou du cours d'appoint est une exigence à rencontrer afin de maintenir l'inscription au trimestre d'automne de la troisième année de formation. Tous les cours d'appoint doivent être réussis au plus tard au trimestre d'été de la deuxième année d'études. Les cours de rattrapage en français écrit ou en communication orale font partie du cheminement académique de l'étudiant et ont le statut de cours obligatoires tout en étant considérés comme cours hors programme. Ils sont donc assujettis à l'article du Règlement no 5 des Études de premier cycle portant sur les échecs répétés dans un cours obligatoire.

Stages

Pour s'inscrire à un stage, un étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative d'au moins 2,0/4,3 et avoir un dossier scolaire qui ne comporte pas plus de cinq notes de D ou de E. Pour s'inscrire à un stage à l'étranger ou auprès des adultes, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,2/4,3. Aucun étudiant ne peut faire deux stages dans la même école ou deux stages dans le secteur privé. Dans la mesure du possible, tous les étudiants feront au moins un stage en classe régulière et un stage en classe d'immersion ou d'accueil. (Cf. le *Manuel de formation pratique* pour plus de détails sur les stages).

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Ce programme conduit au brevet d'enseignement du français langue seconde au primaire et au secondaire. Le Ministère délivrera, sur recommandation de l'Université, les autorisations d'enseigner, permis d'enseigner et brevets d'enseignement, à ceux et à celles qui y ont droit. Pour qu'une personne ait le droit d'obtenir une autorisation d'enseigner, elle doit compléter le formulaire de demande de *Permis d'enseigner au Québec*.

De plus, en vertu de nouvelles dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires du personnel scolaire, adoptées en juin 2005, toute personne qui désire obtenir ou renouveler une autorisation d'enseigner dans le secteur de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, doit obligatoirement joindre à sa demande de *Permis d'enseigner au Québec* une déclaration relative à ses antécédents judiciaires.

Pour plus amples renseignements sur le *Permis d'enseigner au Québec*, le lecteur est prié de consulter le site WEB suivant : www.mels.gouv.qc.ca/dftps, sous l'onglet «Autorisation d'enseigner».

En vertu des règles établies par le Ministère, un candidat déjà détenteur d'une première qualification légale d'enseignement (permis ou brevet d'enseignement), même s'il termine un autre programme de formation à l'enseignement, n'obtiendra pas de deuxième permis ou brevet d'enseignement dans une seconde discipline puisque la première qualification lui confère un droit de pratique.

BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (7088-7089)

Ce programme comporte deux profils :

- Profil Intervention au préscolaire-primaire : code 7088
- Profil Intervention au secondaire : code 7089.

Le nom des profils figurera sur le diplôme des étudiants concernés.

GRADE

Bachelier en éducation, B.Ed.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte 120 crédits.

OBJECTIFS

Le programme prépare l'étudiant à devenir un spécialiste polyvalent, à titre de titulaire d'une classe spéciale, à l'enseignement dans une classe d'élèves ayant des besoins particuliers. Il le prépare également à jouer un rôle de prévention et de soutien auprès de l'élève, intégré ou non, ainsi qu'auprès de l'enseignant, tant dans la classe ordinaire qu'en dehors de cette classe. Enfin, le programme prépare ce spécialiste à être une personne ressource en adaptation scolaire et sociale qui travaille en collaboration avec les parents de même qu'avec les autres intervenants des instances scolaires et communautaires. Le programme vise aussi à développer une conscience des enjeux sociaux de l'éducation, un esprit critique et un intérêt pour la recherche.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme est contingenté.

Capacité d'accueil :

- Profil préscolaire-primaire : Automne : 110; Hiver : 0
- Profil secondaire : Automne : 55; Hiver : 0.

Test de français écrit

Aucun candidat ne peut être admis à ce programme à moins de faire la preuve qu'il possède les compétences requises en langue écrite. Ces compétences sont mesurées, lors de l'admission, à l'aide d'un test de français écrit. Les titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat d'une université francophone sont exemptés de ce test.

Base DEC - Profil intervention au préscolaire-primaire

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, sciences de la nature, d'un DEC intégré en sciences, lettres et arts, ou d'un DEC en techniques administratives;

ou

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) autre que ceux mentionnés ci-dessus et avoir réussi le cours de mathématiques 360-300 (Méthodes quantitatives).

Remarque : Le candidat qui choisit le profil intervention au préscolaire-primaire doit avoir réussi un cours de mathématiques durant ses études collégiales : MAT 103, 105, 211, 257, 307, 337 (objectifs collégiaux 00UN, 00UQ, 00UP) ou 360-300 (Méthodes quantitatives). L'étudiant ne satisfaisant pas à cette exigence sera admis conditionnellement et devra s'inscrire au premier trimestre au cours MAT1011 *L'activité mathématique* (3 cr.) et le réussir avant de pouvoir suivre le

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

premier cours de didactique des mathématiques. Le cours MAT1011 peut être considéré comme cours du Bloc de cours optionnels.

Base DEC - Profil Intervention au secondaire

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature, d'un DEC intégré en sciences, lettres et arts, ou d'un DEC en techniques administratives;

ou

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines et avoir réussi le cours MAT 201-300. Le candidat n'ayant pas réussi ce cours sera admis conditionnellement à la réussite du cours MAT1011 *L'activité mathématique* (3 cr.) durant le premier trimestre;

ou

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) autre que ceux mentionnés ci-dessus et avoir réussi un cours de mathématiques parmi les suivants : MAT 103, 105, 203, 211, 257, 307, 337 (objectifs du collégial 00UN, 00UQ, 00UP). Le candidat n'ayant pas réussi aucun de ces cours sera admis conditionnellement à la réussite du cours MAT1011 *L'activité mathématique* (3 cr.) durant le premier trimestre.

* Le *Tableau d'équivalences entre les objectifs et standards de formation et les anciens codes de cours de CÉGEP* est disponible à l'adresse www.registrariat.uqam.ca

ou

Base Expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et posséder une expérience de travail d'une durée de plus de six mois, (équivalence temps plein) ou de 360 heures à temps partiel, dans le domaine, c'est-à-dire dans le champ de l'enseignement ou de l'intervention auprès des personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi dix cours (30 crédits) dans un même programme d'études universitaires, au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent.

(1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Connaissances en mathématiques (pour le profil intervention au secondaire)

Les candidats admissibles sur les **bases d'admission Expérience, Études universitaires et Études hors Québec**, dont on aura établi à l'aide du dossier qu'ils n'ont pas les connaissances requises en mathématiques seront admis conditionnellement à la réussite du cours MAT1011 durant le premier trimestre. Le cours MAT1011 peut être considéré comme cours du Bloc de cours optionnels.

Connaissances en mathématiques (pour le profil intervention au préscolaire-primaire)

Les candidats admissibles sur les **bases d'admission Expérience, Études universitaires et Études hors Québec**, doivent avoir réussi un cours de mathématiques durant leurs études collégiales. L'étudiant ne satisfaisant pas à cette exigence sera admis conditionnellement et devra s'inscrire au premier trimestre au cours MAT1011 *L'activité mathématique* (3 cr.) et le réussir avant de pouvoir suivre le premier cours de didactique des mathématiques. Le cours MAT1011 peut être considéré comme cours du Bloc de cours optionnels.

Méthodes et critères de sélection

Sélection - Base DEC

Cote de rendement : 100 %.

Sélection - Base Expérience

Tests :

- Scolapitudes : 50 %

- Connaissances générales : 50 %.

Sélection - Bases Études universitaires et Études hors Québec

Dossier scolaire : 100 %.

Remarques pour toutes les bases d'admission :

- La répartition des places est au prorata des candidatures selon chacune des bases d'admission.

- Tous les étudiants doivent suivre ce programme à temps complet.

Les étudiants qui se verront accorder des reconnaissances d'acquis pour certains cours du programme ne pourront raccourcir la durée totale de leurs

études qui est établie à quatre ans, soit un stage par année universitaire. Il est également à noter qu'aucun stage réalisé dans un autre programme ne peut faire l'objet d'une demande de reconnaissance d'acquis et qu'aucune expérience d'enseignement ne peut être considérée, équivalente à un stage au programme.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

PROFIL INTERVENTION AU PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE

Cours obligatoires (118 crédits) :

Fondements, épistémologie et aspects socioculturels (12 crédits) :

ASC6805	École et société
ASS1900	Développement socioaffectif et socialisation scolaire
FPE3050	Organisation de l'éducation au Québec
FPE4250	Éducation, épistémologie et métacognition

Formation personnelle et professionnelle (12 crédits) :

ASM1350	Activité d'introduction à la formation
ASM2501	Séminaire d'intégration 1 (1 cr.) (ASM2400; ASM2405)
ASM4500	Séminaire d'intégration II (2 cr.) (ASM3400 ou ASM3405)
ASM6401	Activité de synthèse relative à l'enseignement en adaptation scolaire et sociale (2 cr.) (ASM3400 ou ASM3405)
ASS6815	Introduction à la recherche auprès des populations vulnérables (ASM3400 ou ASM3405)

Formation pédagogique et technologique (9 crédits) :

ASS2065	Gestion de classe et élèves en difficulté au préscolaire et primaire
FPE3650	Application des technologies de l'information et de la communication en enseignement
FPE4510	Évaluation des apprentissages au primaire

Formation disciplinaire et didactique (21 crédits) :

DID3510	Didactique de la science et de la technologie au préscolaire et au primaire
DID5410	Didactique de l'univers social au primaire
LIN1075	Fondements linguistiques et enseignement
DDL2075	Didactique du français 1 : volet lecture (LIN1075)
DDL3075	Didactique du français II : volet écriture (LIN1075)
MAT1026	Didactique de l'arithmétique au primaire (MAT1011)
MAT2027	Didactique de la géométrie et de la mesure au primaire (MAT1026)

Formation particulière en adaptation scolaire et sociale (39 crédits) :

ASS1801	Difficultés d'ordre comportemental à l'école primaire I
ASS2063	Intégration scolaire et modèles d'intervention
ASS3800	Enfants présentant des difficultés particulières
ASS4801	Difficultés d'ordre comportemental à l'école primaire II (ASS1801)
ASS4815	Stratégies d'enseignement et incapacités intellectuelles
ASS4825	Intervention précoce et prévention
ASS4850	Orthopédagogie de la lecture I (DDL2075)
ASS5830	Orthopédagogie des mathématiques I (Primaire) (MAT1026; MAT2027)
ASS5855	Orthopédagogie de l'écriture I (DDL3075)
ASS6030	Orthopédagogie des mathématiques II (Primaire) (ASS5830)
ASS6050	Difficultés d'apprentissage en lecture-écriture au primaire (ASS4850; ASS5855)
ASS6230	Orthopédagogie des mathématiques III (Primaire) (ASS6030)
KIN3000	Éducation psychomotrice et adaptation scolaire

Formation pratique (22 crédits) :

ASM1400	Stage I : Insertion à la réalité scolaire au préscolaire-primaire et à l'enseignement en classe ordinaire (4 cr.) (ASM1350)
ASM2400	Stage II : Initiation à l'adaptation scolaire au préscolaire-primaire (5 cr.) (ASM1400)
ASM2452	Séminaire thématique spécialisé en adaptation scolaire et sociale I (1 cr.) (ASM1400 ou FPM1202)
ASM3400	Stage III : Différenciation pédagogique et collaboration en adaptation scolaire au préscolaire-primaire (5 cr.) (ASM2400)
ASM3452	Séminaire thématique spécialisé en adaptation scolaire et sociale II (1 cr.) (ASM2400 ou ASM2405)
ASM4400	Stage IV : Intégration à la vie professionnelle (6 cr.) (ASM3400; ASS4850; ASS5830; ASS5855; ASS6030)

Bloc de cours optionnels : Formation complémentaire en didactique et formation particulière en adaptation scolaire (3 crédits) :

ASS2835	Pédagogies différenciées
ASS4840	Adaptation de l'enseignement et soutien à l'apprentissage

ASS5200	Partenariat parents-enseignants-intervenants pour EHDA
DID1210	Didactique générale et modèles d'enseignement au primaire
FPT2831	Laboratoire d'enseignement
KIN3001	Évaluation et intervention en éducation psychomotrice (KIN3000 ou KIN5510 ou KIN1500)
MAT1011	L'activité mathématique
PSY3520	Affectivité, motivation et apprentissage (ASS1900 ou PSY2626) ou tout autre cours en accord avec la direction du programme.

ASS4840	Adaptation de l'enseignement et soutien à l'apprentissage
ASS5200	Partenariat parents-enseignants-intervenants pour EHDA
DID1230	Introduction et initiation à l'intervention pédagogique
FPT2831	Laboratoire d'enseignement
KIN3001	Évaluation et intervention en éducation psychomotrice (KIN3000 ou KIN5510 ou KIN1500)
MAT1011	L'activité mathématique
PSY3520	Affectivité, motivation et apprentissage (ASS1900 ou PSY2626) ou tout autre cours en accord avec la direction du programme.

PROFIL INTERVENTION AU SECONDAIRE

Cours obligatoires (111 crédits) :

Fondements, épistémologie et aspects socioculturels (12 crédits) :

ASC6805	École et société
ASS1900	Développement socioaffectif et socialisation scolaire
FPE3050	Organisation de l'éducation au Québec
FPE4250	Éducation, épistémologie et métacognition

Formation personnelle et professionnelle (15 crédits) :

ASM1350	Activité d'introduction à la formation
ASM2501	Séminaire d'intégration 1 (1 cr.) (ASM2400; ASM2405)
ASM4500	Séminaire d'intégration II (2 cr.) (ASM3400 ou ASM3405)
ASM6401	Activité de synthèse relative à l'enseignement en adaptation scolaire et sociale (2 cr.) (ASM3400 ou ASM3405)
ASS5101	Éducation et formation communautaire
ASS6815	Introduction à la recherche auprès des populations vulnérables (ASM3400 ou ASM3405)

Formation pédagogique et technologique (12 crédits) :

ASS2075	Organisation de la classe et élèves en difficulté au secondaire
EFA4650	L'adulte avec des besoins particuliers : stratégies d'enseignement
FPE3650	Application des technologies de l'information et de la communication en enseignement
FPE4520	Évaluation des apprentissages au secondaire

Formation disciplinaire et didactique (21 crédits) :

DID2590	Didactique de la science et de la technologie 2 (DID1590)
GEO2600	Didactique de la géographie
ou	
HIS2060	Didactique de l'histoire I
LIN1075	Fondements linguistiques et enseignement
DDL2075	Didactique du français I : volet lecture (LIN1075)
DDL3075	Didactique du français II : volet écriture (LIN1075)
MAT3011	Didactique des mathématiques au primaire
MAT3211	Didactique des mathématiques au 1 ^{er} cycle du secondaire (MAT3011)

Formation particulière en adaptation scolaire et sociale (33 crédits) :

ASS1805	Difficultés d'ordre comportemental à l'école secondaire I
ASS2063	Intégration scolaire et modèles d'intervention
ASS3805	Élèves au secondaire avec des handicaps particuliers
ASS4805	Difficultés d'ordre comportemental à l'école secondaire II (ASS1805)
ASS4815	Stratégies d'enseignement et incapacités intellectuelles
ASS4850	Orthopédagogie de la lecture I (DDL2075)
ASS5835	Orthopédagogie des mathématiques I (Secondaire) (MAT3011; MAT3211)
ASS5855	Orthopédagogie de l'écriture I (DDL3075)
ASS6035	Orthopédagogie des mathématiques II (Secondaire) (ASS5835)
ASS6055	Difficultés d'apprentissage en lecture-écriture au secondaire et en formation de base (alphabétisation) (ASS4850; ASS5855)
ASS6235	Orthopédagogie des mathématiques III (Secondaire) (ASS6035)

Formation pratique (22 crédits) :

ASM2405	Stage II : Initiation à l'adaptation scolaire au secondaire (5 cr.) (FPM1202)
ASM2452	Séminaire thématique spécialisé en adaptation scolaire et sociale I (1 cr.) (ASM1400 ou FPM1202)
ASM3405	Stage III : Développement des compétences en adaptation scolaire au secondaire (5 cr.) (ASM2405)
ASM3452	Séminaire thématique spécialisé en adaptation scolaire et sociale II (1 cr.) (ASM2400 ou ASM2405)
ASM4405	Stage IV : Intégration à la vie professionnelle (8 cr.) (ASM3405; ASS5835; ASS6035; ASS4850; ASS5855)
FPM1202	Stage I : L'école secondaire (2 cr.)

Bloc de cours optionnels : Formation complémentaire en didactique et formation particulière en adaptation scolaire (3 crédits) :

ASS2835	Pédagogies différenciées
---------	--------------------------

POUR LES DEUX PROFILS (3 crédits) :

un cours à déterminer en éthique et culture religieuse

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Politique sur la langue française

Compétences linguistiques en français

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite, mais aussi celle de la communication orale. Aucune étudiante, aucun étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes.

Mesures diagnostiques

Au cours de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant peut être obligé de se soumettre à un test diagnostique mesurant ses forces et ses faiblesses en français écrit. Des mesures de soutien peuvent être imposées par la direction du programme aux étudiantes, étudiants n'ayant pas atteint le seuil de réussite du test diagnostique.

Les mesures de soutien ainsi que les seuils de réussite au test diagnostique pour les programmes concernés peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.cpef.uqam.ca/exigenceslinguistiques.htm>

Test de certification

Pour répondre à la norme particulière des programmes de formation à l'enseignement, seule la réussite au test choisi par l'ensemble des universités québécoises atteste des compétences en français écrit et conduit à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Première passation du test de certification

Au moment déterminé par la direction du programme et avec son autorisation, l'étudiante, l'étudiant se soumet une première fois (passation initiale) au test de certification au plus tôt après avoir complété sa première année d'études ou l'équivalent dans le programme.

Reprises du test de certification

En cas d'échec, l'étudiante, l'étudiant a droit à deux reprises (2^e et 3^e passations) sans interruption dans son cheminement académique dans le programme. À chaque reprise, l'étudiante, l'étudiant reprend seulement la partie échouée de l'épreuve.

Seuils de réussite

Les seuils de réussite au test de certification peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.cpef.uqam.ca/exigenceslinguistiques.htm>

Échéancier

L'étudiante, l'étudiant doit avoir réussi le test de certification dans chacun des deux volets avant le début de son troisième stage ou son équivalent. Conformément à l'article 7.3 du règlement des études de premier cycle, l'étudiante, l'étudiant qui ne satisfait pas à ces exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions concernant la poursuite des études dans un programme de premier cycle menant au brevet d'enseignement.

Plus spécifiquement :

Au terme de la deuxième reprise (3^e passation), l'étudiante, l'étudiant sera soumis à une période de probation d'un an; elle, il ne pourra poursuivre son cheminement régulier dans le programme, ni s'inscrire au stage de la troisième année de son programme. La direction de programme assignera à l'étudiante, l'étudiant des objectifs pédagogiques et des modes de cheminement particuliers afin qu'elle, qu'il consacre ses efforts à la remédiation de ses difficultés en français.

Au terme de la probation et avec l'approbation de la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant se soumet à la reprise finale (4^e passation) du test de certification avant le troisième stage.

Échec à la reprise finale (4^e passation) du test de certification

Un échec à la dernière reprise (4^e passation) du test de certification entraîne une exclusion du programme.

Exemption du test de certification

Tout étudiante, étudiant peut demander à être exempté du test de certification vérifiant les compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi ce test dans une autre université ou encore s'il possède déjà un brevet. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre auquel l'étudiante, l'étudiant est admis dans le programme.

Frais

Les frais d'administration et de correction du test de certification sont assumés par l'étudiante, l'étudiant.

Compétences en français oral

Tout étudiant doit passer le test de vérification des compétences à communiquer oralement (test administré par le département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM) dès la première année d'études. Ce test évalue quatre volets de la langue parlée : voix, langue, compétence communicative et compétence discursive. Les frais d'administration et de correction de ce test sont entièrement assumés par l'Université.

Il n'y a aucune reprise à ce test. Tout étudiant qui échoue doit, avant la fin de sa deuxième année d'études dans le programme, s'inscrire et réussir un ou plusieurs cours d'appoint suivants :

LIN1016 (1 crédit) : *Expression orale : compétence communicative*

LIN1017 (1 crédit) : *Expression orale : la voix*

LIN1018 (1 crédit) : *Expression orale : morpho syntaxe et lexique*

LIN1019 (1 crédit) : *Expression orale : compétence discursive*

ou

LIN1020 (3 crédits) : *La communication orale pour les futurs enseignants* en fonction des lacunes décelées et réussir avec le seuil exigé.

La réussite au test de français oral ou la réussite des ou du cours d'appoint est une exigence à rencontrer afin de maintenir l'inscription au trimestre d'automne de la troisième année de formation. Tous les cours d'appoint doivent être réussis au plus tard au trimestre d'été de la deuxième année d'études.

Les cours de rattrapage en français oral font partie du cheminement académique de l'étudiant et ont le statut de cours obligatoires tout en étant considérés comme cours hors programme. Ils sont donc assujettis à l'article du Règlement no 5 des Études de premier cycle portant sur les échecs répétés dans un cours obligatoire.

ANGLAIS

Une connaissance suffisante en lecture de textes anglais est fortement souhaitée. En effet, les textes scientifiques et les ouvrages découlant de la recherche en adaptation scolaire et en éducation sont majoritairement de langue anglaise, même s'il existe plusieurs bons textes en français. C'est pourquoi la lecture de certains textes obligatoires en anglais sera requise dans des cours du programme.

ÉTUDIANTS DES DEUX PROFILS

- Les études à temps plein impliquent l'inscription à un minimum de douze crédits par trimestre (automne et hiver). Toute exception doit être autorisée par la direction du programme.
- Le cours d'intégration (ASM1350) doit être suivi dès le premier trimestre d'inscription; le cours de synthèse (ASM6401) doit être suivi lors du dernier trimestre.
- Les séminaires et les stages sont répartis sur les quatre années du programme, selon la grille de cheminement établie par la direction du programme; cette grille détermine également l'ordonnement des cours.
- Les cours suivants sont des cours-année : ASM4400 *Stage IV : intégration à la vie professionnelle* (6 crédits) et ASM4405 *Stage IV : intégration à la vie professionnelle* (8 crédits).
- La direction du programme permet la réalisation d'un stage à l'étranger (outre les quatre stages obligatoires).

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Le Ministère délivrera, sur recommandation de l'Université, les autorisations d'enseigner, permis d'enseigner et brevets d'enseignement, à ceux et à celles qui y ont droit. Pour qu'une personne ait le droit d'obtenir une autorisation d'enseigner, elle doit compléter le formulaire de demande de *Permis d'enseigner au Québec*.

De plus, en vertu de nouvelles dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires du personnel scolaire, adoptées en juin 2005, toute personne qui désire obtenir ou renouveler une autorisation d'enseigner dans le secteur de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, doit obligatoirement joindre à sa demande de *Permis d'enseigner au Québec* une déclaration relative à ses antécédents judiciaires.

Pour plus amples renseignements sur le *Permis d'enseigner au Québec*, le lecteur est prié de consulter le site web suivant : www.mels.gouv.qc.ca/dftps, sous l'onglet «Autorisation d'enseigner».

BACCALURÉAT D'ENSEIGNEMENT EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE (7414-7415)

Ce programme comporte deux concentrations :

Formation professionnelle au secondaire (120 crédits) (code 7414)

Formation technique au collégial (90 crédits) (code 7415).

Le nom de la concentration choisie figurera sur le diplôme.

GRADE

Bachelier en éducation, B.Ed.

SCOLARITÉ

- Le programme avec concentration enseignement en formation professionnelle au secondaire comporte 120 crédits.

- Le programme avec concentration enseignement en formation technique au collégial comporte 90 crédits.

OBJECTIFS

La concentration **d'enseignement en formation professionnelle** vise à former les enseignants des métiers au secondaire professionnel. Elle s'adresse aux individus qui aspirent à enseigner le métier qu'ils pratiquent et à ceux qui sont déjà engagés dans l'enseignement d'un métier et visent une qualification légale d'enseigner.

Au terme du programme, le finissant saura faire apprendre un métier à des élèves du secondaire, jeunes ou adultes, dans une institution privée ou publique, dans un contexte scolaire ou en milieu de travail. Il aura acquis non seulement les compétences pédagogiques nécessaires à l'acte d'enseigner différents types de savoirs à différents élèves, mais il aura également enrichi et mis à jour les compétences propres à son métier. Le programme vise à former des enseignants qui comprennent le contexte scolaire, social et économique dans lequel ils interviennent, qui saisissent les multiples facettes de leur rôle dans la formation de la main d'œuvre et qui deviennent des acteurs influents et responsables dans leurs milieux de formation.

La concentration **d'enseignement en formation technique au collégial**

s'adresse aux personnes qui ont une formation technique reconnue et qui souhaitent obtenir une formation universitaire de premier cycle les préparant à enseigner dans les programmes techniques à l'ordre collégial.

Au terme du programme, le finissant saura faire apprendre une technique aux étudiants d'ordre collégial dans le contexte institutionnel privé ou public. Il aura acquis non seulement les compétences pédagogiques nécessaires à l'acte d'enseigner différents types de savoirs à différents étudiants, mais aura également enrichi et mis à jour les compétences propres à son domaine technique. La concentration vise à former des enseignants qui comprennent le contexte scolaire, social et économique dans lequel ils interviennent, qui saisissent les multiples facettes de leur rôle dans la formation de la main-d'œuvre et qui deviennent des acteurs influents et responsables dans leurs milieux de formation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme n'est pas contingenté.

CONCENTRATION EN FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE (7414)

Connaissance du français

Tous les candidats doivent avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé selon la Politique sur la langue française à l'UQAM. De plus, des normes plus exigeantes sont appliquées à tout candidat inscrit dans un programme d'enseignement. Voir à ce propos le règlement pédagogique particulier relatif à la compétence linguistique pour chaque concentration.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) techniques dans un domaine de la formation professionnelle et qui corresponde aux exigences de qualification à l'enseignement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (ci-après Ministère). De plus, posséder 3 000* heures d'exercice de la technique après l'obtention du diplôme. TOUTEFOIS les étudiants qui ne possèdent pas ce nombre d'heures pourront débiter leur programme, les 3 000 heures d'exercice de la technique devenant alors une condition de diplomation.

ou

Base Expérience

Être âgé d'au moins 21 ans, être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), et posséder une expérience de 3 000* heures dans l'exercice du métier à enseigner. Pour les personnes déjà embauchées en enseignement professionnel dans un établissement agréé par le Ministère, le cumul des 3 000 heures peut être conditionnel à la diplomation.

ou

Base Études universitaires

Être titulaire d'un grade universitaire de premier cycle (baccalauréat) dans un secteur de la formation professionnelle. De plus, posséder 3 000* heures d'exercice de la profession après l'obtention du diplôme. TOUTEFOIS les étudiants qui ne possèdent pas ce nombre d'heures pourront débiter leur programme, les 3 000 heures d'exercice de la profession devenant alors une condition de diplomation.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme pertinent au domaine de la formation professionnelle correspondant aux exigences de qualification à l'enseignement du Ministère. De plus, posséder 3 000* heures d'exercice de la profession après l'obtention du diplôme (exemples : être titulaire d'un brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un diplôme universitaire professionnel (diplôme d'ingénieur). Les diplômes obtenus à l'étranger doivent être homologués par le ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles.

* Les 3 000 heures d'expérience peuvent être cumulées dans la pratique ou dans l'enseignement du métier (de la technique ou de la profession) après l'obtention du diplôme.

CONCENTRATION EN FORMATION TECHNIQUE AU COLLÉGIAL (7415)**Connaissance du français**

Tous les candidats doivent avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé selon la politique sur la langue française à l'UQAM. De plus, des normes plus exigeantes sont appliquées à tout candidat inscrit dans un programme d'enseignement. Voir à ce propos le règlement pédagogique particulier relatif à la compétence linguistique pour chaque concentration.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) techniques.

ou

Base Expérience

Être âgé d'au moins 21 ans et posséder une expérience d'enseignement en formation technique au collégial d'au moins 200 heures.

OU

Être âgé d'au moins 21 ans, être titulaire d'une Attestation d'études collégiales (AEC) et posséder une expérience de 3 ans dans le domaine de la technique à enseigner au collégial.

ou

Base Études universitaires

Être titulaire d'un grade universitaire de premier cycle (baccalauréat) dans un secteur de formation technique.

OU

Être titulaire d'un certificat de premier cycle dans un secteur de formation technique et posséder une expérience de 3 ans dans le domaine de la technique à enseigner au collégial.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme pertinent au domaine de la technique (exemples : être titulaire d'un brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un diplôme universitaire professionnel (diplôme d'ingénieur). Les diplômes obtenus à l'étranger doivent être homologués par le ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

A. CONCENTRATION EN FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE (7414) (120 crédits) :**ÉTAPE 1 (90 crédits)**

VOLET 1 : 60 crédits

Bloc I Activités d'intégration (6 crédits) :**Les deux cours suivants :**

PRM1001	Activité d'immersion
PRM1111	Stage d'initiation à la profession enseignante

Bloc II Formation psychopédagogique (27 à 42 crédits) :**Les sept cours suivants :**

ASS4840	Adaptation de l'enseignement et soutien à l'apprentissage
FPE2560	Évaluation de l'apprentissage d'un métier, d'une technique
FPT1521	Processus d'apprentissage des savoirs professionnels
FPT1530	Organisation de la formation professionnelle et technique
FPT2531	Pédagogie vécue en formation professionnelle et technique
FPT2540	Étude des programmes de formation professionnelle et technique
FPT3510	Didactique de l'apprentissage en atelier scolaire

Deux à sept cours parmi les suivants :

ASC2047	Éducation et pluriethnicité au Québec
FPE2240	Apprentissage, épistémologie et éducation
FPT1550	Didactique de l'apprentissage en milieu réel
FPT2530	Méthodes de formation professionnelle et technique
FPT2532	Apprendre à penser par le métier
FPT2711	Techniques en support à la formation
PSY2511	Psychologie de l'apprentissage d'un métier, d'une technique ou tout autre cours répondant aux objectifs spécifiques de cette partie du programme après approbation par la direction du programme.

Bloc III Formation pratique (15 à 21 crédits) :**Les quatre cours suivants :**

PRM3001	Stage d'enseignement en formation professionnelle I
PRM3002	Stage d'enseignement en formation professionnelle II
PRM3003	Stage d'enseignement en formation professionnelle III
PRM3004	Stage d'enseignement en formation professionnelle IV (6 cr.)

Cours à option

FPT2520	Observation et analyse des interactions en classe et en atelier
FPT6291	Stage de microenseignement

Bloc IV Perfectionnement dans le métier ou dans le secteur d'enseignement (9 à 69 crédits) :**Les deux cours suivants :**

FPE3650	Application des technologies de l'information et de la communication en enseignement
FPT1300	Application des règles de santé et de sécurité

1 à 21 cours parmi les suivants :**Cours travaux dirigés**

PRM3501	Cours-travaux dirigés I
PRM3502	Cours-travaux dirigés II
PRM3503	Cours-travaux dirigés III

Stages de perfectionnement

PRM402X	Stage de perfectionnement disciplinaire I
PRM412X	Stage de perfectionnement disciplinaire II
PRM422X	Stage de perfectionnement disciplinaire III

Développement de la personne

EFA2028	Formation des adultes et développement personnel
PSY2644	Psychologie de l'adolescence I

Santé et sécurité

BIO1003	Environnement et santé
CHI1570	Nutrition humaine
FPT1310	Lois et règlements liés à l'exercice d'un métier, d'une technique
KIN6960	Introduction à l'ergonomie

Éducation au sens large

ASS2860	Relation d'aide dans l'enseignement
EFA1015	Introduction à la problématique de l'éducation permanente
FPT1402	Réflexion critique sur le métier, la technique
FPT2701	Planification stratégique de la formation professionnelle et technique
FPT2736	Introduction à l'évaluation des programmes de formation

Communication

COM1125	Laboratoire d'entraînement à l'animation
LIN1021	La communication orale pour enseignants
LIN1114	Apprentissage de la grammaire du français écrit en contexte scolaire

PRM1515 Atelier de rédaction technique

L'étudiant peut compléter ce bloc avec des cours optionnels des blocs II et III ou tout autre cours répondant aux objectifs spécifiques de cette partie du programme après approbation par la direction du programme.

VOLET 2

Bloc V Reconnaissance d'acquis dans la compétence disciplinaire (3 à 30 crédits) :

Le cours suivant :

PRM1212 Atelier d'analyse de reconnaissance d'acquis

À ces 3 crédits s'ajoute une possibilité de 27 crédits de reconnaissance d'acquis dans la compétence disciplinaire.

Dans le cas où la reconnaissance d'acquis est inférieure à 27 crédits, l'étudiant devra compléter ce volet avec un choix de cours disciplinaires parmi les cours listés dans les blocs IV et VI.

ÉTAPE 2

Bloc VI Formation continue (0 à 30 crédits) :

Cours à option

PRM1414 Atelier de formation aux fonctions d'enseignant associé
 PRM3504 Cours-travaux dirigés IV
 PRM3505 Cours-travaux dirigés V
 PRM432X Stage de perfectionnement disciplinaire IV
 PRM442X Stage de perfectionnement disciplinaire V

L'étudiant pourra compléter ce bloc avec toutes autres activités répondant aux objectifs spécifiques de la concentration d'enseignement en formation professionnelle, après approbation par la direction du programme.

B. CONCENTRATION EN FORMATION TECHNIQUE AU COLLÉGIAL (7415) (90 crédits) :

Bloc I Activité d'intégration (3 crédits) :

Le cours suivant :

PRM1001 Activité d'immersion

Bloc II Formation psychopédagogique (27 à 42 crédits) :

Les sept cours suivants :

ASS4840 Adaptation de l'enseignement et soutien à l'apprentissage
 FPE2560 Évaluation de l'apprentissage d'un métier, d'une technique
 FPT1521 Processus d'apprentissage des savoirs professionnels
 FPT1530 Organisation de la formation professionnelle et technique
 FPT2531 Pédagogie vécue en formation professionnelle et technique
 FPT2540 Étude des programmes de formation professionnelle et technique
 FPT3510 Didactique de l'apprentissage en atelier scolaire

Deux à sept cours parmi les suivants :

ASC2047 Éducation et pluriethnicité au Québec
 FPE2240 Apprentissage, épistémologie et éducation
 FPT1550 Didactique de l'apprentissage en milieu réel
 FPT2530 Méthodes de formation professionnelle et technique
 FPT2532 Apprendre à penser par le métier
 FPT2711 Techniques en support à la formation
 PSY2511 Psychologie de l'apprentissage d'un métier, d'une technique ou tout autre cours répondant aux objectifs spécifiques de cette partie du programme après approbation par la direction du programme.

Bloc III Formation pratique (6 à 12 crédits) :

Les deux cours suivants :

PRM3011 Stage d'enseignement collégial I
 PRM3016 Stage d'enseignement collégial II

Cours à option :

FPT2520 Observation et analyse des interactions en classe et en atelier
 FPT6291 Stage de microenseignement

Bloc IV Perfectionnement dans la technique ou dans le secteur d'enseignement (9 à 69 crédits) :

Les deux cours suivants :

FPE3650 Application des technologies de l'information et de la communication en enseignement
 FPT1300 Application des règles de santé et de sécurité

Cours à option : un à seize cours parmi les suivants :

Cours travaux dirigés

PRM3501 Cours-travaux dirigés I
 PRM3502 Cours-travaux dirigés II
 PRM3503 Cours-travaux dirigés III

Stages de perfectionnement

PRM402X Stage de perfectionnement disciplinaire I
 PRM412X Stage de perfectionnement disciplinaire II
 PRM422X Stage de perfectionnement disciplinaire III

Développement de la personne

EFA2028 Formation des adultes et développement personnel
 PSY2644 Psychologie de l'adolescence I

Santé et sécurité

BIO1003 Environnement et santé
 CHI1570 Nutrition humaine
 FPT1310 Lois et règlements liés à l'exercice d'un métier, d'une technique
 KIN6960 Introduction à l'ergonomie

Éducation au sens large

ASS2860 Relation d'aide dans l'enseignement
 EFA1015 Introduction à la problématique de l'éducation permanente
 FPT1402 Réflexion critique sur le métier, la technique
 FPT2701 Planification stratégique de la formation professionnelle et technique
 FPT2736 Introduction à l'évaluation des programmes de formation

Communication

COM1125 Laboratoire d'entraînement à l'animation
 LIN1021 La communication orale pour enseignants
 LIN1114 Apprentissage de la grammaire du français écrit en contexte scolaire
 PRM1515 Atelier de rédaction technique

L'étudiant peut compléter ce bloc avec des cours optionnels des blocs II et III ou tout autre cours répondant aux objectifs spécifiques de cette partie du programme après approbation par la direction du programme.

Bloc V Reconnaissance des acquis dans la compétence disciplinaire (0 à 18 crédits) :

Le cours à option suivant :

PRM1212 Atelier d'analyse de reconnaissance d'acquis
 À ces 3 crédits s'ajoute une possibilité de 15 crédits de reconnaissance d'acquis dans la compétence disciplinaire. Dans le cas où la reconnaissance d'acquis est inférieure à 15 crédits, l'étudiant devra compléter ce volet avec un choix de cours disciplinaires.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS CONCENTRATION EN FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE (7414)

Le rythme régulier des études est à temps partiel mais il est possible de s'inscrire à temps plein.

Cours

Au premier trimestre, tous les étudiants, à temps plein ou partiel, doivent s'inscrire au cours PRM1001 *Activité d'immersion*.

Il est préférable de suivre le cours FPT3510 *Didactique de l'apprentissage en atelier scolaire* après avoir suivi le cours FPT2540 *Étude des programmes de formation professionnelle et technique*.

Le cours FPE2560 *Évaluation de l'apprentissage d'un métier, d'une technique* doit être pris après avoir suivi les cours FPT3510 et FPT2540.

Le cours PRM1414 *Atelier de formation aux fonctions d'enseignant associé* doit être suivi dans le bloc VI du programme.

Stages

PRM1111 Stage d'initiation à la profession enseignante : Les étudiants doivent avoir complété ce cours PRM1111 avant ou au plus tard lors du premier stage d'enseignement PRM3001;

PRM3001 Premier stage d'enseignement : Avant d'entreprendre le premier stage d'enseignement PRM3001, tous les étudiants doivent suivre ou avoir suivi les cours PRM1001, FPT3510 et FPT2540;

Étudiant qui n'est pas en exercice doit, de plus, suivre ou avoir suivi les cours PRM1111, FPT1530, FPT1521 et FPE2560;

Étudiant doit avoir satisfait aux exigences relatives à la maîtrise du français avant d'entreprendre le stage PRM3003 *Stage d'enseignement en formation professionnelle III*.

Poursuite des stages d'enseignement : Les stages d'enseignement sont suivis dans l'ordre proposé en maintenant une alternance entre les cours de psychopédagogie et les activités de stage. Les stages d'enseignement sont effectués dans les centres de formation professionnelle accrédités par le Ministère et dans le secteur d'enseignement, déterminé lors de l'admission de l'étudiant au programme.

Étudiant admissible aux stages d'enseignement au collégial, inscrit dans la concentration Formation Professionnelle au Secondaire (FPS) mais qui a moins de 500 heures d'expérience d'enseignement en FPS, doit faire son premier stage PRM3001 au secondaire. Il pourra cependant faire les stages PRM3002 et PRM3003 au collégial technique à l'exception du stage PRM3004 (6 crédits) qui doit être fait en FPS.

Étudiant admissible aux stages d'enseignement au collégial, inscrit dans la concentration Formation Professionnelle au Secondaire (FPS) et qui a plus de 500 heures d'expérience d'enseignement en FPS, pourra faire deux des trois premiers stages PRM3001, PRM3002, PRM3003- au collégial technique. Le stage PRM3004 (6 crédits) devra être fait en FPS.

Reconnaitances d'acquis

Le cours PRM1212 *Atelier d'analyse de reconnaissance des acquis* est un préalable à l'obtention de reconnaissance d'acquis disciplinaires. Il est obligatoire pour tous les étudiants inscrits.

Attestation

Une attestation de formation aux fonctions d'enseignant associé est délivrée lorsque l'étudiant a réussi l'activité PRM1414 *Atelier de formation aux fonctions d'enseignant associé*.

Politique sur la langue française

Compétences linguistiques en français

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite, mais aussi celle de la communication orale. Aucune étudiante, aucun étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes.

Mesures diagnostiques

Au cours de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant peut être obligé de se soumettre à un test diagnostique mesurant ses forces et ses faiblesses en français écrit. Des mesures de soutien peuvent être imposées par la direction du programme aux étudiantes, étudiants n'ayant pas atteint le seuil de réussite du test diagnostique. Les mesures de soutien ainsi que les seuils de réussite au test diagnostique pour les programmes concernés peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.cpe.uqam.ca/exigenceslinguistiques>

Test de certification

Pour répondre à la norme particulière des programmes de formation à l'enseignement, seule la réussite au test choisi par l'ensemble des universités québécoises atteste des compétences en français écrit et conduit à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Première passation du test de certification

Au moment déterminé par la direction du programme et avec son autorisation, l'étudiante, l'étudiant se soumet une première fois (passation initiale) au test de certification au plus tôt après avoir complété sa première année d'études ou l'équivalent dans le programme.

Reprises du test de certification

En cas d'échec, l'étudiante, l'étudiant a droit à deux reprises (2^e et 3^e passations) sans interruption dans son cheminement académique dans le programme. À chaque reprise, l'étudiante, l'étudiant reprend seulement la partie échouée de l'épreuve.

Seuils de réussite

Les seuils de réussite au test de certification peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.cpe.uqam.ca/exigenceslinguistiques>

Échéancier

L'étudiante, l'étudiant doit avoir réussi le test de certification dans chacun des deux volets avant le début de son troisième stage ou son équivalent. Conformément à l'article 7.3 du règlement des études de premier cycle, l'étudiante, l'étudiant qui ne satisfait pas à ces exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions concernant la poursuite des études dans un programme de premier cycle menant au brevet d'enseignement.

Plus spécifiquement :

Au terme de la deuxième reprise (3^e passation), l'étudiante, l'étudiant sera soumis à une période de probation d'un an; elle, il ne pourra poursuivre son cheminement régulier dans le programme, ni s'inscrire au stage de la troisième année de son programme. La direction de programme assignera à l'étudiante, l'étudiant des objectifs pédagogiques et des modes de cheminement particuliers afin qu'elle, qu'il consacre ses efforts à la remédiation de ses difficultés en français. Au terme de la probation et avec l'approbation de la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant se soumet à la reprise finale (4^e passation) du test de certification avant le troisième stage.

Échec à la reprise finale (4^e passation) du test de certification

Un échec à la dernière reprise (4^e passation) du test de certification entraîne une exclusion du programme.

Exemption du test de certification

Tout étudiante, étudiant peut demander à être exempté du test de certification vérifiant les compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi ce test dans une autre université ou encore s'il possède déjà un brevet. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre auquel l'étudiante, l'étudiant est admis dans le programme.

Frais

Les frais d'administration et de correction du test de certification sont assumés par l'étudiante, l'étudiant.

Compétences en français oral

Avant de s'inscrire aux stages d'enseignement en formation III et IV (PRM3003 et PRM3004), tous les étudiants doivent s'inscrire au cours LIN1021 *La communication orale pour les enseignants* et le réussir avec une note minimale de «C». Ce cours est crédité dans le programme. Si l'étudiant échoue le cours, il a une possibilité de reprise.

Toutefois, tout étudiant pourra se présenter au test de français oral du Département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM. Ce test évalue quatre volets de la langue parlée : la voix, la langue, la compétence communicative et la compétence discursive. Si l'étudiant réussit ce test, il n'aura pas à suivre le cours LIN1021. S'il n'atteint pas les seuils exigés, il doit suivre et réussir le cours LIN1021 sans quoi il ne pourra s'inscrire aux stages d'enseignement III et IV.

CONCENTRATION EN FORMATION TECHNIQUE AU COLLÉGIAL (7415)

Le rythme régulier des études est à temps partiel mais il est possible de s'inscrire à temps plein.

Cours

Au premier trimestre, tous les étudiants, à temps plein ou partiel, doivent s'inscrire au cours PRM1001 *Activité d'immersion*. Il est préférable de suivre le cours FPT2540 *Étude des programmes de formation professionnelle et technique* avant d'entreprendre les cours FPT3510 *Didactique de l'apprentissage en atelier scolaire* et FPE2560 *Évaluation de l'apprentissage d'un métier, d'une technique*.

Stages

Premier stage d'enseignement : Avant d'entreprendre le premier stage d'enseignement PRM3011 *Stage d'enseignement collégial I*, tous les étudiants doivent suivre ou avoir suivi les cours PRM1001 *Activité d'immersion*, FPT3510 *Didactique de l'apprentissage en atelier scolaire* et FPT2540 *Étude des programmes de formation professionnelle et technique*. L'étudiant qui n'est pas en exercice doit, de plus, suivre ou avoir suivi les cours FPT1530 *Organisation de la formation professionnelle et technique*, FPT1521 *Pédagogie de l'apprentissage d'un métier, d'une technique* et FPE2560 *Évaluation de l'apprentissage d'un métier, d'une technique*.

Deuxième stage d'enseignement : L'étudiant doit avoir satisfait aux exigences relatives à la maîtrise du français avant d'entreprendre le stage PRM3016 *Stage d'enseignement collégial II*.

Reconnaissance d'acquis

Le cours PRM1212 *Atelier d'analyse de reconnaissance des acquis* est un préalable à l'obtention de reconnaissance d'acquis disciplinaires. Il est obligatoire pour toute personne qui soumet une demande de reconnaissance d'acquis.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Compétence linguistique

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme de baccalauréat conduisant à une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétence linguistique. Ces normes concernent la qualité de la langue écrite et celle de la communication orale. Ces normes sont également appliquées, dans ce programme, pour les étudiants qui se destinent à l'enseignement de la formation technique au collégial.

Compétences en français écrit

Tous les étudiants devront passer et réussir, avec une note minimale de 60 %, le test de vérification de leurs connaissances de la grammaire et de la syntaxe du français écrit (test SEL du service d'évaluation linguistique de la Télé-Université). Ce test doit être réussi avant de s'inscrire au stage d'enseignement collégial II. Les frais d'administration et de correction de ce test sont assumés à parts égales par les étudiants et par l'Université pour la première passation. Tout étudiant qui échoue à ce test doit le reprendre, à ses frais, et le réussir. Les reprises ont lieu à chaque trimestre. Les cours LIN1114 *Apprentissage de la grammaire du français écrit et contexte scolaire* et PRM1515 *Atelier de rédaction technique* sont des cours crédités dans le programme qui peuvent soutenir l'étudiant vers la réussite du test SEL mais ils ne peuvent se substituer au test. L'étudiant qui ne satisfait pas aux exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions selon l'article 7.3 du règlement des études de premier cycle concernant la poursuite des études. En conséquence, il ne pourra s'inscrire au stage d'enseignement collégial II. La réussite au test SEL, avec un seuil de 60%, certifie de la maîtrise du français écrit et exempte l'étudiant du test de français d'admission utilisé par l'UQAM ou de l'obligation du cours de rattrapage (LIN1002). Tout étudiant peut demander à être exempté du test de vérification des compétences linguistiques en français écrit s'il possède déjà un brevet d'enseignement. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme au trimestre auquel l'étudiant est admis dans le programme.

Compétences en français oral

Avant de s'inscrire au stage d'enseignement collégial II (PRM3016), tous les étudiants doivent s'inscrire au cours LIN1021 *La communication orale pour les enseignants* et le réussir avec une note minimale de «C». Ce cours est crédité dans le programme. Si l'étudiant échoue le cours il a une possibilité de reprise. Toutefois, tout étudiant pourra se présenter au test de français oral du Département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM. Ce test évalue quatre volets de la langue parlée : la voix, la langue, la compétence communicative et la compétence discursive. Si l'étudiant réussit ce test, il n'aura pas à suivre le cours LIN1021. S'il n'atteint pas les seuils exigés, il doit suivre et réussir le cours LIN1021 sans quoi il ne pourra s'inscrire au stage d'enseignement collégial II.

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Concentration en formation professionnelle au secondaire (7414)

Une attestation de réussite sera délivrée par l'Université aux candidats ayant satisfait les conditions de maîtrise de la langue d'enseignement et complété 90 crédits. Le Ministère délivrera, sur recommandation de l'Université, une licence d'enseignement.

À la suite de la réussite des 120 crédits, un diplôme de baccalauréat sera délivré par l'Université. Le Ministère délivrera, sur recommandation de l'Université, les autorisations d'enseigner, permis d'enseigner et brevets d'enseignement, à ceux et à celles qui y ont droit. Pour qu'une personne ait le droit d'obtenir une autorisation d'enseigner, elle doit compléter le formulaire de demande de *Permis d'enseigner au Québec*.

De plus, en vertu de nouvelles dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires du personnel scolaire, adoptées en juin 2005, toute personne qui désire obtenir ou renouveler une autorisation d'enseigner dans le secteur de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, doit obligatoirement joindre à sa demande de *Permis d'enseigner au Québec* une déclaration relative à ses antécédents judiciaires.

Pour plus amples renseignements sur le *Permis d'enseigner au Québec*, le lecteur est prié de consulter le site WEB suivant : www.mels.gouv.qc.ca/dftps, sous l'onglet «Autorisation d'enseigner».

Concentration en formation technique au collégial (7415)

Cette concentration ne mène pas à une autorisation légale d'enseigner (brevet d'enseignement).

Ce programme comprend cinq concentrations :

- Concentration Français langue première (code 7951), tél : 514 987-0247
- Concentration Sciences humaines/Univers social (code 7652), tél : 514 987-3610
- Concentration Mathématiques (code 7954), tél : 514 987-3778
- Concentration Science et technologie (code 7653), tél : 514 987-3778
- Concentration Formation éthique et culture religieuse (code 7657), tél : 514 987-0396.

Le diplôme émis aux finissants fera mention de la concentration.

GRADE

Bachelier en éducation, B.Ed.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte 120 crédits quelle que soit la concentration.

OBJECTIFS

Le programme de baccalauréat en enseignement secondaire vise à former un enseignant au secondaire responsable et compétent au regard des habiletés psychopédagogiques et des matières enseignées, capable d'adapter ses interventions aux réalités sociales, au changement, à la diversité et la différence, en vue de favoriser l'apprentissage de tous les élèves. D'une façon particulière, le programme du BES vise à assurer qu'au terme de sa formation initiale, l'enseignant aura développé des capacités à : maîtriser l'acte d'enseigner, réfléchir sur son enseignement et s'engager dans un développement professionnel continu; communiquer clairement et correctement dans sa langue d'enseignement; concevoir et piloter des activités d'enseignement-apprentissage et superviser le fonctionnement de groupes-classes; coopérer avec les différents partenaires sociaux, pédagogiques et de l'équipe école.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme est contingenté.

Il n'y a pas d'admission au trimestre d'hiver.

Capacité d'accueil : 480.

- Concentration *Français langue première* (code 7951) : 90
- Concentration *Sciences humaines / univers social* (code 7652) : 70
- Concentration *Mathématiques* (code 7954) : 140
- Concentration *Science et technologie* (code 7653) : 90
- Concentration *Formation éthique et culture religieuse* (code 7657) : 90

Test de français écrit

Aucun candidat ne peut être admis à ce programme à moins qu'il ne fasse la preuve qu'il possède les compétences en langue écrite, compétences attestées par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'Épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le Test de français écrit du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (ci-après Ministère) ou le Test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise. (Voir aussi les règlements pédagogiques particuliers.)

Base DEC

- Concentrations *Français langue première, Sciences humaines / univers social, Formation éthique et culture religieuse* : Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

- Concentration *Mathématiques* : Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) général ou technique ou l'équivalent et avoir atteint les objectifs de formation suivants ou leur équivalent* :

- 00UN ou 01Y1 ou 022X; 00UP ou 01Y2 ou 022Y; 00UQ ou 01Y4 ou 022Z.

- Concentration *Science et technologie* : Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent si obtenu à l'extérieur du Québec et avoir atteint les objectifs de formation suivants ou leur équivalent* :

- 00UK ou 01Y5 ou 022V
- 00UL ou 01Y6; 00UM ou 01YH
- 00UN ou 01Y1 ou 022X; 00UP ou 01Y2 ou 022Y
- 00UR ou 01Y7; 00US ou 01YF; 00UT ou 01YG.

ou

être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans la famille des techniques biologiques, des techniques chimiques ou des techniques physiques telles que définies par le MELS (<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/Cahiers/treparti.asp>) ou l'équivalent et avoir réussi un cours de niveau collégial dans chacune des disciplines suivantes : biologie, chimie, mathématiques (calcul) et physique.

Sélection :

- Concentrations *Français langue première, Sciences humaines/univers social, Formation éthique et culture religieuse* :
- Cote R : 100 %

BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (7951-7954-7652-7653-7657)

- Concentrations *Mathématiques et Science et technologie* :
Cote R sciences : 100 %

ou

Base Études universitaires

- Concentrations *Français langue première, Formation éthique et culture religieuse et Sciences humaines/univers social* : Avoir réussi cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire, au moment du dépôt de la demande d'admission.

- Concentration *Mathématiques* : Avoir réussi cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire, au moment du dépôt de la demande d'admission et avoir atteint les objectifs de formation suivants ou leur équivalent* :

- 00UN ou 01Y1 ou 022X; 00UP ou 01Y2 ou 022Y; 00UQ ou 01Y4 ou 022Z.

* Le candidat dont la formation en mathématiques n'atteint pas ces objectifs de formation ne peut être admis conditionnellement; la formation doit être complétée dans un collège.

- Concentration *Science et technologie* : Avoir réussi cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire, au moment du dépôt de la demande d'admission et avoir atteint les objectifs de formation suivants ou leur équivalent* :

- 00UK ou 01Y5 ou 022V

- 00UL ou 01Y6; 00UM ou 01YH

- 00UN ou 01Y1 ou 022X; 00UP ou 01Y2 ou 022Y

- 00UR ou 01Y7; 00US ou 01YF; 00UT ou 01YG.

* Le candidat dont la formation en science et technologie n'atteint pas ces objectifs de formation ne peut être admis conditionnellement; la formation doit être complétée dans un collège.

Sélection : 100 %

(toutes les concentrations) :

Moyenne des cours universitaires.

ou

Base Études hors Québec

- Concentrations *Formation éthique et culture religieuse, Français langue première, Sciences humaines/univers social et Science et technologie* : Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent.

- Concentration *Science et technologie* : Être titulaire d'un diplôme en sciences naturelles ou expérimentales ou en génie obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent.

- Concentration *Mathématiques* : Être titulaire d'un diplôme obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent, ou d'un diplôme équivalent à un baccalauréat universitaire en sciences ou en sciences appliquées et avoir atteint les objectifs de formation suivants ou leur équivalent* : 00UN; 00UP; 00UQ.

(1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

* Le *Tableau d'équivalences entre les objectifs et standards de formation et les anciens codes de cours de CÉGEP* est disponible à l'adresse www.registrariat.uqam.ca

Sélection : 100 %

(toutes les concentrations) :

Dossier scolaire : 100 %.

Remarques (pour tous les candidats) :

Les candidats doivent choisir l'une ou l'autre des concentrations au programme, lors de leur demande d'admission.

Aucun candidat ne peut être admis conditionnellement dans ce programme. Tous les candidats doivent suivre ce programme à temps complet.

L'étudiant devra suivre tous les cours indiqués dans le cheminement prévu à temps plein pour chacune des années de formation.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent trois crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les douze cours suivants (32 crédits) :

- ASC6003 Problématiques interculturelles à l'école québécoise
- ASS1810 Élèves handicapés ou en difficulté comportementale ou d'apprentissage au secondaire
- DID1230 Introduction et initiation à l'intervention pédagogique
- DID2230 Conduite pédagogique et organisation de la classe
- DID3230 Relations du groupe-classe et citoyenneté scolaire (2 cr.) (DID2230)
- FPE2150 Fondements de l'éducation préscolaire, primaire, secondaire
- FPE3050 Organisation de l'éducation au Québec

- FPE3650 Application des technologies de l'information et de la communication en enseignement
 - FPE4250 Éducation, épistémologie et métacognition
 - FPE4520 Évaluation des apprentissages au secondaire
 - FPM1201 Activité intégratrice : plan de formation (1 cr.)
 - FPM1202 Stage I : L'école secondaire (2 cr.)
- Les étudiants de la concentration Mathématiques remplacent le cours FPE3650 par le cours obligatoire suivant :
- MAT2812 Applications pédagogiques de l'informatique dans l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques

L'une des cinq concentrations suivantes :

CONCENTRATION FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE (code 7951) (88 crédits)

Onze cours de FORMATION DISCIPLINAIRE choisis comme suit (33 crédits) :

Les dix cours suivants (30 crédits) :

- LIN1113 Grammaire pour l'enseignement du français au secondaire (1)
- LIN1612 Analyse grammaticale du français écrit 2 (LIN1611)
- LIN2150 Histoire sociopolitique du français
- LIN1671 Lexicologie (LIN1601)
- LIT1030 Analyse littéraire
- LIT1421 Littérature et études littéraires
- LIT1608 Corpus québécois
- LIT1618 Corpus français
- LIT6235 Histoire et esthétique de la poésie
- LIT6245 Histoire et esthétique du texte dramatique

et un cours parmi les suivants (3 crédits) :

- LIT1628 Corpus étranger
- LIT2135 Littérature de jeunesse au secondaire
- LIT5441 Littérature et paralittérature II (LIT1030; DID3320)

Les dix cours de FORMATION DIDACTIQUE suivants (28 crédits) :

- DID2320 La lecture : fondements et processus
- DID3320 Didactique de la lecture au secondaire (DID2320)
- ESM6250 Séminaire de synthèse (2 cr.) (ESM4285)
- DDL2502 Didactique de l'écriture I
- DDL2512 Didactique de la communication orale au secondaire
- DDL3726 Didactique de l'écriture II (DDL2502)
- DDL3752 Didactique de la grammaire au secondaire (LIN1612)
- DDL3800 Intégration des différents contenus de l'enseignement du français au secondaire (2 cr.) (DID3320; DDL3752; LIT4410)
- LIT1270 Didactique de la création littéraire
- LIT4410 Didactique de la lecture littéraire

Les trois stages de FORMATION PRATIQUE suivants (18 crédits) :

- ESM2255 Stage II : Initiation à la pratique de l'enseignement du français (5 cr.) (FPM1202; LIN1612; DDL2512)
- ESM3255 Stage III : Pratique guidée de l'enseignement du français (5 cr.) (ESM2255; DDL3726; DID3320; LIT1270)
- ESM4285 Stage IV : Pratique autonome de l'enseignement du français langue première (8 cr.) (ESM3255; DDL3752; LIT4410)

Trois cours destinés aux CLIENTÈLES PARTICULIÈRES choisis comme suit (9 crédits) :

Les deux cours suivants (6 crédits) :

- ASS2800 Difficultés d'apprentissage en lecture et écriture au secondaire
- ASS3070 Adolescents en difficulté d'ordre comportemental au secondaire

et un cours parmi les suivants (3 crédits) :

- ASS2063 Intégration scolaire et modèles d'intervention
- DDL4630 Problématique de l'enseignement du français aux non-francophones

CONCENTRATION SCIENCES HUMAINES/UNIVERS SOCIAL (code 7652) (88 crédits)

Volet Formation disciplinaire : «Histoire et éducation à la citoyenneté»

Les cours obligatoires suivants :

- HIS1120 Fondements des disciplines scolaires Histoire et Géographie

HIS1130	Fonctions sociales de l'enseignement scolaire de l'histoire et de la géographie : construction identitaire et éducation à la citoyenneté (2 cr.)
HIS2060	Didactique de l'histoire I
HIS2100	Introduction à l'histoire de l'Antiquité
HIS2210	Introduction à l'histoire du Moyen Âge
HIS2250	Introduction à l'histoire de l'Europe moderne
HIS2315	Introduction à l'histoire de l'Europe contemporaine de 1815 à nos jours
HIS2505	Introduction à l'histoire du Canada avant la Confédération
HIS2515	Introduction à l'histoire du Québec et du Canada depuis 1867
HIS3026	Didactique de l'histoire II

Deux cours au choix parmi les suivants (Histoire Québec-Canada) :

HIS4524	Culture ouvrière et militantisme dans l'histoire québécoise et canadienne
HIS4536	Société et politique au Québec et au Canada depuis 1867
HIS4559	Nations et nationalismes au Québec et au Canada
HIS4568	Histoire de l'éducation au Québec
HIS4585	1960 : la Révolution tranquille
HIS4592	Histoire des Autochtones du Canada (jusqu'au XIX ^e siècle)
HIS4840	Les lieux de mémoire et le patrimoine : commémoration du passé

Un cours au choix parmi les suivants (Histoire Générale) :

HIS2430	Introduction à l'histoire des États-Unis
HIS2610	Introduction à l'histoire de l'Amérique latine
HIS4256	La Renaissance
HIS4312	Histoire de la Grande-Bretagne de 1750 à 1945
HIS4335	Aspects de la pensée contemporaine en Europe de 1870 à nos jours

Volet Formation disciplinaire : «Géographie»

Les six cours obligatoires suivants :

GEO1100	L'état du monde : perspectives géographiques
GEO1120	Géographie, environnement et risques naturels
GEO2600	Didactique de la géographie
GEO2700	Cartes, images aériennes et satellitaires
GEO3200	Québec-Canada : dynamiques régionales et structures socio-territoriale
GEO3400	Géographie humaine : paradigmes et courants de pensée

Volet Formation disciplinaire : «Connaissance du monde contemporain»

Deux cours au choix parmi les suivants :

HIS4342	L'expansion européenne dans le monde contemporain
HIS4359	Histoire de l'Union soviétique et des États successeurs depuis 1917
HIS4408	Histoire de la politique internationale des États-Unis de 1898 à nos jours
HIS4476	Histoire des relations internationales depuis 1945
HIS4619	L'Amérique latine et le monde
HIS4662	Histoire du Proche-Orient (XIX ^e - XX ^e siècles)
HIS4676	Histoire de l'Afrique contemporaine

Le cours suivant :

GEO2100	Géographie économique : du local au mondial
---------	---

Un cours au choix parmi les suivants :

GEO2300	Géographie politique : pouvoir et légitimité
GEO4200	Ethnicité et enjeux géographiques
GEO4600	Géographie du monde rural

Volet «Formation pratique»

ESM2455	Stage II : Initiation à la pratique de l'enseignement d'une discipline du domaine de l'univers social (5 cr.) (FPM1202; HIS2060; GEO2600; Concomitant : HIS1130)
ESM3455	Stage III : Pratique guidée de l'enseignement d'une deuxième discipline du domaine de l'univers social (5 cr.) (ESM2455; HIS3026)
ESM4485	Stage IV : Pratique autonome de l'enseignement des disciplines du domaine de l'univers social (8 cr.) (ESM3455)

Volet «Insertion professionnelle»

ESM6450	Séminaire d'insertion professionnelle (2 cr.) (ESM4485)
---------	---

CONCENTRATION MATHÉMATIQUES (code 7954) (88 crédits)

Onze cours de FORMATION DISCIPLINAIRE choisis comme suit (33 crédits) :

Les huit cours suivants (24 crédits) :

MAT1030	Géométrie I
MAT1085	Probabilités et statistiques
MAT2005	Algèbre linéaire et géométrie vectorielle
MAT2700	Structures numériques
MAT3005	Théorie des équations (MAT2005)
MAT3035	Géométrie II (MAT1030)
MAT3106	Initiation à l'analyse (MAT2700)
MAT6221	Histoire des mathématiques

Les trois cours suivants orientés vers l'utilisation des technologies en mathématiques (9 crédits) :

MAT1812	Progiciels dans l'enseignement des mathématiques
MAT3812	Progiciels dans l'enseignement des mathématiques II (MAT1812)
MAT4812	Explorations mathématiques à l'aide de l'informatique

Les neuf cours de FORMATION DIDACTIQUE suivants (31 crédits) :

ESM6150	Séminaire de synthèse (2 cr.) (ESM4185)
MAT2024	Didactique des mathématiques I et laboratoire (6 cr.)
MAT2028	Didactique de l'algèbre (Pour le BES : MAT2024; Pour les certificats et programmes courts de formation continue en enseignement secondaire : MAT2023)
MAT2226	Raisonnement proportionnel et concepts associés
MAT3135	Didactique de la géométrie (MAT3035)
MAT3200	Regards mathématiques et didactiques sur des thèmes abordés au secondaire
MAT3225	Didactique de la variable et de la fonction (MAT2700; MAT2226)
MAT3227	Didactique des mathématiques II et laboratoire (5 cr.) (MAT2024)
MAT4600	Didactique d'intervention en mathématiques auprès de clientèles diversifiées (ASS2063 et au moins trois cours de didactique des mathématiques)

Les trois STAGES DE FORMATION PRATIQUE suivants (18 crédits) :

ESM2155	Stage II : Initiation à la pratique de l'enseignement des mathématiques (5 cr.) (FPM1202; MAT2024)
ESM3155	Stage III : Pratique guidée de l'enseignement des mathématiques auprès de clientèles diversifiées (5 cr.) (ESM2155; MAT3225; Concomitant : MAT4600)
ESM4185	Stage IV : Pratique autonome de l'enseignement des mathématiques (8 cr.) (ESM3155; Concomitant : MAT3227)

Les deux cours suivants, destinés aux CLIENTÈLES PARTICULIÈRES (6 crédits) :

ASS2063	Intégration scolaire et modèles d'intervention
ASS3070	Adolescents en difficulté d'ordre comportemental au secondaire

CONCENTRATION SCIENCE ET TECHNOLOGIE (code 7653) (88 crédits)

18 cours de FORMATION DISCIPLINAIRE choisis comme suit (54 crédits) :

Les onze cours obligatoires suivants (33 crédits) :

BIO1004	Fondements et notions générales de la biologie pour l'enseignement au secondaire
BIO1015	Notions de l'univers vivant enseignées au secondaire
BIO1900	L'organisme humain
CHI1280	Fondements et notions générales de la chimie pour l'enseignement au secondaire
CHI1380	Réactions chimiques
CHI1780	Notions de l'univers matériel enseignées au secondaire
DST202	Intégration Science et technologie
DST404	Conception et analyse d'objets techniques (DST202)
PHY1020	Les systèmes physiques; du quark au quasar
PHY1030	La physique des interactions et des échanges
SCT1060	Fondements et notions générales pour la reconnaissance de la planète Terre

Cinq cours optionnels en sciences parmi les suivants (15 crédits) :

BIO1700	Conservation de la biodiversité
BIO3800	Production biologique
BIO5091	Introduction à l'étude du comportement animal
BIO6600	Méthodes de terrain en écologie (BIO3100)

BIO6821	Aménagement de la faune
CHI1570	Nutrition humaine
CHI1800	Chimie de l'environnement
MAT2900	Mathématiques et modélisation
PHY1690	Introduction à l'astronomie
PHY1740	Énergie et chaleur
PHY1770	Ondes et acoustique
PHY2240	Optique
SCA2611	Introduction à la météorologie
SCA2612	Enseignement de la météorologie
SCI1013	Introduction aux méthodes de recherche scientifique (TÉLUQ)
SCT1912	Histoire de la Terre et de la Vie
SCT2000	Les cycles environnementaux dans la géosphère (2 cr.)
SCT2810	Méthodologies géologiques de terrain
SCT4320	Océanographie

ou tout autre cours en sciences, choisi avec l'accord de la direction adjointe du programme, responsable de la concentration.

Deux cours en science, technologie, sociétés et environnement (6 crédits) :

FSM3500	Histoire des sciences et des technologies
ou le cours	
SCI1021	Sciences, techniques et civilisations : de l'Antiquité à la Renaissance (TÉLUQ)

ou *

FSM4000	Sciences et société
ou le cours	
SOC6209	Sociologie des sciences

ou le cours	
SOC6226	Sociologie des technologies

* Suivre le cours de la TÉLUQ HIS1075 Histoire des sciences du Québec.

Les cinq cours de FORMATION DIDACTIQUE suivants (14 crédits) :

DID1590	Didactique de la science et de la technologie 1
DID2590	Didactique de la science et de la technologie 2 (DID1590)
DID3590	Didactique de la science et de la technologie 3 (DID2590)
DID4590	Didactique de la science et de la technologie 4 (DID3590)
ESM6950	Activité intégratrice d'insertion professionnelle (2 cr.) (ESM4385)

Les trois STAGES DE FORMATION PRATIQUE suivants (18 crédits) :

ESM2355	Stage II : Initiation à la pratique de l'enseignement des disciplines du domaine de la science et de la technologie (5 cr.) (FPM1202; DID2590; Concomitant : DID3590)
ESM3355	Stage III : Pratique guidée de l'enseignement des disciplines du domaine de la science et de la technologie (5 cr.) (ESM2355; Concomitant : DID4590)
ESM4385	Stage IV : Pratique autonome de l'enseignement des disciplines du domaine de la science et de la technologie (8 cr.) (ESM3355)

Le cours de SYNTHÈSE obligatoire suivant (2 crédits) :

FPM4292	Projet de fin d'études (2 cr.)
---------	--------------------------------

CONCENTRATION FORMATION ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE (code 7657) (89 crédits)

57 crédits de FORMATION DISCIPLINAIRE choisis comme suit :

Un cours sur les rapports entre éthique et religion (3 crédits) :

REL3250	Religion, éthique et société
---------	------------------------------

Cinq cours obligatoires en sciences des religions (15 crédits) :

REL1001	Religion et sciences humaines
ou le cours	
REL1002	Mythe, rite et symbole : introduction à l'étude de la religion
REL1806	Histoire du christianisme
REL2006	La Bible
REL2800	Traditions religieuses du monde contemporain
REL3202	Religion et culture

Cinq cours obligatoires en éthique (15 crédits) :

MOR2015	Les morales contemporaines et leurs sources
ou le cours	
PHI1009	Introduction à l'éthique
MOR4020	Défis moraux contemporains
ou le cours	
PHI4030	Éthique appliquée
MOR4025	Éthique et société contemporaine
ou le cours	

PHI4047	Philosophie sociale
ou le cours	
SOC4047	Philosophie sociale
MOR4170	Éthique des rapports sociaux
ou le cours	
PHI4311	Éthique et philosophie politique
HIS4329	Histoire de la pensée contemporaine en Europe
ou le cours	
HIS2090	Les grandes figures intellectuelles du XX ^e siècle
ou le cours	
PHI2090	Les grandes figures intellectuelles du XX ^e siècle

Huit cours optionnels selon les modalités suivantes (24 crédits) :

Trois à cinq cours optionnels en sciences des religions (9 à 15 crédits) :

REL1143	Religions amérindiennes de l'Amérique du Nord
REL1161	Hindouisme
REL1191	Islam
REL1201	Bouddhisme
REL1211	Judaïsme
REL1900	Dimensions morale et religieuse de la personne
REL3124	Religion au Québec, des origines euro-américaines à nos jours
REL3214	Mythologie et cinéma
REL3263	Religion, politique et société
REL3311	Sectes et nouveaux groupes spirituels dans la société québécoise
REL3322	Religion et sexualité
REL3330	Religions et groupes ethniques
REL3350	Mythologies contemporaines
REL3370	Jeunes, religion et quête de sens
REL3380	La Religion implicite
REL3750	Religions, globalisation et fondamentalisme

ou tout autre cours choisi avec l'accord de la direction adjointe du programme, responsable de la concentration.

Trois à cinq cours optionnels en éthique (9 à 15 crédits) :

MOR4131	Enjeux moraux de la science et de la technologie
ou le cours	
PHI4346	Introduction à l'approche philosophique des sciences et des technologies
ou le cours	
SOC4073	Sciences et technologies du vivant
MOR4140	Éthique de l'environnement et du développement
ou le cours	
SOC6214	Écologie sociale
MOR5904	Atelier d'exploration des valeurs et des croyances
PHI1008	Introduction à la philosophie politique
PHI1103	Introduction à l'anthropologie philosophique
PHI3506	Méta-éthique (PHI1009)
PHI3516	Problèmes d'éthique (PHI1009)
PHI4050	Éthique des relations internationales
PHI4052	Problèmes d'éthique économique et sociale
PHI4347	Éthique et bioéthique
SOC2005	Démocratie, citoyenneté et pluralisme
SOC4215	Sociologie, éthique et société
SOC5081	Mouvements sociaux
SOC5085	Identités et nouvelles formes de socialité

ou tout autre cours choisi avec l'accord de la direction adjointe du programme responsable de la concentration.

Les cinq cours de FORMATION DIDACTIQUE suivants (14 crédits) :

ESM6551	Séminaire d'insertion professionnelle (2 cr.) (ESM4585)
MOR5044	Didactique de l'éthique au secondaire (REL5006)
MOR504X	Approches pédagogiques en éthique et en culture religieuse (MOR5044; REL5036)
REL5006	Éthique et culture religieuse au secondaire
REL5036	Didactique de la culture religieuse au secondaire (REL5006)

Les trois stages de FORMATION PRATIQUE suivants (18 crédits) :

ESM2555	Stage II : Initiation à la pratique de l'enseignement de l'éthique et de la culture religieuse (5 cr.) (FPM1202; REL5006; Concomitant : MOR5044)
ESM3555	Stage III : Pratique guidée de l'enseignement de l'éthique et de la culture religieuse (5 cr.) (ESM2555; Concomitant : REL5036)
ESM4585	Stage IV : Pratique autonome de l'enseignement de l'éthique et de la culture religieuse (8 cr.) (ESM3555; Concomitant : MOR504X)

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Les conditions suivantes doivent être satisfaites pour pouvoir s'inscrire au **Stage II** dans toute concentration :

- 1) avoir un dossier scolaire satisfaisant, en conformité avec l'article 3.8 du règlement no 5 de l'UQAM;
- 2) avoir réussi le stage FPM1202;
- 3) avoir complété au moins 18 crédits du programme dont au moins 15 crédits de cours de la concentration dans la discipline enseignée lors de ce stage, dont 12 crédits disciplinaires et 3 crédits de cours de didactique de cette discipline.

Les conditions suivantes doivent être satisfaites pour pouvoir s'inscrire au **Stage III** dans toute concentration :

- 1) avoir un dossier scolaire satisfaisant, en conformité avec l'article 3.8 du règlement no 5 de l'UQAM;
- 2) avoir réussi le Stage II;
- 3) avoir complété au moins 48 crédits du programme dont au moins 15 crédits de cours de la concentration dans la discipline enseignée lors de ce stage dont 12 crédits de cours disciplinaires et 3 crédits de cours de didactique de cette discipline.

Les conditions suivantes doivent être satisfaites pour pouvoir s'inscrire au **Stage IV** dans toute concentration :

- 1) avoir un dossier scolaire satisfaisant, en conformité avec l'article 3.8 du règlement no 5 de l'UQAM;
- 2) avoir réussi le stage III;
- 3) avoir complété au moins 80 crédits du programme dont tous les cours de la concentration concernant la discipline enseignée.
- 4) avoir fait approuver la séquence d'enseignement pour le stage.

Cours à suivre au même trimestre que les stages

- Concentration Science et technologie :

Le cours DID3590 doit être suivi au même trimestre que le cours-stage ESM2355.

Le cours DID4590 doit être suivi au même trimestre que le cours-stage ESM3355.

-Concentration Mathématiques :

Le cours MAT4600 doit être suivi au même trimestre que le cours-stage ESM3155.

Le cours MAT3227 doit être suivi au même trimestre que le cours-stage ESM4185.

-Concentration Éthique et culture religieuse :

Le cours MOR5044 doit être suivi au même trimestre que le cours-stage ESM2555.

Le cours REL5036 doit être suivi au même trimestre que le cours-stage ESM3555.

Le cours MOR504X doit être suivi au même trimestre que le cours-stage ESM4585.

-Concentration Sciences humaines/univers social :

Le cours HIS1130 doit être suivi au même trimestre que le cours-stage ESM2455.

Politique sur la langue française

Compétences linguistiques en français

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite, mais aussi celle de la communication orale. Aucune étudiante, aucun étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes.

Mesures diagnostiques

Au cours de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant peut être obligé de se soumettre à un test diagnostique mesurant ses forces et ses faiblesses en français écrit. Des mesures de soutien peuvent être imposées par la direction du programme aux étudiantes, étudiants n'ayant pas atteint le seuil de réussite du test diagnostique.

Les mesures de soutien ainsi que les seuils de réussite au test diagnostique pour les programmes concernés peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.cpe.uqam.ca/exigenceslinguistiques.htm>

Test de certification

Pour répondre à la norme particulière des programmes de formation à l'enseignement, seule la réussite au test choisi par l'ensemble des universités québécoises atteste des compétences en français écrit et conduit à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Première passation du test de certification

Au moment déterminé par la direction du programme et avec son autorisation, l'étudiante, l'étudiant se soumet une première fois (passation initiale) au test de certification au plus tôt après avoir complété sa première année d'études ou l'équivalent dans le programme.

Reprises du test de certification

En cas d'échec, l'étudiante, l'étudiant a droit à deux reprises (2^e et 3^e passations) sans interruption dans son cheminement académique dans le programme. À chaque reprise, l'étudiante, l'étudiant reprend seulement la partie échouée de l'épreuve.

Seuils de réussite

Les seuils de réussite au test de certification peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.cpe.uqam.ca/exigenceslinguistiques.htm>

Échéancier

L'étudiante, l'étudiant doit avoir réussi le test de certification dans chacun des deux volets avant le début de son troisième stage ou son équivalent. Conformément à l'article 7.3 du règlement des études de premier cycle, l'étudiante, l'étudiant qui ne satisfait pas à ces exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions concernant la poursuite des études dans un programme de premier cycle menant au brevet d'enseignement.

Plus spécifiquement :

Au terme de la deuxième reprise (3^e passation), l'étudiante, l'étudiant sera soumis à une période de probation d'un an; elle, il ne pourra poursuivre son cheminement régulier dans le programme, ni s'inscrire au stage de la troisième année de son programme. La direction de programme assignera à l'étudiante, l'étudiant des objectifs pédagogiques et des modes de cheminement particuliers afin qu'elle, qu'il consacre ses efforts à la remédiation de ses difficultés en français.

Au terme de la probation et avec l'approbation de la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant se soumet à la reprise finale (4^e passation) du test de certification avant le troisième stage.

Échec à la reprise finale (4^e passation) du test de certification

Un échec à la dernière reprise (4^e passation) du test de certification entraîne une exclusion du programme.

Exemption du test de certification

Tout étudiante, étudiant peut demander à être exempté du test de certification vérifiant les compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi ce test dans une autre université ou encore s'il possède déjà un brevet. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre auquel l'étudiante, l'étudiant est admis dans le programme.

Frais

Les frais d'administration et de correction du test de certification sont assumés par l'étudiante, l'étudiant.

Compétences en français oral

Tout étudiant doit passer le test de vérification des compétences à communiquer oralement (test administré par le département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM) dès la première année d'études. Ce test évalue quatre volets de la langue parlée : voix, langue, compétence communicative et compétence discursive. Les frais d'administration et de correction de ce test sont entièrement assumés par l'Université.

Il n'y a aucune reprise à ce test. Tout étudiant qui échoue doit, avant la fin de sa deuxième année d'études dans le programme, s'inscrire et réussir un ou plusieurs des cours d'appoint suivants :

LIN1016 *Expression orale : compétence communicative (1 crédit)*

LIN1017 *Expression orale : la voix (1 crédit)*

LIN1018 *Expression orale : morpho-syntaxe et lexique (1 crédit)*

LIN1019 *Expression orale : compétence discursive (1 crédit)*

ou

LIN1020 *La communication orale pour les futurs enseignants (3 crédits)*

en fonction des lacunes décelées et réussir avec le seuil exigé.

La réussite au test de français oral ou la réussite des ou du cours d'appoint est une exigence à rencontrer afin de maintenir l'inscription au trimestre d'automne de la troisième année de formation. Tous les cours d'appoint doivent être réussis au plus tard au trimestre d'été de la deuxième année d'études.

Les cours de rattrapage en français écrit ou en communication orale font partie du cheminement académique de l'étudiant et ont le statut de cours obligatoires tout en étant considérés comme cours hors programme. Ils sont donc assujettis à l'article du Règlement no 5 des Études de premier cycle portant sur les échecs répétés dans un cours obligatoire.

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Ce programme conduit au brevet d'enseignement. Le Ministère délivrera, sur recommandation de l'Université, les autorisations d'enseigner, permis d'enseigner et brevets d'enseignement, à ceux et à celles qui y ont droit.

Pour qu'une personne ait le droit d'obtenir une autorisation d'enseigner, elle doit compléter le formulaire de demande de *Permis d'enseigner au Québec*.

De plus, en vertu de nouvelles dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires du personnel scolaire, adoptées en juin 2005, toute personne qui désire obtenir ou renouveler une autorisation d'enseigner dans le secteur de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, doit obligatoirement joindre à sa demande de *Permis d'enseigner au Québec* une déclaration relative à ses antécédents judiciaires.

Pour plus amples renseignements sur le *Permis d'enseigner au Québec*, le lecteur est prié de consulter le site WEB suivant : www.mels.gouv.qc.ca/dftps, sous l'onglet «Autorisation d'enseigner».

Par ailleurs, en vertu des règles établies par le Ministère, un candidat déjà détenteur d'une première qualification légale d'enseignement (permis ou brevet d'enseignement), même s'il termine un autre programme de formation à l'enseignement, n'obtiendra pas de deuxième permis ou brevet d'enseignement dans une seconde discipline puisque la première qualification lui confère un droit de pratique.

BACCALAURÉAT EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION (B.A.) (7690)

Ce programme conduit à un diplôme de sortie pour les étudiants des programmes de formation à l'enseignement.

GRADE

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte 90 crédits.

OBJECTIFS

Le présent programme vise à permettre à l'étudiant d'acquérir une formation fondamentale en sciences de l'éducation, tant dans ses aspects théoriques que dans ses dimensions pratiques. Il vise également à préparer l'étudiant à des études de cycles supérieurs en sciences de l'éducation, ou dans des domaines connexes, en l'initiant à la recherche en éducation. Ce programme est spécifiquement destiné aux personnes qui ont entamé un programme de formation à l'enseignement et qui ne souhaitent plus entreprendre une carrière à titre d'enseignant. Ce programme ne conduit donc pas au brevet d'enseignement.

CONDITIONS D'ADMISSION

Ce programme n'est pas contingenté.

Connaissance du français

Tous les candidats doivent posséder une maîtrise du français attestée par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'Épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le Test de français écrit du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou le Test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise.

Base DEC, Base adulte et Base Études hors Québec

Aucune admission sur ces bases d'admission.

Base Études universitaires

Le candidat doit avoir réussi au moins 60 crédits de niveau universitaire au sein d'un programme québécois de baccalauréat de formation à l'enseignement.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Trois crédits de cours parmi les cours :

ASS6815	Introduction à la recherche auprès des populations vulnérables (ASM3400 ou ASM3405)
FPE4950	La recherche et le praticien en éducation (2 cr.)
FPE5951	Pratique de recherche en éducation (1 cr.)
FPE6900	Initiation à la recherche en éducation

87 crédits de cours à suivre parmi les différents blocs suivants :

Bloc A

•Fondements de l'éducation (9 à 21 crédits)

De 9 à 21 crédits de cours dans les domaines suivants : sociologie de l'éducation, philosophie de l'éducation, histoire de l'éducation, économie de l'éducation, organisation scolaire, psychologie de l'éducation ou l'équivalent.

Bloc B

•Psychopédagogie (21 à 60 crédits)

De 21 à 60 crédits de cours dans les domaines suivants : didactique (générale ou spécifique), évaluation des apprentissages, gestion et conduite de la classe, technologie éducationnelle, orthopédagogie, intervention auprès d'élèves en difficulté, ou l'équivalent.

Bloc C

•Stages en milieu scolaire (0 à 12 crédits)

Jusqu'à un maximum de 12 crédits de cours correspondant aux stages 1 et 2 d'un programme de formation à l'enseignement.

Bloc D

•Spécialisation disciplinaire (0 à 30 crédits)

Jusqu'à 30 crédits de cours dans un même champ disciplinaire.

Bloc E

•Cours au choix (0 à 18 crédits)

Jusqu'à 18 crédits de cours au choix.

Approches pédagogiques, modes d'évaluation et encadrement

Étant donné que le programme emprunte les cours des autres programmes de formation à l'enseignement, ce dernier n'a pas d'approches pédagogiques, de modes d'évaluations ni d'encadrement spécifiques.

Régime et durée des études

Ce programme est offert à temps complet et à temps partiel. Par ailleurs, le caractère personnel qu'aura le parcours de chacun des étudiants au sein du programme rend impossible la détermination d'une durée spécifique des études.

AUTORISATION D'ENSEIGNER

La réussite de ce programme ne mène pas à l'obtention du brevet d'enseignement.

CERTIFICAT EN DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE (4017)

SCOLARITÉ

Ce programme comporte 30 crédits.

OBJECTIFS

Ce certificat rejoint l'essence de la formation en Développement de carrière. En effet, il inclut plusieurs des blocs de la formation du Baccalauréat en Développement de carrière. On y retrouve des cours sur les assises de la discipline (CAR1100), des cours de psychométrie (PSY1282 et CAR2500), des cours sur l'employabilité (CAR1650, CAR2620), des cours de counseling (CAR1700, CAR2700), et sur la formation pratique (CAR3901).

Des connaissances générales sur les théories du développement de carrière font partie des premiers objectifs à atteindre dans ce programme (CAR1100). Suivent dans le domaine de la spécialité, des connaissances en évaluation (PSY1282, CAR2500) et en employabilité (CAR1650, CAR2620). Les étudiants devront aussi développer des habiletés relationnelles pour accompagner les individus dans le processus de construction de solutions (CAR1700, CAR2700). Dans un premier temps, ils devront tester leurs connaissances et leurs habiletés et bâtir des compétences professionnelles lors du stage de 40 jours (CAR3901).

La formation professionnelle qu'offre ce certificat permettra au diplômé d'aider les gens qui en éprouvent le besoin à faire des choix, à se préparer au marché du travail,

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

à passer à travers des transitions études-travail et à reconsidérer des orientations professionnelles.

CONDITIONS D'ADMISSION

Ce certificat s'adresse à tout détenteur d'un baccalauréat qui cherche à se spécialiser en développement de carrière. Il intéressera plus particulièrement les étudiants issus d'études en sciences humaines.

Base Études universitaires

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent.

COURS À SUIVRE

(À moins d'indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les neuf cours suivants sont obligatoires (30 crédits) :

CAR1100	Développement vocationnel I
CAR1650	Documentation et classification
CAR1700	Counseling individuel : théories, techniques et practicum
CAR2500	Instruments de mesure d'aptitudes et d'intérêts
CAR2620	Méthodes dynamiques de recherche d'emploi
CAR2700	Counseling de carrière (CAR1700)
CAR3901	Stage 1 : Activités professionnelles obligatoires (6 cr.)
PSY1282	Psychométrie et évaluation par les tests (PSY1300)
PSY1300	Méthodes et schémas quantitatifs en psychologie

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Le cours CAR3901 *Activités professionnelles obligatoires* (6 cr.) termine la formation, ce qui signifie que 24 des 30 crédits doivent être terminés avant de s'y inscrire.

Tous les candidats doivent posséder une excellente connaissance du français écrit et parlé et être assez à l'aise en anglais pour lire et comprendre des textes scientifiques rédigés dans cette langue.

CERTIFICAT EN ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE (FORMATION INITIALE) (4634)

SCOLARITÉ

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Le programme a pour but de permettre à l'étudiant d'élargir le champ de ses connaissances, habiletés et attitudes liées aux caractéristiques, aux besoins et au développement de l'enfant, à la famille, aux milieux de garde et au rôle d'éducateur. Il vise également à faire réaliser une démarche de réflexion sur les aspects éthiques et professionnels de la pratique éducative en milieu de garde. Objectifs particuliers : Le programme vise à permettre à l'étudiant de développer des connaissances, habiletés et attitudes liées :

- **Aux caractéristiques, aux besoins et au développement de l'enfant (0 - 5 ans) :** les caractéristiques et les besoins des enfants selon leur sexe, leur âge, leur milieu familial, socioéconomique et socioculturel; les caractéristiques et les besoins des enfants du point de vue de leurs différences physiques, intellectuelles et comportementales; les caractéristiques et les besoins du groupe d'enfants; le développement global de l'enfant du point de vue physique et moteur, intellectuel, langagier, socio-affectif et moral.
- **Aux milieux de garde :** l'état des services de garde au Québec, au Canada et dans d'autres pays; les diverses composantes de la vie en milieu de garde; les plus récents développements en matière de services de garde; les changements sociaux ayant une influence sur le développement des services de garde; la santé des éducateurs en milieu de garde.
- **Au rôle d'éducateur ou d'éducatrice :** les fondements théoriques de l'éducation en milieu de garde; la transmission des valeurs dans l'acte éducatif ainsi que la cohésion nécessaire entre la famille et le service de garde; les relations entre le personnel éducateur, les enfants et les parents; l'apprentissage par le jeu ainsi que l'animation de divers types d'activités faisant partie d'un programme de services de garde éducatifs; la planification, l'organisation, la mise en application et l'évaluation d'un programme de services de garde éducatifs tenant compte des objectifs, des principes de base et des moyens concrets d'appliquer l'orientation éducative préconisée; les règles d'hygiène et de sécurité relatives à la prévention et à l'intervention auprès des enfants en matière de santé physique; les instruments d'observation de l'enfant et du groupe d'enfants; les moyens de prévention et

l'identification des besoins éducatifs spéciaux ainsi que des ressources extérieures requises lorsque nécessaires; les moyens d'intégration des enfants issus de différents milieux socioéconomiques et socioculturels.

- **À sa pratique professionnelle :** la capacité de réflexion sur sa pratique, sur ses valeurs, sur les aspects éthiques et professionnels de son rôle et sur son évolution dans le cadre de son travail; la conscience de l'importance de son rôle social, de l'importance de se tenir au courant des plus récents développements dans le domaine et de se renouveler sans cesse tout en étant sensible aux besoins du milieu.

Note : Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier en ÉDUCATION.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme n'est pas contingenté.

Admission à l'automne et à l'hiver.

Connaissance du français

Tous les candidats doivent avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé. La politique de la langue française de l'Université définit les exigences à respecter à ce sujet. Tous les candidats doivent posséder une maîtrise du français attestée par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'Épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le Test de français écrit du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou le Test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise.

Tout étudiant qui échoue au test d'entrée de l'UQAM est admis conditionnellement à la réussite du cours d'appoint LIN1002 Connaissance de base en grammaire du français écrit. L'étudiant doit avoir suivi et réussi ce cours d'appoint avant l'obtention de la moitié des crédits du programme.

L'étudiant qui n'a pas réussi le cours LIN1002 dans les délais prescrits verra son inscription suspendue et ne pourra s'inscrire à d'autres cours de son programme tant que ce cours d'appoint ne sera pas réussi.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder une expérience pertinente attestée d'au moins trois mois à temps complet ou l'équivalent de 416 heures à temps partiel, ou occuper un emploi à temps complet à titre d'éducatrice, de responsable de garde en milieu familial ou de gestionnaire dans un service de garde au Québec reconnu ou non reconnu* par le Ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base Expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir acquis une expérience pertinente attestée d'au moins trois mois à temps complet ou l'équivalent de 416 heures à temps partiel, ou occuper un emploi à temps complet à titre d'éducatrice, de responsable de garde en milieu familial ou de gestionnaire dans un service de garde au Québec reconnu ou non reconnu* par le Ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire au Québec ou au Canada au moment du dépôt de la demande d'admission avec une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,3 et avoir acquis une expérience pertinente attestée d'au moins trois mois à temps complet ou l'équivalent de 416 heures à temps partiel, ou occuper un emploi à temps complet à titre d'éducatrice, de responsable de garde en milieu familial ou de gestionnaire dans un service de garde au Québec reconnu ou non reconnu* par le Ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, en Child Study, en psychologie, en psycho-éducation ou en adaptation scolaire au Canada et avoir acquis une expérience pertinente attestée d'au moins trois mois à temps complet ou l'équivalent de 416 heures à temps partiel, ou occuper un emploi à temps complet à titre d'éducatrice, de responsable de garde en milieu familial ou de gestionnaire dans un service de garde au Québec reconnu ou non reconnu* par le Ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent et avoir acquis une expérience pertinente attestée d'au moins trois mois à temps complet ou l'équivalent de 416 heures à temps partiel, ou occuper un emploi à temps

complet à titre d'éducatrice, de responsable de garde en milieu familial ou de gestionnaire dans un service de garde au Québec reconnu ou non reconnu* par le Ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec au moment du dépôt de la demande d'admission.

(1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

(*) L'étudiant devra cependant réaliser le cours - FFM3500 Stages en milieu de garde (0-5ans) - dans un service de garde reconnu par le Ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec.

COURS À SUIVRE

(Les cours entre parenthèses sont préalables; sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Les dix cours suivants (30 crédits) :

ASS1351	Besoins éducatifs spéciaux durant la petite enfance
ASS1402	Service de garde, famille et société
COM1152	Communication interpersonnelle en centres de petite enfance
DID1000	Observation et interventions éducatives en milieux de garde (FPE1200)
DID2680	Programme éducatif en milieu de garde (FPE1200)
FFM1580	Activité d'intégration : milieu de garde (1 cr.)
FFM3500	Stage en milieu de garde (0 - 5 ans) (5 cr.)
FPE1020	Les services de garde au Québec
FPE1200	Développement intégral de l'enfant de 0 à 5 ans
KIN2350	L'hygiène et la santé du jeune enfant

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

- Ce programme ne permet qu'un cheminement à temps partiel.
- Tous les cours se donnent le soir ou la fin de semaine.
- Le cours FFM1580 doit être suivi durant le premier trimestre du programme. Il a lieu la fin de semaine et comporte un crédit.
- Il faut avoir réussi l'ensemble des cours obligatoires du certificat avant de s'inscrire au cours FFM3500 et s'engager à faire le stage dans un milieu de garde régi par le ministère réglementant les services de garde du Québec.

Les étudiants doivent satisfaire à la condition de maîtrise du français avant d'avoir atteint la moitié des crédits du programme.

Le cours LIN1002 ne fait pas partie du cheminement académique de l'étudiant et a le statut de cours obligatoire tout en étant considéré comme cours hors programme. Il est assujéti à l'article 3.19.1 du Règlement numéro 5 des études de premier cycle portant sur les échecs répétés dans un cours obligatoire. Tout étudiant peut demander à être exempté du test de vérification des compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi un test équivalent ou le cours LIN1002 ou un cours équivalent. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre où l'étudiant est admis dans le programme.

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Ce programme ne conduit pas à l'obtention d'un brevet d'enseignement à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire.

CERTIFICAT EN ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE (PERFECTIONNEMENT) (4635)

SCOLARITÉ

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Les objectifs du certificat en Éducation à la petite enfance (perfectionnement) sont les suivants : Approfondir le champ des connaissances dans le domaine de la petite enfance; accroître la maîtrise des compétences professionnelles de l'éducateur par le développement, l'enrichissement et le perfectionnement des attitudes et des habiletés requises pour la mise en application du programme éducatif, le soutien professionnel et l'établissement d'un partenariat avec les parents; permettre à l'éducateur de réaliser une démarche de réflexion sur les aspects éducatifs, éthiques et professionnels de la pratique éducative.

De façon plus spécifique, il vise l'approfondissement et l'enrichissement de connaissances, d'habiletés et d'attitudes des trois volets suivants :

- Éducation : capacité d'assurer la mission éducative des centres de la petite enfance; capacité de maîtriser la philosophie éducative, les objectifs et les principes qui sous-tendent le Programme éducatif des centres de la petite enfance; capacité d'identifier et transmettre des valeurs dans l'acte éducatif;

connaissance des éléments qui assurent la qualité des soins et de l'éducation et capacité d'assurer la qualité éducative des services offerts.

- Intervention : connaissance du développement global de l'enfant dans toutes ses dimensions; connaissance des moyens de prévention, de dépistage, d'intervention et d'observation; capacité d'intégrer des enfants issus de différents milieux sociaux et culturels ainsi que des enfants ayant des besoins particuliers; connaissance des répercussions sur l'enfant de diverses problématiques familiales (négligence, monoparentalité, etc.); capacité de soutenir les enfants affectés par ces problèmes, capacité d'identifier diverses activités susceptibles de favoriser le développement global de l'enfant; capacité d'identifier les éléments de diverses approches et modèles pédagogiques susceptibles d'alimenter la réflexion et d'enrichir les activités éducatives.
- Développement professionnel : suivi pédagogique de la formation du personnel éducateur : approfondissement des divers aspects reliés à son rôle et à ses responsabilités envers les enfants, les parents et l'équipe de travail; connaissance des aspects éthiques et capacité d'analyse et de réflexion critique sur la professionnalisation du personnel éducateur; capacité de s'engager dans un processus de formation continue; initiation à la recherche dans le domaine.

Note : Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier en ÉDUCATION.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme n'est pas contingenté. Admission à l'automne et à l'hiver.

Connaissance du français

Tous les candidats doivent avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé. La politique de la langue française de l'Université définit les exigences à respecter à ce sujet.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation en service de garde ou à l'enfance ou l'équivalent **et** avoir une expérience pertinente attestée d'au moins six mois à temps plein ou l'équivalent de 832 heures à temps partiel dans un service de garde reconnu au Québec, à titre de responsable du soutien à la pédagogie, d'éducatrice, de responsable de garde en milieu familial ou de gestionnaire.

ou

Base expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans, avoir une formation reconnue par le ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec, c'est-à-dire un diplôme tel que la liste des diplômes reconnus selon la loi (AEC et autres) **et** avoir acquis une expérience pertinente attestée d'au moins six mois à temps plein ou l'équivalent de 832 heures à temps partiel dans un service de garde reconnu au Québec à titre de responsable du soutien à la pédagogie, d'éducatrice, de responsable de garde en milieu familial ou de gestionnaire.

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire au Québec ou au Canada au moment du dépôt de la demande d'admission avec une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,3 et avoir acquis une expérience pertinente attestée d'au moins six mois à temps plein ou l'équivalent de 832 heures à temps partiel ou occuper un emploi à temps complet à titre de personnel éducatif, de responsable de garde en milieu familial ou de gestionnaire dans un service de garde au Québec reconnu par le Ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, en Child Study, en psychologie, en psycho-éducation ou en adaptation scolaire au Canada et avoir acquis une expérience pertinente attestée d'au moins six mois à temps plein ou l'équivalent de 832 heures à temps partiel ou occuper un emploi à temps complet à titre de personnel éducatif, de responsable de garde en milieu familial ou de gestionnaire dans un service de garde au Québec reconnu par le Ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent, avoir une formation reconnue par le ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec, d'avoir une expérience pertinente attestée d'au moins six mois à temps plein ou l'équivalent de 832 heures à temps partiel dans un service de garde reconnu au Québec, à titre d'éducateur, de responsable de garde en milieu familial, de responsable du soutien à la pédagogie ou de gestionnaire et déposer, au moment de sa demande d'admission, une *Reconnaissance de la formation du personnel de garde*, délivrée par le Ministère de la famille et de l'Enfance.

(1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Remarque : Ce programme ne conduit pas à l'obtention d'un brevet d'enseignement à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Cours obligatoires (9 cours, 24 crédits) :

FFM3750	Activité d'intégration et projets de formation (2 cr.)
FFM3850	Activité de synthèse et bilan de la formation (analyse de la formation reçue) (1 cr.)
FPE2170	Introduction à la recherche en éducation à la petite enfance
ASS1320	Soutenir le développement du langage de l'enfant (0-5 ans) au quotidien dans un service de garde
DID2094	Établissement d'un réseau de soutien professionnel (interne et externe)
ASS1330	Partenariat familles et milieux de garde
ASC1347	Petite enfance et pluriethnicité au Québec
ASS1380	Troubles de comportement et intervention en milieu de garde
DID2092	Application du programme éducatif (0 à 30 mois)

Liste des cours optionnels (2 cours, 6 crédits) :

Les étudiants peuvent compléter leurs choix de cours parmi les blocs de cours optionnels suivants :

Un cours parmi les suivants (3 crédits) :

ASS1310	Accompagner l'enfant (0-5 ans) dans son développement socioaffectif dans un service de garde au quotidien
ASS1363	Intégration des enfants en difficulté d'adaptation et en problèmes de développement en milieu de garde
MOR5073	Univers moral de l'enfant
PSY2628	Psychologie du développement de l'enfant de 6-12 ans en milieu de garde

Un cours parmi les suivants (3 crédits) :

FPE2160	Soutenir le développement cognitif de l'enfant (0-5 ans) dans un service de garde au quotidien
KIN1515	Éducation motrice de l'enfant de 0 à 5 ans
KIN1520	Psychomotricité et encadrement pédagogique (0-5 ans) (KIN1515 ou KIN5510 ou KIN5511 ou KIN3000 ou un cours équivalent.)
DID2093	Les services de garde en milieu familial et l'application du programme éducatif

ou tout autre cours choisi avec l'approbation de la direction du programme.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

- Ce programme ne permet qu'un cheminement à temps partiel.
- Tous les cours se donnent le soir et les fins de semaine.
- Le cours FFM3750 doit être suivi durant la première année et le cours FFM3850 au dernier trimestre. Ces deux cours sont obligatoires.

CERTIFICAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (PERFECTIONNEMENT) (4640)

SCOLARITÉ

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Ce programme vise à amener les étudiants-enseignants à s'engager individuellement ou collectivement dans leur processus de formation en vue de mettre à jour et d'enrichir leur pratique professionnelle par des activités intégrées préparant à l'intervention au préscolaire et au primaire.

Le programme vise plus particulièrement : à permettre à l'étudiant-enseignant d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires pour prendre en charge un groupe d'élèves du préscolaire ou du primaire; à développer chez l'étudiant-enseignant la connaissance de l'enfant en tenant compte de son milieu familial, de son milieu socio-économique et culturel; des caractéristiques psychologiques, intellectuelles et morales de l'élève tout en tenant compte de celui en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Le programme cherche à développer chez l'étudiant-enseignant la maîtrise de disciplines à enseigner au préscolaire et au primaire. Il cherche aussi à développer chez l'étudiant-enseignant l'esprit critique, l'analyse réflexive tout en favorisant son développement professionnel.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme n'est pas contingenté.
Admission à l'automne seulement.

Le candidat doit être détenteur d'un brevet ou d'un permis d'enseignement du Québec.

Régime d'études :

Ce programme est offert à temps partiel.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Bloc A - Le cours obligatoire suivant (3 crédits) :

FPM5650	Développement professionnel des enseignantes et des enseignants en éducation préscolaire et en enseignement primaire
---------	--

Bloc B - Cinq cours choisis parmi les six suivants (15 crédits) :

DID3510	Didactique de la science et de la technologie au préscolaire et au primaire
FPE3650	Application des technologies de l'information et de la communication en enseignement
DDL3735	Didactique de la lecture au préscolaire et au primaire (DDL2735)
DDL5735	L'écriture et sa didactique au préscolaire et au primaire (4 cr.) (DDL2735)
MAT1015	Apprentissages numériques au préscolaire et au primaire
MAT2015	Explorations géométriques au préscolaire et au primaire

Note : Dans ce programme, les cours DDL3735 et DDL5735 ne requièrent aucun préalable.

Bloc C - Un cours choisi parmi les trois suivants (3 crédits) :

DID5410	Didactique de l'univers social au primaire
MOR5090	Éthique et culture religieuse au primaire
FPE495X	Initiation à l'utilisation de la recherche en éducation pour l'actualisation des interventions pédagogiques

Bloc D - Trois cours choisis parmi les quatre suivants (9 crédits) :

ASS4770	Intégration scolaire des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage au préscolaire et au primaire (perfectionnement)
DID5920	Intégration des matières et apprentissages contextualisés au préscolaire et au primaire
FPE5110	Éducation interculturelle intégrée reliée au curriculum
FPE5510	Évaluation des compétences au préscolaire et au primaire

CERTIFICAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (4851)

SCOLARITÉ

Ce programme comporte 30 crédits.

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à tout détenteur d'un baccalauréat ou l'équivalent, désireux d'obtenir une spécialisation en enseignement de l'anglais, langue seconde. Il assure une formation théorique et pratique spécialement conçue en fonction des nouvelles approches et des technologies de pointe en didactique de l'anglais langue seconde. L'atteinte de ces objectifs sera facilitée par une sensibilisation aux rôles que doit jouer l'enseignant spécialiste en anglais, langue seconde, par l'acquisition de notions théoriques fondamentales en apprentissage et en enseignement de l'anglais langue seconde, et par le développement de nouvelles stratégies pédagogiques.

Ce certificat ne mène pas à l'obtention du permis légal d'enseignement au primaire et au secondaire du Québec. L'offre de cours est telle qu'il n'est pas possible de faire ce certificat en un an à temps complet.

Note : Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier ès ARTS.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme n'est pas contingenté.
Il n'admet de nouveaux étudiants qu'au trimestre d'automne.

Bases DEC, Expérience et Études hors Québec

Aucune admission sur ces trois bases.

Base Études universitaires

Être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent.

Test d'anglais

Tous les candidats doivent passer un test d'anglais avant leur admission au programme. Toute personne qui ne se présente pas au test est considérée comme y ayant échoué et ne sera donc pas admise au programme. Pour réussir le test, les candidats doivent démontrer qu'ils ont atteint un niveau avancé d'anglais écrit et oral (note de 75% et plus). Le test comprend deux volets, un écrit et l'autre oral, et évalue la syntaxe, la morphologie, le lexique, la structure et la logique de la production écrite et orale du candidat. Tous les candidats doivent d'abord passer le volet écrit. Seuls les candidats qui réussissent le premier volet avec une note de 75% et plus auront le droit de passer le volet oral. Il faut réussir les deux volets pour être admis au programme. (Voir aussi les règlements pédagogiques particuliers.)

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits;
les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les huit cours suivants (24 crédits) :

LIN1130	Language Awareness for ESL Teachers
LIN1133	Advanced English Grammar
DDL1232	Teaching Oral Comprehension and Production in ESL
DDL2131	Communication Technologies in the Teaching of ESL
DDL2239	Teaching Written Comprehension and Production in ESL (Prerequisite : LIN1133)
DDL3134	Evaluation in ESL (Prerequisite : LIN3345)
LIN3345	Second Language Acquisition (LIN1130)
DLS4200	Internship : Certificat

Deux cours parmi les suivants (6 crédits) :

DDL2233	Teaching Grammar 1 (Prerequisites : LIN1130; LIN1133)
DDL3137	Teaching Grammar 2 (LIN1133; DDL2233)
LIN4128	Teaching English as a Second Language to Adults (TÉLUQ)

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Aucun permis ou brevet d'enseignement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne sera obtenu à la fin de ce certificat.

**CERTIFICAT EN ENSEIGNEMENT
DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE (4857)****SCOLARITÉ**

Ce programme comporte 30 crédits.

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à tout détenteur d'un baccalauréat ou l'équivalent, désireux d'obtenir une formation en enseignement du français, langue seconde. Il assure une formation théorique et pratique spécialement conçue en fonction des nouvelles approches et des technologies de pointe en didactique du français langue seconde. L'atteinte des objectifs sera facilitée par une sensibilisation aux rôles que doit jouer l'enseignant spécialiste en français, langue seconde, par l'acquisition de notions théoriques fondamentales en apprentissage et en enseignement du français langue seconde, et par le développement de nouvelles stratégies pédagogiques.

Ce certificat ne mène pas à l'obtention du permis légal d'enseignement au primaire et au secondaire du Québec.

Note : Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier ès ARTS.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme n'est pas contingenté.
Il n'admet de nouveaux étudiants qu'au trimestre d'automne.

Bases DEC, Expérience et Études hors Québec

Aucune admission sur ces trois bases.

Base Études universitaires

Être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent.

Test de français écrit

Aucun candidat ne peut être admis à ce programme à moins qu'il ne fasse la preuve qu'il possède les compétences en langue écrite, compétences attestées par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'Épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le Test de français écrit du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (ci-après Ministère) ou le Test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise.

Test de français oral

Avant le début du premier trimestre, au moment déterminé par la direction du programme, tout candidat qui n'est pas diplômé d'une université francophone devra passer et réussir un test de français oral évaluant quatre volets de la langue parlée : voix, langue, compétence communicative et compétence discursive. Pour être admis au programme, il faut obtenir un résultat global de B pour tout le test.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits;
les cours entre parenthèses sont préalables ou concomitants.)

Cours obligatoires : les dix cours suivants (30 crédits) :

DDL1140	Didactique du français langue seconde : compréhension et production orales (ou concomitant : LIN1400 ou LIN1631) À la découverte du langage
LIN1400	Analyse grammaticale du français écrit 2 (LIN1611)
LIN1612	Didactique de la lecture en français langue seconde (LIN1400 ou DDL1140)
DDL2242	Didactique de l'écriture en français langue seconde (LIN1400 ou LIN1612 ou LIN2009)
DDL2243	Évaluation des compétences en français langue seconde (LIN1400 ou LIN1140)
DDL3145	Didactique du français langue seconde : grammaire (LIN1612 ou LIN2009)
LIN2244	Acquisition d'une langue seconde (LIN1400)
DDL6410	Didactique du français langue seconde et technologies de la communication
DLS4700	Stage en enseignement du français langue seconde

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS**Connaissance de l'anglais**

Tous les candidats devraient maîtriser suffisamment l'anglais pour être à même de lire des textes scientifiques en anglais. Le niveau requis est celui du cours ANG3113 de l'École de langues de l'UQAM. Le candidat dont la connaissance de l'anglais est insuffisante devra prendre les mesures nécessaires pour remédier à ses lacunes.

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Aucun permis ou brevet d'enseignement du Ministère ne sera obtenu à la fin de ce certificat.

**CERTIFICAT POUR FORMATEURS
EN MILIEU DE TRAVAIL (4550)****GRADE**

Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier en ÉDUCATION.

Note : La réussite de ce programme rencontre les conditions décrites par le Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation. L'étudiant ayant réussi les trois cours du programme peut donc devenir titulaire d'un certificat d'agrément délivré par Emploi-Québec s'il en fait la demande à cet organisme.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Ce certificat permet d'acquérir des compétences professionnelles pertinentes pour pratiquer la formation en milieu de travail dans le contexte actuel. À la fin du certificat, les personnes pourront planifier, concevoir et évaluer des projets de formation et ils sauront transmettre des savoirs reliés au travail.

Plus spécifiquement, à la fin du certificat, l'étudiant-e

- connaît les principes de l'apprentissage chez les adultes en situation de travail.
- maîtrise les processus de planification stratégique (de l'analyse des besoins à l'évaluation).
- conçoit des activités de formation avec des méthodes adaptées aux besoins et aux valeurs du milieu de travail.
- identifie les ressources et les règles du milieu de la formation.
- communique efficacement son savoir à des groupes ou à des individus.
- transige avec professionnalisme selon les principes déontologiques.
- analyse, conseille et influence son milieu pour valoriser la qualité et l'innovation de la formation.

Si ce certificat s'intéresse à la formation formelle, il traite aussi de l'accompagnement pour le développement informel des compétences de travail (coaching, mentorat, entraînement). Les cours dispensent des savoirs théoriques et pratiques reflétant les connaissances scientifiques les plus récentes dans le domaine. Selon les cours, les apprentissages se font par application pratique, analyse de cas, expérimentation en classe, pratique assistée, réflexion sur l'action et échanges entre pairs.

Ce programme est destiné principalement à deux catégories de personnes : 1) celles qui ont déjà une expérience de formateur auprès de professionnels ou de travailleurs et qui veulent enrichir leur compétence ou se doter de nouveaux outils ou cadre d'analyse pour innover dans leur pratique, 2) les personnes qui possèdent un bagage de connaissances dans un domaine et qui cherchent à devenir formateur ou à transmettre leur savoir professionnel. Il s'agit d'un certificat de perfectionnement pour des personnes de petites ou de grandes entreprises ou des consultants de divers secteurs.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme n'est pas contingenté.

Connaissance du français

Tous les candidats doivent avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé. La politique de la langue française de l'Université définit les exigences à respecter à ce sujet.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en formation professionnelle ou l'équivalent et posséder une expérience de travail de trois ans dans une organisation.

ou

Base Expérience

Posséder des connaissances appropriées, une expérience de travail de trois ans dans une organisation et être âgé d'au moins 21 ans.

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi cinq cours (soit 15 crédits) de niveau universitaire au moment du dépôt de la demande d'admission et posséder une expérience de travail de trois ans dans une organisation.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins quatorze années (1) de scolarité ou l'équivalent et posséder une expérience de travail de trois ans dans une organisation.

(1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)
Ce programme peut être suivi à temps partiel seulement.

Les sept cours suivants (21 crédits) :

EFA1016	L'éducation tout au long de la vie : ici et ailleurs
EFA1020	Introduction à l'évaluation des projets de formation en milieu communautaire et de travail
EFA1040	Accompagnement de formation individualisée en situation de travail
EFA3000	Formateur : rôles, ressources et environnement
EFA3010	Planification stratégique de la formation en milieu de travail
FPT1521	Processus d'apprentissage des savoirs professionnels

PRM3701 Expérimentation d'une activité de formation en milieu de travail réel (stage) (Avoir réalisé au moins 80% des cours du programme.)

Un ou deux cours parmi les suivants (3 ou 6 crédits) :

EFA1013	Formation des adultes et andragogie : stratégies et méthodes
EFA2028	Formation des adultes et développement personnel

Un ou deux cours choisis parmi les suivants (3 ou 6 crédits) :

Les cours optionnels : l'étudiant choisit les cours pour un total de 6 crédits. Il peut choisir des cours dans l'un ou l'autre des 5 volets suivants. Il peut aussi orienter ses choix pour spécifier sa compétence. Dans un tel cas, il prend 6 crédits du même volet.

Volet 1 : Diffusion et animation

COM1125	Laboratoire d'entraînement à l'animation
FPT6291	Stage de microenseignement

Volet 2 : Évaluation et reconnaissance des acquis

CAR3330	Validation des acquis, bilan de compétences et planification de carrière
FPT2731	Évaluation des compétences en formation professionnelle et technique

Volet 3 : Gestion des ressources humaines

MET2100	Gestion des organisations : complexité, diversité et éthique
ORH1600	Introduction à la gestion des ressources humaines

Volet 4 : Formation et technologies des communications

INF3067	Technologies informatiques et gestion de l'enseignement (TÉLUQ)
INF6400	Gestion des connaissances et informatique (TÉLUQ)

Volet 5 : Autres

ASC2347	Pluriethnicité et formation
EFA3040	Séminaire thématique spécialisé sur la formation en milieu de travail
EFA4441	Méthodologie de l'alphabétisation I

Tout autre cours optionnel peut être accepté dans le programme avec l'autorisation préalable de la direction du programme.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

- Le cours EFA 3000 doit être suivi lors du premier trimestre d'inscription.
- Le cours FPT1521 doit être suivi lors du premier ou du deuxième trimestre d'inscription, en même temps ou peu après le cours EFA3000, et avant les autres cours du programme.
- Le cours EFA3010 devrait être suivi lors de la première année d'inscription.
- Le cours PRM3701 doit être le dernier cours suivi à la fin du cheminement.

CERTIFICAT EN INTERVENTION ÉDUCATIVE EN MILIEU FAMILIAL ET COMMUNAUTAIRE (4031)

GRADE

Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier en éducation (B. Ed.).

SCOLARITÉ

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Ce programme de perfectionnement est destiné à des personnes qui ont une expérience d'intervention et connaissance d'une clientèle composée de personnes présentant une mésadaptation socio-affective, de personnes handicapées, de familles ou d'enfants, d'adolescents ou d'adultes susceptibles de développer des difficultés d'adaptation ou de marginalisation. Par une pédagogie de mise en situation, et par l'établissement d'objectifs de formation répondant aux pratiques de désinstitutionnalisation et de communautarisation des services, ainsi que par l'acquisition d'une connaissance de la perspective de promotion d'une éducation tout au long de la vie ce programme vise à :

- développer des habiletés d'intervention cohérentes avec les objectifs de maintien ou de réinsertion dans leur milieu naturel des personnes en difficulté d'adaptation;
- transmettre des connaissances liées aux habiletés d'intervention familiale et communautaire, à l'utilisation écologique des ressources humaines,

- à la vulgarisation des savoirs et à l'appropriation par les milieux de leur sentiment de compétence et de confiance dans leurs ressources;
- c) permettre l'acquisition des connaissances et des pratiques interdisciplinaires liées à l'élaboration, l'application et l'animation des plans de services et des plans d'intervention;
 - d) connaître l'organisation des réseaux de la santé, des services sociaux ainsi que de ceux de l'entraide et du soutien collectif;
 - e) connaître les caractéristiques et les besoins de certaines clientèles et les repères utiles à la compréhension de leur dynamique personnelle, familiale et communautaire;
 - f) appliquer ses connaissances et ses techniques d'intervention auprès de différentes clientèles et des ressources du milieu par une application pratique en milieu réel (stage);
 - g) mettre en commun avec ses pairs les expériences d'intervention;
 - h) outiller l'intervenant en vue de l'emploi d'une instrumentation cohérente avec les objectifs de communautarisation des services;
 - i) transmettre des connaissances relatives à la prévention des difficultés psychosociales et à l'intervention auprès des diverses clientèles.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme n'est pas contingenté.

Connaissance du français

Tous les candidats doivent avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé. La politique de la langue française de l'Université définit les exigences à respecter à ce sujet.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et œuvrer dans le domaine de la santé, des services sociaux ou de l'éducation, à titre de ressource professionnelle ou bénévole.

ou

Base Expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir œuvré pendant au moins deux ans dans le domaine de l'intervention en milieu familial ou communautaire.

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi au moins trente crédits de niveau universitaire avant le début des cours du programme et œuvrer dans le domaine de la santé, des services sociaux ou de l'éducation, à titre de ressource professionnelle ou bénévole.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent et œuvrer dans le domaine de la santé, des services sociaux ou de l'éducation, à titre de ressource professionnelle ou bénévole.

(1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Compte tenu des exigences de ce programme, il faut normalement cinq trimestres pour le terminer, selon un régime à temps partiel.

Les 6 cours obligatoires (21 crédits) :

- ASS1025 Intervention éducative : plans de services et plans d'intervention
 - ASS3216 Rôles des parents et interventions éducatives auprès des familles
 - ASS5101 Éducation et formation communautaire
 - EFM4025 Stage en milieu familial et communautaire (6 cr.) (ASS1025)
- Les étudiants doivent obligatoirement avoir suivi et réussi le cours ASS1025 pour suivre le stage EFM4025
- TRS3450 Les politiques sociales et les personnes dépendantes
 - EFA1016 L'éducation tout au long de la vie : ici et ailleurs
- Note : Le cours EFM4025 s'étale sur deux trimestres consécutifs; une demi-journée par semaine doit être consacrée à la réalisation du stage.

Choix de cours optionnels pour 9 crédits parmi les 21 cours suivants :

Note : Plusieurs cours portant les sigles ASS, COM, PSY, TRS et SOC sont pertinent comme cours optionnels dans ce programme. Les 21 cours suivants le sont tout particulièrement; alors, ils ont été sélectionnés. A chaque session, des places sont réservées dans les cours pour les étudiants de notre programme. La majorité de ces cours sont offerts une fois par an, certains une fois chaque deux ans.

Les cours optionnels sont présentés en 4 blocs :

1. Enfance-Adolescence;
2. Adulte;
3. Intervention;
4. Autres.

Note : L'étudiant qui veut approfondir ses connaissances concentre son choix de cours optionnels dans le bloc «Enfance/Adolescence» ou dans le bloc «Adulte». L'étudiant qui vise la polyvalence choisit ses cours dans l'un ou l'autre des blocs.

Bloc Enfance-adolescence

- ASS1351 Besoins éducatifs spéciaux durant la petite enfance
- ASS1801 Difficultés d'ordre comportemental à l'école primaire I
- ASS1805 Difficultés d'ordre comportemental à l'école secondaire I ou le cours
- ASS3070 Adolescents en difficulté d'ordre comportemental au secondaire
- ASS3800 Enfants présentant des difficultés particulières

Bloc Adulte

- EFA2028 Formation des adultes et développement personnel
- EFA4442 Méthodologie de l'alphabétisation II (EFA4441)
- EFA4441 Méthodologie de l'alphabétisation I
- EFA6013 Modèles pédagogiques et éducation aux adultes
- KIN5097 Physiologie fonctionnelle du vieillissement
- PSY1580 Santé et maladies mentales
- PSY2682 Psychologie du vieillissement
- TRS1305 Rapports de sexe, vie privée et intervention sociale
- TRS1550 Déviance sociale, marginalités, inclusion, exclusion

Bloc Intervention

- ASS2225 Intervention précoce et prévention en milieux de garde
- COM1115 Laboratoire d'initiation à la relation d'aide
- COM1125 Laboratoire d'entraînement à l'animation
- DID2090 Soutien à l'implantation d'un programme éducatif en CPE (FPE1150)

Bloc Autres

- ASC2047 Éducation et pluriethnicité au Québec
- ASC6805 École et société
- FPT2736 Introduction à l'évaluation des programmes de formation
- TRS1600 Pratiques des organismes communautaires (TRS1025; TRS1030 ou TRS1117)

CERTIFICAT EN SOUTIEN PÉDAGOGIQUE DANS LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS (CODE À DÉTERMINER)

SCOLARITÉ

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

De façon générale, le programme vise à préparer l'étudiant à assumer le rôle et les responsabilités liées au soutien pédagogique (agent pédagogique et agent de conformité) au sein d'un centre de la petite enfance ou d'un bureau coordonnateur de services de garde en milieu familial; ainsi qu'à maîtriser les compétences requises à cette fonction afin d'assurer la qualité de l'éducation dans son milieu de travail. De façon particulière, le programme vise l'acquisition de connaissances, d'habiletés et d'attitudes en lien avec les volets suivants : organisation et animation pédagogique; éducation; intervention; développement professionnel.

Note : Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier en ÉDUCATION.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme n'est pas contingenté. Admission à l'automne et à l'hiver.

Connaissance du français

Tous les candidats doivent avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé. La politique de la langue française de l'Université définit les exigences

à respecter à ce sujet. Tous les candidats doivent posséder une maîtrise du français attestée par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'Épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le Test de français écrit du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou le Test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise.

Tout étudiant qui échoue au test d'entrée de l'UQAM est admis conditionnellement à la réussite du cours d'appoint LIN1002 *Connaissance de base en grammaire du français écrit*. L'étudiant doit avoir suivi et réussi ce cours d'appoint avant l'obtention de la moitié des crédits du programme.

L'étudiant qui n'a pas réussi le cours LIN1002 dans les délais prescrits verra son inscription suspendue et ne pourra s'inscrire à d'autres cours de son programme tant que ce cours d'appoint ne sera pas réussi.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation en service de garde ou à l'enfance ou l'équivalent et avoir une expérience pertinente attestée d'au moins 6 mois à temps complet ou l'équivalent de 832 heures à temps partiel, à titre de responsable du soutien à la pédagogie, d'éducateur, de responsable de garde en milieu familial ou de gestionnaire dans un service de garde au Québec reconnu par le Ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans, avoir une formation reconnue par le Ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec, c'est-à-dire un diplôme tel que la liste des diplômes reconnus selon la loi et avoir acquis une expérience pertinente attestée d'au moins 6 mois à temps complet ou l'équivalent de 832 heures à temps partiel, à titre de responsable du soutien à la pédagogie, d'éducateur, de responsable de garde en milieu familial ou de gestionnaire dans un service de garde au Québec reconnu par le Ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec au moment du dépôt de la demande d'admission.

Dans le cas d'un diplôme obtenu à l'extérieur du Québec, le candidat devra fournir, au moment du dépôt de la demande d'admission, la lettre émise par le ministère de la Famille et de l'Enfance, intitulée *Reconnaissance de la formation du personnel de garde*. De plus, d'au moins 6 mois à temps complet ou l'équivalent de 832 heures à temps partiel, à titre de responsable du soutien à la pédagogie, d'éducateur, de responsable de garde en milieu familial ou de gestionnaire dans un service de garde au Québec reconnu par le Ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec au moment du dépôt de la demande d'admission est également exigée.

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi cinq cours, soit 15 crédits de niveau universitaire au moment du dépôt de la demande d'admission avec une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,3 et avoir une formation reconnue par le Ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec et avoir acquis une expérience pertinente attestée d'au moins 6 mois à temps complet ou l'équivalent de 832 heures à temps partiel, à titre de responsable du soutien à la pédagogie, d'éducateur, de responsable de garde en milieu familial ou de gestionnaire dans un service de garde au Québec reconnu par le Ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent, avoir une formation reconnue par le Ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec et avoir une expérience pertinente attestée d'au moins 6 mois à temps complet ou l'équivalent de 832 heures à temps partiel, à titre de responsable du soutien à la pédagogie, d'éducateur, de responsable de garde en milieu familial ou de gestionnaire dans un service de garde au Québec reconnu par le Ministère responsable des Services de garde à la petite enfance au Québec au moment du dépôt de la demande d'admission. Le candidat devra fournir, au moment du dépôt de la demande d'admission, la lettre émise par le ministère de la Famille et de l'Enfance, intitulée *Reconnaissance de la formation du personnel de garde*. (1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Cours obligatoires (24 crédits) :

ASS2225	Intervention précoce et prévention en milieu de garde
ASS2460	Relation d'aide au soutien pédagogique en milieu de garde
ASS2515	Rôles éducatifs de la famille et modes d'intervention des parents
COM1105	Laboratoire d'initiation au travail en petit groupe
DID2090	Soutien à l'implantation d'un programme éducatif en CPE (FPE1150)
FFM2650	Activité d'intégration : soutien pédagogique dans les centres de la petite enfance (2 cr.)
FFM2651	Activité de synthèse : soutien pédagogique dans les centres de la petite enfance (1 cr.)
FPE1150	Fondements de l'éducation et petite enfance
JUR1075	Droit de la petite enfance

Cours à option (6 crédits) :

Un cours parmi les suivants (3 crédits) :

KIN1515	Éducation motrice de l'enfant de 0 à 5 ans
KIN1520	Psychomotricité et encadrement pédagogique (0-5 ans) (KIN1515 ou KIN5510 ou KIN5511 ou KIN3000 ou un cours équivalent.)

Un cours parmi les suivants (3 crédits) :

COM1070	Communication efficace : un outil de gestion
DID2070	Stratégies de formation en soutien pédagogique dans les CPE
FPE2040	Organisation et consolidation d'un centre de la petite enfance
FPE2650	Utilisation des technologies de l'information et de la communication en soutien pédagogique dans les CPE

ou tout autre cours choisis avec l'approbation de la direction du programme.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

- Ce programme ne permet qu'un cheminement à temps partiel.
- Tous les cours se donnent le soir et les fins de semaine.
- Le cours FFM2650 doit être suivi durant le premier trimestre.

Les étudiants doivent satisfaire à la condition de maîtrise du français avant d'avoir atteint la moitié des crédits du programme.

Le cours LIN1002 ne fait pas partie du cheminement académique de l'étudiant et a le statut de cours obligatoire tout en étant considéré comme cours hors programme. Il est assujéti à l'article 3.19.1 du Règlement numéro 5 des études de premier cycle portant sur les échecs répétés dans un cours obligatoire.

Tout étudiant peut demander à être exempté du test de vérification des compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi un test équivalent ou le cours LIN1002 ou un cours équivalent. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre où l'étudiant est admis dans le programme.

PROGRAMME COURT DE PREMIER CYCLE POUR FORMATEURS EN MILIEU DE TRAVAIL (0630)

GRADE

Ce programme court donne droit, lorsqu'il a été complété avec succès, à une attestation d'études de neuf crédits universitaires pour formateurs et formatrices en milieu de travail.

Note : La réussite de ce programme rencontre les conditions décrites par le Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation. L'étudiant ayant réussi les trois cours du programme peut donc devenir titulaire d'un certificat d'agrément délivré par Emploi-Québec s'il en fait la demande à cet organisme.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte neuf crédits.

OBJECTIFS

Ce programme est destiné principalement à deux catégories de personnes :

1) celles qui ont déjà une expérience de formateurs auprès de professionnels ou de travailleurs et qui veulent enrichir leurs compétences, 2) les personnes qui possèdent un bagage de connaissances dans un domaine et qui cherchent à devenir formateur, à transmettre leur savoir professionnel ou à concevoir de la formation. Il s'agit d'un programme de perfectionnement pour des personnes de petites ou de grandes entreprises ou des consultants de divers secteurs.

Le programme court permet d'acquérir des compétences professionnelles de base pour pratiquer la formation en milieu de travail dans le contexte actuel. À la fin du programme, les personnes connaîtront les ressources, les règles, les principes déontologiques nécessaires pour transiger avec professionnalisme dans le milieu de la formation. Elles pourront aussi planifier de la formation, transmettre efficacement leur savoir à des individus ou des groupes ou, selon leurs besoins, évaluer des projets de formation en fonction du contexte de travail.

Le programme court traite de la formation formelle mais aussi de l'accompagnement pour le développement informel des compétences de travail (coaching, mentorat, entraînement). Selon les cours, les apprentissages se font par application pratique, analyse de cas, expérimentation en classe, pratique assistée, réflexion sur l'action et échanges entre pairs.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme n'est pas contingenté.

Connaissance du français

Tous les candidats doivent avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé. La politique de la langue française de l'Université définit les exigences à respecter à ce sujet.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et posséder une expérience de travail de trois ans dans une organisation.

ou

Base Expérience

Posséder des connaissances appropriées, une expérience de travail de trois ans dans une organisation et être âgé d'au moins 21 ans.

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi cinq cours (soit 15 crédits) de niveau universitaire au moment du dépôt de la demande d'admission et posséder une expérience de travail de trois ans dans une organisation.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Le cours suivant (3 crédits) :

EFA3000 Formateur : rôles, ressources et environnement

Deux cours parmi les cours suivants (6 crédits) :

EFA1020	Introduction à l'évaluation des projets de formation en milieu communautaire et de travail
EFA1040	Accompagnement de formation individualisée en situation de travail
EFA3010	Planification stratégique de la formation en milieu de travail
FPT1521	Processus d'apprentissage des savoirs professionnels
FPT6291	Stage de microenseignement

